

N° 47-48 FASCICULE BIMESTRIEL

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1956

# OGAM

## TRADITION CELTIQUE

*HISTOIRE — LANGUE*  
*ARCHÉOLOGIE — RELIGION*  
*NUMISMATIQUE*

TOME VIII

FASC. 5-6



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

# OGAM

TRADITION CELTIQUE  
RUE LÉONARD DE VINCI  
BOITE POSTALE 2  
RENNES

Par suite d'une erreur matérielle quelques uns de nos lecteurs ont dû recevoir des exemplaires du numéro 46 d'OGAM auxquels manque le feuillet des pages 319-334 et qui comportent par contre deux fois le feuillet des pages 303-318. Ils nous obligeraient en nous retournant au plus tôt ces exemplaires défectueux.

Revue publiée sans aucune subvention  
publique ou privée

La Direction d'OGAM a décidé de porter le montant de la cotisation annuelle à 1200 frs pour la France et l'Union Française et 1800 francs pour l'étranger.

Cette légère majoration est rendue nécessaire par l'augmentation constante de nos frais généraux. Nous pensons que nos lecteurs prendront en considération que nous leur avons fourni en 1956 : 446 pages, 47 planches, 94 clichés et 2 dépliantes pour la modique somme de 1000 frs, ce qui aurait été totalement impossible sans une gestion prudente et économe. Nous les remercions bien sincèrement de leur confiance, et notre gratitude va aussi à tous ceux qui ont bien voulu nous accorder une précieuse cotisation de soutien. Nous ne bénéficions d'aucune subvention, mais notre indépendance est le gage de notre objectivité.

Cotisation annuelle (1957) tome IX, n° 49-54.

France et Union Française ..	1.200 fr.
Étranger .....	1.800 fr.
Étudiants .....	1.000 fr.
Cotisation de soutien .....	2.000 fr.
	5.000 fr.

Tout service du bulletin correspondant à la cotisation annuelle part du premier fascicule de l'année et est automatiquement reconduit sauf avis contraire au destinataire notifié par écrit avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.

Les personnes nous faisant parvenir leur cotisation par chèque bancaire sont instamment priées d'ajouter 30 francs pour frais. Par ailleurs tous les versements sont à effectuer au

C. C. P. 293-68 RENNES  
M. Pierre LEROUX  
2, Rue Léonard de Vinci  
Boite postale 2  
RENNES

# Épithètes indigènes des dieux gallo-romains

## NOM OU SURNOM ?

par

Fernand BENOIT

---

Un grand nombre d'inscriptions de la Celtique romanisée associent au nom du dieu romain, Mars, Mercure, Apollon, etc., une épithète indigène, parfois plusieurs, cinq pour le *Mars Latobius*, *Marmogius*, *Toutatis*, *Sinatis* *Mogetius* du sanctuaire de Carinthie (1).

Leur signification, indispensable pour pénétrer le mystère de la religion celtique, est loin d'être connue à quelques exceptions près. Nous ne savons pas à quelle couche de peuplement elles appartiennent, et nous ne connaissons ni leur pays d'origine, ni leur langue, ni la date de leur apparition. Si certaines s'apparentent avec des radicaux présumés celtiques, d'autres ne paraissent contenir aucun élément celtique.

Une première classification devrait distinguer :

a). — *Les épithètes mystiques*, indiquant une qualité ou une vertu : *Belenus* (?), *Camalus*, (?), *Nerius* (?), *Caturix*, *Latobius*, *Vindonus*, *Mogetius*, *Olloudius*, *Rigisamus*, *Segomo*, *Leherennus*, *Lelhunnus*, *Lenus*, *Rudianus*, *Leucetius*, *Sutugius*, *Visucius*, *Sucellus*, *Maponus*, *Mogounus*, *Virotutis*, *Toutiorix*, *Uxellimus*, *Uxellus*, *Ilunnus*, etc...

b). — *Les épithètes topiques*, qui correspondent à une aire de répartition localisée, ce qui n'exclut pas la transmission de certains cultes dans des régions éloignées (*Grannus*, à Grand, à Aix-la-Chapelle, en Suède, etc ; *Paeninus* au Grand-Saint-Bernard et en Mésie) : *Arvernus*, *Dumiatis*, *Albarinus*, *Bolvinnus*, *Budemius*, *Buxenus*, *Cemenelus*, *Cimbrius*, *Glarinus*, *Moccus*, etc...

c). — les noms de « divinités » naturalistes éponymes attachées

---

(1) M. J. Vendryes a donné un tableau des « noms de dieux indigènes » qui dispensera des références : *La religion des Celtes* (Mona III), 1948, p. 285-288.

en Celtique aux montagnes et aux sources (*dea Sequana, Souconna, Matrona, Icaunis*, Bibracte près d'Autun, *Vesunna, Urnia* etc...) et qui ont donné leur nom dans le Midi de la Gaule à des cités (*Nemausus, Glanis, Narbo, Telo, Aramo, Vasio, Iluxo*, etc...)

Ces deux derniers groupes d'appellations, qui ont survécu dans la toponomastique, ont entre eux des rapports étroits. Attaches aux numina du sol, ces vocables se différencient de ceux des grands dieux de la Gaule, la Triade de *Lucain, Taranis, Teutates, Esus* (les deux premiers identifiés à Jupiter et à Mars), mentionnés par l'épigraphie romaine et les textes littéraires chrétiens : d'une qualité plus « transcendante », ceux-ci correspondent à un stade de religion plus évoluée que les cultes naturalistes de l'époque primitive. Ils semblent appartenir à des couches de peuplement différentes, dont les plus anciennes, préceltiques, auraient commencé de fixer la toponomastique de la Gaule (2).

Rares sont les qualificatifs topiques ou mystiques de la Celtique qui apparaissent comme « éponymes » de cité, ce qui les différencie des vocables divins de la Narbonnaise, qui avait acquis avant la conquête son identité toponomastique et théotoponymique. Ses numina sont en effet assez puissants pour se passer du « support » du dieu romain, si ce n'est dans l'association à la religion d'Auguste qui devait recouvrir tous les cultes de la Gaule :

*Nemausus* à Nîmes, *Glanis* à *Glanum* (St-Rémy), *deus Vasio* à Vaison, *Aramo* dans la vallée du Gardon, sans doute *Arausio* à Orange, etc..., ont fait survivre jusqu'à l'époque romaine le culte du numen topique, qui a donné son nom à la cité, ou qui s'est associé le dieu romain devenu lui-même une véritable « épithète », philologiquement parlant, Mars à Narbonne et à Toulouse (*Narbo Martius, Telo Martius*), Apollon à Riez (*Res Apollinares*).

Mais aucun des grands sanctuaires du Midi, Entremont, Roquepertuse, *Glanum*, Orgon, Cavallion, Russan etc..., malgré l'influence des conceptions religieuses méditerranéennes à la fin de la république romaine, ne nous a livré de représentation plastique d'une divinité du Panthéon gréco-romain ; les seules dédicaces, présumées antérieures à la conquête, en caractères grecs, qui en proviennent, sont celles de *Taranos* à Orgon, de *Belenos* à Constantine-Calissane (*Mastramela* ?) et au sanctuaire de *Glanum* celles d'Apollon et de *Camulos*, sans doute *Camulus* (3). Si le

(2) Une origine cisalpine n'est pas à rejeter pour *Leucetius* *Leucetius*, surnom de Mars en Gaule et de Jupiter *Leucetius* en Italie (le « père du jour » : C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VI, p. 45, n. 2), *Sutugius*, surnom de Mars en Gaule et également de Jupiter en Italie (*Stiptus*, *CIL* I, 181) et pour le nom même d'*Epona*.

(3) G. Dottin, *La langue Gauloise*, p. 146, I et 2 ; — J. Gourvest, *Ogam* VI, 1954, p. 257 ; — H. Rolland, *Gallia*, XII, 1954, p. 450 et III 1944, p. 170.3.

nom de *Belenos*, dont le foyer est l'Illyrie, appartient à une couche théonomastique ancienne et n'est pas connu épigraphiquement hors des régions de l'Italie du Nord et de la Ligurie Gauloise, l'invocation d'Apollon, dénué d'épithète indigène au sanctuaire oraculaire de *Glanum*, représenterait en Gaule la plus ancienne anthropomorphisation du numen attaché aux sources, de l'Asie Mineure et de la Grèce à l'Italie, d'où il parviendra en Celtique à l'époque de César.

La divinité adorée dans ces sanctuaires, anonyme et impersonnelle, n'y est présente que par le caractère sacré qu'elle diffuse sur le lieu de culte où sont conservées les statues des héros, et sans doute leurs cendres, représentés sous la forme humaine, avec leur casque et leur cuirasse dans la survie de l'au-delà.

L'on doit donc se demander si la plupart des « épithètes » de dieux gaulois ne sont pas de simples « surnoms », datant de la conquête, qui rappellent « l'une des vertus ou des conditions consacrées à la divinité nationale », comme le pensait C. Jullian (4), plutôt que des « noms » de divinités indigènes, qui auraient été les prototypes des dieux romains de même fonction.

La multiplicité des qualificatifs accolés surtout à Mars et à Mercure, qui en comptent à eux deux plus d'une centaine, et leur aire de répartition géographique rendent peu vraisemblable cette dernière alternative, qui a entraîné M. E. Thevenot à rechercher les antécédents du Mars romain dans des « Mars celtiques », protéiformes et polyvalents. Comment expliquerait-on en ce cas l'interchangeabilité de certaines épithètes : *Vallaunus* ou *Iovantucarus*, données à Mars et Mercure, *Cocidius* à Mars et Silvain, *Smertrius* à Dispat et Hercule, *Poeninus* à Jupiter et Silvain, *Vintius* à Mars et à Pollux, peut-être *Vindon(nus)* à Apollon et Mercure ? (5).

Les études analytiques de MM. P. Lambrechts (6) et E. Thevenot (7) aboutissent en effet à cette conclusion, à priori paradoxale, que la fonction du dieu gallo-romain (= celtique) ne peut être déterminée ni par son type plastique ni par son appellation. Ce dernier a très justement montré que les dédicaces à Mars et à Vulcain faites à Sens et à Lyon (*CIL* XIII, 2940 et 1876) par

(4) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VI, p. 44.

(5) Cf. P.-M. Duval, *Observations sur les dieux de la Gaule*, in *Revue d'Histoire des Religions*, 145, 1954, p. 6.

(6) *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Bruges 1942.

(7) *Sur les traces des dieux celtiques*, Bruges 1955.

une famille de l'aristocratie éduenne, qui comptait un prêtre de l'autel du Confluent et des flamines, ne convenait guère au patronage d'un dieu de la guerre et des forgerons, et que les parèdres de Mars, sous le « travesti » de Minerve ou de Belone dévoilant leur sein, n'étaient autres que la Terre-Mère.

La répartition même en Gaule du culte de Mars et de Mercure, le premier prédominant en Narbonnaise et le second sur le limes, démontrent par l'absurde que ni l'un ni l'autre n'ont pour fonction première d'être un dieu des combats dans une province sénatoriale pacifiée depuis le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et d'un dieu du commerce dans une province militaire toujours sur le qui-vive, malgré leur type romain.

Leur fonction de protection des vivants et des morts est la même, le nom du patron différant selon la région où s'est établi leur culte, pour des raisons de convenance qui nous échappent ; si Mars *Sutugius* ou *Latobius* règne sur le royaume des morts à Saint-Pancard et au Magdalensberg, c'est Mercure qui est le « dieu sauveur », dans les nécropoles du Donon, du Heiligenberg, de Blanche fontaine, de Barjon et au puy de Dôm.

Cette polyvalence paraît contradictoire avec l'« évolution onomastique », que nous propose M. Thevenot à la recherche des *Mars celtiques*. La substitution d'un dieu romain à un dieu indigène personnalisé postule en effet une identité de fonction, qui aurait survécu à la conquête et révélerait « la continuation à l'époque romaine des cultes qui l'avaient précédée » (8) : Mars *Leherennus*, *Albarinus* ou *Sutugius* auraient recouvert un dieu celtique correspondant.

La dénomination de « surnoms » que nous donnons à ces vocables « fautive », nous dit M. Thevenot, les perspectives et renverse à proprement parler l'ordre logique des termes. Le vocable celtique est forcément le plus ancien et c'est Mars qui fut d'abord le surnom, avant de repousser au second plan le nom indigène. On aurait d'abord adjoint le nom de Mars à celui du dieu indigène, sous la forme *Leherennus Mars*, le nom primitif étant celui qui se présente à l'esprit du dévot ; puis Mars aurait eu le pas sur le dieu celtique (*Mars Leherennus*), dont le nom aurait enfin disparu pour laisser la place au seul Mars romain, — ce qui paraît impliquer une évolution asynchrone des croyances et la disparition concomitante du culte indigène. Les dieux romains auraient ainsi été identifiés à leurs « répondants » indigènes, encore qu'on ne voit pas quelles divinités recouvrent Neptune, Vulcain, Minerve, cette dernière citée par César parmi les cinq divinités de la Gaule indépendantes.

Il apparaît au contraire que les deux religions ne sont pas

(8) A. Grenier, *Aspects de la religion romaine en Provence*, in *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1964, p. 335.

superposables et qu'à côté des cultes officiels de Rome, survécurent dans les provinces les moins romanisées, jusqu'à l'époque chrétienne, la vieille religion indigène tournée vers les croyances mystiques à l'Au-delà, dont la « Passion de saint Julien de Brioude » nous a transmis le témoignage : celui-ci ne saurait être traduit au « sens littéral » par l'*interpretatio romana*, la figure conventionnelle du Mars et du Mercure romains, dieux de la guerre et du commerce (9).

La religion populaire de la Gaule, caractérisée par l'« indifférenciation fonctionnelle » de la divinité, selon l'expression de M.-L. Sjoestedt (10) est restée jusqu'à la fin de l'Empire en contraste avec le polythéisme des dieux spécialisés de Rome. *Mars Albarinus* ni *Mars Leherennus*, *Mercurus Dumiatius* ni *Mercurus Visucius*, ne sont le « rhabillage » d'un Mars et d'un Mercure celtique, mais l'anthropomorphisation d'un *numen* anonyme, qui a pris la forme de Mars ou celle de Mercure.

Le culte aniconique de la Gaule répond à une religiosité primitive adorant les *numina*, attachés en Celtique comme dans les religions de l'Asie Mineure, de la Grèce, de l'Italie aux accidents topographiques ou atmosphériques, à la grotte, à la source, au sommet, à la forêt, inhérente à l'élément indo-européen de son peuplement, qu'avait d'ailleurs connue Rome à l'époque préétrusque, si l'on en croit Varron, — lequel ajoute que l'aniconisme des dieux de la Rome primitive s'accompagnait d'un culte plus pur, tandis que leur représentation avait affranchi les cités de la terreur divine (*civitatibus metum dempsisse* (*Ant. d'w.*, fr. I.59). Notation qui donne tout son sens à la description de la « forêt sacrée » des Ligures faite par Lucain : *nemetum* où ne pénétraient pas les mortels, où les dieux n'étaient pas représentés sous des figures connues et où résidait une divinité anonyme « tant ajoutée à la terreur de ne pas connaître les dieux que l'on craint » :

... *Non vulgatis sacrata figuris*  
*Numina sic metuunt : tantum terroribus adit*  
*Quos timeant non posse deos* (v. 415-417).

Comme l'écrivait C. Julian, il ne faut pas songer en étudiant les dieux Gaulois à « des êtres ayant un nom propre, personnel et immuable, une physionomie précise et arrêtée, des traits distinctifs et

(9) P. Lambrechts, *Note sur un passage de Grégoire de Tours*, in *Latomus* XIII, 1954, p. 202-217 ; E. Thevenot, *Mars Celtique*, p. 154, n. 1. Cf. par contre Fr. Le Roux, *Notes d'histoire des Religions*, in *Ogam*, VII/4 1955, p. 263.

(10) *Dieux et héros des Celtes*, 1940, p. 31-32.

un timbre de voix comme nous nous figurons un Mercure, un Apollon, un Jupiter Capitolin. Les dieux ne deviennent des individualités franches et nettes qu'après avoir longtemps vécu sous la forme humaine, que lorsque poètes et artistes ont fixé leur figure et raconté leur vie. Ceux de la Gaule en étaient encore à la première période de leur existence... »

Ainsi, la conquête romaine aurait-elle pour la première fois substitué en Gaule les formes corporelles des dieux à l'entité immatérielle du *numen*. La religion de la Gaule, déjà pénétrée par des influences méditerranéennes avant César en Narbonnaise, n'aurait définitivement accédé à l'expression individuelle et anthropomorphisée de la divinité que sous la romanisation.

Mais le « génie gaulois » ne cessa pas pour autant à croire à « l'efficacité universelle » de ses grands dieux. *Taranis, Teutates, Esus* : c'est leur polyvalence qui a commandé le « confusionnisme » des dieux gallo-romains, que révèle l'interchangeabilité de leurs attributs et de leurs fonctions, non seulement dans la plastique, mais dans les écrits des auteurs chrétiens qui ont inspiré les scolies de Lucain. Témoignage de la persistance, en marge de la religion officielle, qui fit l'unité de l'Empire, de croyances populaires appartenant au vieux fonds des cultes magico-religieux des pays primitifs et qui se sont exprimés par les figures que leur avaient fait connaître les civilisations méditerranéennes.

Marseille, Château Borély, Novembre 1956.

## La Religion Celtique en Carinthie

(planches XXIX-XL)

par

Hedwig KENNER  
Université de Vienne

Les trouvailles antiques d'Autriche se répartissent en premier lieu dans le cadre d'ensemble de l'art provincial romain. Ce qu'il y a de plus évident et de plus compréhensible dans la civilisation qu'elles représentent c'est son attitude vis-à-vis des choses romaines. Aussi bien dans les restes de construction, dans la statuaire que dans les arts mineurs se laissent discerner les traits généraux de l'art impérial romain. Mais l'essence même de l'art provincial ne peut être déterminée à partir du strict point de vue romain. Nous avons ici, à profusion, en provenance de toutes les régions de l'Empire, du matériel de comparaison étudié et publié. Il ne s'agit pas en effet de l'adoption d'une forme et d'un fonds artistique romains, mais fréquemment, de l'habillage suivant des idées indigènes d'une forme romaine et classique, et parfois aussi de l'influence exercée par le style indigène sur l'expression artistique gréco-romaine. Dans ce qui va suivre il ne sera cependant pas question de style, mais seulement de la signification intrinsèque de quelques monuments de Carinthie, car je suis persuadée que ces monuments ne sont pas explicables par les faits romains, mais par des conceptions celtiques indigènes.

Les peuplades celtiques de l'Antiquité, aussi bien à l'ouest qu'à l'est, dans leur berceau d'Europe Centrale, aussi bien que dans leurs habitats les plus excentriques d'Espagne, d'Italie ou d'Asie Mineure, ont considéré l'au-Delà d'une manière toute spéciale et positive, le fond de leur attitude spirituelle pourrait se définir ainsi : le mort continue à vivre, non pas dans un monde supra-terrestre et insaisissable, absolument séparé des vivants, mais dans une sphère en contact avec ce monde-ci, ou plus encore s'y mêlant constamment. Pour cette raison le vivant doit se concilier ce monde des morts et se préparer à être accepté parmi eux, avec bienveillance, au terme de son dernier voyage. L'idée n'a donc pas tellement pour objet le mort, tel qu'il existait de son vivant, mais tel qu'il existe après sa mort, en somme, pour employer une expression simple, elle se préoccupe du fantôme.

On produira en premier lieu deux trouvailles de Carinthie, une tête de marbre de grandeur naturelle, et une petite statuette d'argile. La tête de marbre, sans doute celle d'une femme, est remplacée dans le côté sud de l'église de Saint-Donat, sur le Zolfeld, au pied du Magdalensberg (fig. 1) (1). Elle est posée sur le corps d'un personnage assis, sans rapport avec elle, et que la langue populaire appelle la « Géante » (fig. 2). La tête représente un travail indigène, probablement du premier siècle avant J.C. Le crâne sphérique, les yeux en forme d'amande esquissés d'un seul trait, le nez court, la lèvre supérieure longue et fendue, la bouche large et aux lèvres pincées frappent le regard. La statuette d'argile, trouvée en 1948 au sommet du Magdalensberg, montre, elle, dans un canot (2), un homme nu d'allure simiesque. Ne serait-ce que par le matériau différent et le format réduit la tête (fig. 3) se sépare, au point de vue du style, de la tête de la « Géante » de Saint-Donat ; mais elle n'en présente pas moins avec elle une relative similitude extérieure, similitude qui est peut-être due aux types raciaux communs ayant servi de modèles dans les deux cas ? Un examen attentif ne laisse l'impression de parenté que par le nez court, la longue lèvre supérieure marquée d'une rainure et la bouche largement fendue — presque jusqu'aux oreilles dans le cas de l'homme au canot. M. Fernand Benoit, lors d'une visite à Saint-Donat, en 1954, a reconnu dans la tête de la « Géante » un portrait funéraire aux yeux clos. Il n'est pas facile cependant de résoudre à sens unique la question de savoir si on a voulu représenter des yeux fermés ou ouverts. Etant donné que nous ne savons plus rien de la peinture antique, il me semblerait bien qu'on s'est efforcé de donner au visage un sens ambigu : aussi bien celui de la vision que celui des ténébrés. La tête de l'homme au canot prête aussi à cette interprétation : ses orbites vides peuvent aussi bien être comprises comme privées de vue que comme éteintes. Et si nous considérons dans leur ensemble les autres particularités : crâne dentelé, nez court, lèvre supérieure très longue, bouche largement fendue, absence d'oreilles (le côté gauche ne porte qu'un trou à la place de l'oreille), nous sommes obligés de penser que nous avons là, non pas l'homme primitif, c'est-à-dire le premier ancêtre, mais bien le premier ancêtre en tant que « mort-vivant ». Car si toutes les particularités que nous venons de nommer sont bien celles du crâne du mort, elles n'en deviennent pas moins des signes à proprement parler indicateurs de vie, dans le cas de la statuette d'argile, revêtue d'un épiderme. La figuration de l'homme au canot correspond donc exactement à l'idée dont il était question plus haut, du défunt continuant à vivre, sous une taille réduite, dans un monde intermédiaire. Je suppose même, que le nez court, la longue lèvre supérieure, et la bouche largement fendue de la « Géante » ne caractérisent pas le portrait d'un vivant, mais plutôt d'une tête de

(1) H. Kenner, *Carinthia*, I, 141, 1951, p. 573, fig. 5.

(2) G. Mossler, *Carinthia*, I, 130, 1949, p. 160 sqq.

défunct et il faut inclure à mon avis dans cette série de sculpture une troisième tête de taille inférieure à la normale trouvée en 1953, à Klagenfurt dans un trou de bombe, (la partie supérieure encore couverte de traces de mortier), et qui avait été remployée dans le mur d'une maison bombardée, datant au moins du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 4). La taille et le style, là encore, sont indiscutablement différents de ceux des deux monuments que nous venons de mentionner. Mais il y a toujours en commun : le nez court, la longue lèvre supérieure, la bouche large aux lèvres minces, et l'ambivalence des yeux, qui retombent sur le renforcement des orbites. Au point de vue du travail de la sculpture, on peut tout aussi bien les prendre pour une ébauche des yeux, que pour des paupières fermées. Il y a encore bien d'autres traits funéraires, les tempes basses, les joues creuses, le pli nasolabial très accusé, alors que le crâne, exagérément haut, semble tout à fait se rapporter à un portrait ; mais les oreilles pointues, animales, relèvent du grotesque. Dans ses grandes lignes cette sculpture est celle qui correspond le mieux, parmi les trois exemples que nous venons de donner, à la conception de l'esprit du mort, du revenant ; elle pourrait donc être influencée d'assez loin par l'art du portrait romain d'époque républicaine, — et être une œuvre celto-romaine du premier siècle avant J.C.

La fixité cadavérique du portrait funéraire apparaît aussi dans l'art celtique occidental. La première place y revient au buste du guerrier de Chaptas, à Nîmes (3), dont les joues tombantes et les yeux sont ceux du chef d'un mort. Je tiens de même les têtes des héros, découvertes en 1943 à Entremont, avec leurs maxillaires fortement saillants, et leurs bouches larges à lèvres minces (4), pour des reproductions de masques funéraires.

Dans la mesure où ils se trouvaient sur des tombes, de tels monuments expriment le désir sous-jacent de procurer à l'âme du mort une résidence ; par la reproduction de la tête, on la contraint à rester dans la tombe. L'esprit mauvais du défunt doit être tenu éloigné des vivants, mais l'héroïsation du mort constitue, de la part des vivants, un degré supérieur d'auto-protection. Le mort est élevé au rang d'une divinité : on le projette dans un monde incomparablement élevé et splendide, ce qui doit lui ôter toute envie de retour sur cette terre peu intéressante. C'est ainsi qu'à Entremont les statues des défunts héroïsés sont érigées sous la forme du « Jupiter Taranis » celtique ayant pour attribut le foudre à la main droite. Les têtes, aux traits cadavériques, qu'ils tiennent sous leurs mains droites, sont interprétées par M. Benoit

(3) P. Jacobsthal, *Early Celtic Art*, n° 6, pl. 5 ; E. Espérandieu, *Recueil des Bas-Reliefs*, statues X, n° 7614.

(4) R. Lantier, *Revue Archéologique*, t. XX, 1942/43, p. 145, n° 9, fig. 6 ; Espérandieu, *op. cit.*, t. XII, 7841, pl. V.

comme étant l'expression visible du triomphe sur la mort. Le défunt a surmonté la phase critique de la décomposition du corps et monte vers les dieux. Dans le cas présent, le royaume des morts s'éloigne quelque peu de ce monde-ci et se dépouille de ses traits effrayants et réalistes. Un relief funéraire de l'église de Mariasaal, en Carinthie (5) (fig. 5) ne reçoit ainsi d'explication valable que par comparaison aux statues funéraires des défunts héroïsés. Il est visible que le thème représenté : le corps d'Hector traîné par Achille, est purement hellénistique. Au-dessus du char de guerre vole un génie portant la palme et la couronne ; à droite, sur une élévation de terrain se tient un jeune homme nu muni d'un bouclier, imitation, sans doute dans le domaine de la statuaire, de cette statue de bronze, qui fut honorée sous le nom de Mars au sommet du Magdalensberg, et dont l'original est maintenant au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne (6). Achille incarne ici le mort héroïsé, lequel a complètement surmonté le moment critique de la ruine corporelle, rendue par le cadavre d'Hector, et il en est récompensé par le génie d'un monde meilleur tenant la palme et la couronne. Cette ascension a lieu sous le patronage de ce dieu celtique du Magdalensberg, appelé Mars par les Romains, et que les autres représentations figurées désignent clairement comme conducteur et souverain des morts dans l'Au-Delà (7). Par le même ordre de conceptions, on explique aussi un autre relief, compris au Moyen-Age comme figurant Saint Veit dans son chaudron, et qui fut de ce fait remployé dans le portail de l'église locale (8) (fig. 6). Le buste d'un homme âgé surgit d'une large nacelle en forme de croissant de lune, dont les deux points s'enroulent de part et d'autre. Ce qui est figuré au-dessus des épaules du buste est très remarquable et il ne peut guère faire de doute que ce soient des ailes. L'explication probable en est donnée par des appliques de bronze de coffres celtoromains, en Suisse (9) (fig. 7). Une tête juvénile apparaît au-dessus d'un croissant de lune dont les extrémités ressemblent à des ailes. Il ne peut s'agir que du Soleil au-dessus de la Lune, et non d'un Eros comme le pense Deonna. Si le Soleil apparaît

(5) M. Jabornegg-Altenfels, *Kärntens römische Altertümer*, n° 143, pl. 5 ; R. Noll, *Kunst der Römerzeit in Oesterreich*, fig. 32 ; A. Schober, *Römerzeit in Oesterreich*, 2 éd., fig. 65.

(6) Cf. les autres reproductions de cette statue de bronze, C. Fraschniker, *Oesterreichische Jahreshfte*, 36, 1946, p. 15 sqq.

(7) Cf. R. Egger, *Carinthia*, I, 143, 1954, p. 85 sqq.

(8) H. Kenner, *Frühmittelalterliche Kunst*, in *Actes zum III. internationalen Kongress für Frühmittelalterforschung*, 1954, p. 335, fig. 156.

(9) W. Deonna, *L'art Romain en Suisse*, fig. 41, de Slon et Zürich, Landesmuseum, Neg. n° 10256-59.

dans les monnaies celtiques (10), c'est en effet plutôt sous la forme d'une tête ailée. Les monnaies des Bituriges Cubi (11) portent un cheval qu'accompagnent devant lui un croissant de lune, au-dessus de lui une tête avec une aile, et un bras gauche dressé dont les doigts se terminent en rayons. C'est toujours le Soleil qui est désigné ainsi. Des lampes du Magdalensberg présentent d'un autre côté des anses ornées du buste de Sol que nimbe la couronne de rayons au-dessus du croissant de lune (12) (fig. 8). Le relief de Saint-Veit doit par conséquent se comprendre, à mon avis, comme l'apothéose du mort, sous la forme du Soleil au-dessus du canot. Le Soleil est en effet pour les Celtes le plus clair symbole de la résurrection : il est lui-même résurrection (13). Et le croissant de lune est conçu comme étant le signe élyséen des morts, ou comme la nacelle conduisant vers l'Au-Delà. Le relief de Saint-Veit aide donc à expliquer le signe de la rosette-soleil au-dessus du croissant de lune, tel qu'il apparaît parfois sur des stèles funéraires des environs de Zollfeld et de Pannonie (14). Il exprime l'espoir que le mort puisse, dans le canot lunaire, faire voile vers un élysée pour y renaitre rayonnant à l'instar du soleil. Dans le type de fibule à disque solaire avec croissant de lune (15), qui se rencontre au Magdalensberg, on retrouve un écho, quoique un peu lointain, de cette croyance à la résurrection.

La plus belle pierre funéraire du Magdalensberg, celle de C. Vettius (16) (fig. 9 et 10) montre elle un double symbole solaire de résurrection. Vers le bord supérieur elle présente le signe simple de la rosette surmontant le croissant de lune, mais dessous dans un fronton en arc de cercle, elle offre une tête qui à première vue

(10) Cf. K. Pinck, *Einführung in die keltische Münzkunde*, in *Archäologica Austriaca*, fasc. 6, pl. VIII, 111a.

(11) L. Lengyel, *L'art gaulois dans les médailles*, pl. 11, 117.

(12) F. Miltner, *Oesterreichische Jahreshfte*, t. XXVI, 1930, Suppl. p. 74, fig. 33.

(13) Fr. Le Roux, *Le Cheval Divin et le zoomorphisme chez les Celtes* in *Oyam* VII/2, p. 117 ; Cf. F. Benoit, *L'héroïsation équestre*, Gap 1954.

(14) Cf. L. Nagy, *Festschrift für Kuscinczky*, II, p. 232 sqq. ; Kenner, *Carinthia*, I, 141, 1951, p. 584 sqq.

(15) Cf. E. Patek, *Römische Fibeltypen in Pannonien*, p. 293 ; *Carinthia* I, 139, 1948, 162, fig. 7 et p. 175, fig. 57.

(16) Jabornegg-Altenfels, *Kärntens röm. Altertümer*, n° 188, pl. 6 (reproduction inexacte) ; Schober, *Grabsteine Noricums und Pannonien*, n° 89, fig. 37.



semble être une Gorgone-Méduse classique ; à vrai dire, ce que la tête porte, ce ne sont pas des serpents, mais des rayons. Et nous avons là la transformation celtique du type iconographique grec de la Gorgone, dont on trouve dans la religion indigène tant d'exemples chargés de sens. Le changement de sens se fait jour aussi chez les Celtes occidentaux (17). Dans le fronton, je ne voudrais pas voir uniquement un détail architectural, mais aussi une indication sommaire de la voûte céleste. Les ailes au-dessus du front, sont, comme nous l'avons vu, un attribut convenant particulièrement bien au soleil, et le col en forme de demi-cercle, sous le menton, pourrait bien être un croissant de lune. Il en va de même pour les minces ondulations indiquées à la base de la figuration et qui conviennent à ce genre de représentation. Le Soleil voyage vers l'ouest, au-dessus de l'océan, vers le royaume des morts. Enfin les trois mèches ou flammes, entre les ailes, vers le haut, sont significatives. Le Mars celtique, en tant que tricornu, peut porter trois mèches analogues, symbolisant sa triplicité mystérieuse et sa force triple (18). Il semble d'ailleurs que dans le cas du Mars celtique, on se soit résolu à une trinité : le bassin à trois têtes, qui se trouve au sommet du Magdalensberg, en est l'expression visible (19). Comme d'un autre côté la nature solaire et lumineuse de ce Mars ne fait aucun doute (20), le Soleil tricornu de la pierre de Vettius est le signe du dieu du Magdalensberg. Sous le Soleil se trouve une petite frise représentant le combat de deux cavaliers et dont on pourrait beaucoup dire, mais qui sera négligé ici. Les deux côtés de la frise cependant forment deux petits Hermès, qui avec leurs moignons, font au premier abord l'effet d'être classiques. Mais il leur manque le signe caractéristique des Hermès grecs, le phallus. Les Hermès, c'est-à-dire des piliers surmontés de têtes sans phallus, correspondent à une coutume celtique (21) ; aussi b'en le pilier ou la colonne (22) que la tête isolée, la « tête coupée » (23) ont en

(17) Cf. J.-H. Hatt, *Monuments funéraires gallo-romains du Comminges et du Conserans*, 1945, p. 66.

(18) Cf. le bas-relief de Vignory, Espérandieu, *op. cit.*, IV, n° 3219 et notre fig. 7.

(19) H. Kenner, *Carinthia*, 144, 1954, p. 11 sqq.

(20) E. Thevenot, *Sur les traces des Mars Celtiques*, Bruges 1956, p. 37 sqq.

(21) Cf. P. Lambrechts, *L'Exaltation de la tête dans l'art et la pensée des Celtes*, p. 71.

(22) Cf. P. Lambrechts, *Latomus*, 1954, p. 208 sqq., note 1.

(23) Cf. Lambrechts, *op. cit.*, *passim*.

mode celtique une valeur sacrée et apotropaïque. Les deux hermès de la tombe de Vettius sont ainsi les protecteurs de la sépulture ; ils défendent autant le mort qu'ils protègent les vivants des réactions du mort. Et par comparaison avec le monument de Carinthie, une autre stèle funéraire bien connue, de Rhénanie, celle du centurion Caelius, à Bonn (24) (fig. 11) prend un nouvel aspect. Des deux côtés du portrait du maître représenté à mi-corps, apparaissent sur deux piliers hermaïques les têtes des deux affranchis, sans doute tombés aux côtés de Caelius à la bataille du Teutoburger Wald. L'intention du sculpteur était de faire une pierre tombale à la mode romaine, représentant le maître et ses deux serviteurs, mais les deux domestiques ont été placés sur des piliers très courts, ce qui leur a donné, en vertu de la croyance populaire, la fonction de deux génies protecteurs de la tombe.

On devra mentionner, en liaison avec tout ceci, une petite trouvaille faite il y a peu de temps au Magdalensberg. Il s'agit d'un petit hermès en os, de 8,5 cm de hauteur (fig. 12) (25), porté jaais comme amulette, et qui représente le buste, grossièrement sculpté, d'une femme, avec indication de la coiffure et des vêtements, sur un pilier relativement grand. Sans doute est-ce là la représentation d'une divinité outre celle du signe protecteur commun de la « tête coupée » au haut d'un pilier. Un hermès de pierre un peu plus grand, avec tête d'enfant, trouvé à St-Stefan-de-Vienne, dans un confessionnal (s'c !) (26) donne un nom : sur le tronc se lit l'inscription : *Iuno/Flora/Scaptinae*. La sculpture représente probablement la « Junon » de Flora Scaptina, ce à quoi il faut comprendre que cette Junon, esprit protecteur correspondant au génie masculin, reçoit les traits de sa protégée, et que, par conséquent, Scaptina Flora aura été une enfant. L'hermès en os du Magdalensberg aura donc été porté par une dame dont il aura été la « Junon ». Et ce ne sont pas seulement des conceptions romaines, mais aussi celtiques qui entrent ici en jeu. La hauteur du pilier, dans la trouvaille de Carinthie, le prouve. En plus, un hermès féminin n'est pas du tout classique. On a pour témoignage du caractère indigène de petits bustes de femmes, en argile blanche, de fabrication celto-romaine, et que l'on disposait volontiers dans les tombes féminines, dans les provinces rhéto-narques (27). Eux aussi pourraient recevoir le nom de *junonas*.

(24) F. Koepf, *Die Römer in Deutschland*, 3 éd., fig. 17, et *Germ. rom.* 2 éd., III, pl. 12.

(25) *Carinthia*, I, 148, 1956, *Magdalensbergbericht* 1954-55.

(26) *Archäologische epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich* XIII, 1890, p. 175 sqq., fig. 1, *CIL* III, 11812.

(27) M. Süßer, *Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft*, Vienne, t. 56, 1926, p. 382.

Ainsi que le prouvent deux inscriptions (28) il existait un très grand nombre de déesses-mères, sous cette appellation romaine générale, dans la religion de l'époque cello-romaine des provinces de Carinthie.

Éléments romains et indigènes se mêlent donc étroitement comme c'en est le cas pour une esquisse rupestre par elle-même très primitive, et qui fera l'objet de notre dernière remarque. Sur le revers d'un pilier, dans une chambre à terrasse à l'est du temple, on distingue, à peine dessiné avec deux doigts dans le mortier encore humide, le tracé d'un être fabuleux avec des cornes, un long cou, des pattes de devant, et une queue de poisson ou de serpent (hauteur 58 cm, longueur 44 cm, fig. 13) (29). A mon avis ce dessin appartient au signe zodiacal du bouquetin et doit représenter le « poisson-chèvre » ou Capricorne, que l'on traduisait volontiers dans l'antiquité sous la forme d'un être mixte ayant la partie supérieure du corps comme un bouc, la partie inférieure comme un poisson ou un serpent. C'est ainsi que le montre, sous sa forme la plus connue, la constellation natale d'Auguste sur la *Gemma Augustae* (30). Le Capricorne doit avoir joué un rôle dans le district du temple d'époque romaine du Magdalensberg puisque, à l'ouest de ce sanctuaire, dans les débris d'une cave, on a trouvé un graffite, d'après lequel un homme du nom de *Gallus* aurait déposé une petite offrande au Capricorne en l'an 5 après J.C. (31) (fig. 14). Il se pourrait bien que *Gallus* ait pensé au signe de sa naissance, mais le dessin rupestre implique une signification plus générale et plus impersonnelle. En relation avec la date de 5 après J.C. qui est celle du graffite, c'est-à-dire vers la fin de l'époque augustéenne, il s'agit dans les deux cas du signe zodiacal de la naissance d'Auguste, le signe stellaire sous lequel il a été conçu, neuf mois avant sa naissance humaine. Cette combinaison correspond à une spéculation typique de l'époque hellénistique tardive, Auguste est désigné comme le *novus Sol* du monde, puisque le soleil prend sa course pour la nouvelle année sous le signe du Capricorne (32). Et c'est surtout l'armée qui semble avoir volontiers fait sien ce symbolisme, puisque le Ca-

(28) Au Sternberg près de Valden, à l'ouest du Wörthersee, *CIL III* 4766; au Lorenzenberg près de Hirt, au sud de Friesach, *CIL III* 5030 = 11821; Cf. *Junones omnes* à Xanten, *CIL XII* 8622.

(29) *Carinthia*, 148, 1956, *Magdalensbergbericht* 1954/55.

(30) F. Eichler-Kris, *Kamien im Kunsthistorischen Museum Wien*, p. 52 sqq., n° 7, pl. 4.

(31) R. Egger, *Carinthia*, I, 145, 1955, p. 70 sqq., n° 51.

(32) R. Egger, *loc. cit.*, p. 75.

pricorne sert d'insigne légionnaire, spécialement pour les XIV *gemina* et XXII *primigenia* (33). Toutefois, dans notre esquisse rupestre sur le revers d'un pilier, il ne peut s'agir d'un signe représentatif de la propagande impériale. L'exécution primitive montre que l'auteur était un homme du peuple dont l'intention était sans doute de libérer le local de toute influence néfaste par le moyen de ce symbole. Les signes populaires protecteurs sont facilement placés à des endroits peu visibles (34). Je pense ainsi que le Capricorne devait être dans le domaine du temple du Magdalensberg, particulièrement bien mis en valeur par le culte impérial, et peut-être un autel lui était-il réservé dans la cour du temple (35). L'indigène pouvait bien cependant se représenter, sous cette forme fabuleuse, quelque chose qui correspondait à son monde mythique personnel. La constellation du Capricorne est gardienne du solstice d'hiver, d'après l'idée antique de la porte par laquelle le soleil mourant doit descendre à l'ouest, pour ressusciter rayonnant dans la nouvelle année (36). Le Capricorne devient ainsi le symbole de la résurrection et de l'espoir dans l'« Au-Delà ». Il a donc parfois sur les stèles funéraires des provinces cello-romaines, la même signification que le dauphin (37). Sa connexion avec les signes solaires et lunaires, dans un cas (38), indique aussi qu'il a été compris par les indigènes comme un symbole de résurrection (voir supra). Et si notre graffite est gravé, non sur une pierre tombale, mais sur un pilier, à titre d'apotropaïon, il n'en résulte aucune différence. Tous les symboles qui signifient le salut du mort apportent aussi protection et bonheur aux vivants, ou, autrement dit, quiconque veut s'affranchir dans ce monde-ci, doit aussi assurer un « Au-Delà » favorable et des esprits funéraires bienveillants. Nous touchons ici à nouveau à la conception celti-

(33) E. Rittlering, Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, s. v. *legio*, col. 1727 et 1797 sqq.

(34) Cf. A. Gansser-Burckhardt, *Pro Vinetiansa*, 1951/52, p. 65.

(35) R. Egger, *loc. cit.*, p. 76.

(36) Cf. F. Cumont, *Symbolisme funéraire*, p. 40, notes 2 et 3; p. 201, n. 1, p. 250.

(37) Narbonne, Espérandieu, *Recueil*, I, 740; de Lamourcier près de Narbonne, Espérandieu X, 747; Mayence, Espérandieu X, n° 7339; Saint-Servais près de Maestricht, Espérandieu XIV, Suppl. n° 8380, pl. 23; Petronell, Schlossmuseum, E. Braun, *Nömischer Limes in Oesterreich* 17, 1933, 77 sqq., n° 1, fig. 34; Budapest, A. Schöber, *Grabsteine von Noricum und Pannonien*, p. 103 sqq., n° 227, fig. 116 (Les Capricornes sont ici faussement nommés hippocampes); S. Ferri, *L'arte sul Danubio*, fig. 262; Turin, Cumont, *op. cit.*, p. 161, n. 1, fig. 28.

(38) Stèle funéraire de Budapest, L. Nagy, *Festschrift für Kussnarek*, II, p. 233, n° 2, pl. 43.3; Cumont, *op. cit.*, p. 229, n° 11.

que de l'interférence des deux mondes, avant et après la mort. En dernier lieu il conviendra d'ajouter qu'un être mixte à queue de poisson ou de serpent n'avait rien d'étrange pour les Celtes. Sur des monnaies celtiques des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant J.C. apparaissent des monstres — dont le corps est à la partie supérieure ch'en ou bélier et à la partie inférieure une queue de poisson, — ajoutés comme une chevelure sur une tête, ou encore chevauchant le cheval sacré (39). Un serpent à tête mais dont la partie supérieure n'est jamais à corps de bélier, constitue une divinité celtique ou son attribut (40). Sur un des reliefs intérieurs du chaudron de Gundestrup le serpent précède une file de trois cavaliers, tandis que sur une des figurations extérieures il est tenu par le dieu aux cornes de cerf assis en « posture bouddhique » (41). Ce qui est bien clair, c'est l'adresse du coup de dés politique d'Auguste se choisissant le Capricorne pour signe protecteur. Peut-être pensait-il à l'ouest, à l'esprit des populations celtiques et germaniques ? La plupart des monuments au Capricorne proviennent de ces provinces.

Tout ceci n'est qu'un rapide coup d'œil sur le contenu des problèmes posés par les représentations celtiques d'époque romaine. Ce qu'on y sent, ce sont les tendances des indigènes à la métaphysique, et aussi l'habileté et la faculté d'adaptation et de transformation des colonisateurs romains.

Magdalenberg, Septembre 1956.

(39) L. Langyel, *L'Art Gaulois dans les médailles*, n° 182, pl. 16 et n° 175, 176, 179, pl. 15.

(40) Cf. P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, p. 45, sqq. ; Thevenot, *op. cit.*, p. 21 sqq.

(41) P. Lambrechts, *op. cit.*, fig. 4 et 5.

## \* Voreidos, Rêda, Eporedia

Remarques sur un nom du Cheval en Celtique

par

Françoise LE ROUX

Nous avons examiné dans un précédent travail le problème de l'importance religieuse du cheval et formulé à cette occasion, préalablement à toute analyse, que « certaines vues particulières de Joseph Loth nous semblent actuellement contestables, sinon caduques ou périmées ; telle est son opinion voulant que \* *ekuos* ait signifié « cheval attelé » et \* *markos* « cheval monté », sous prétexte que le char de guerre est une innovation tactique indo-européenne et que le mot \* *ekuos* est pan-indo-européen, alors que \* *markos* n'est commun qu'au celtique et au germanique. C'est pousser trop loin la spécialisation indo-européenne, la distinction entre la *Fahren* et le *Reiten* ne reposant sur aucune base ethnographique valable » (1).

Dans ce travail nous n'avions toutefois en vue que le culte du cheval dont nous avons donné une définition aussi simple et claire que possible. L'élaboration d'une démonstration linguistique conjointe nous aurait forcé à un exposé d'une inextricable complication pour autant que nous eussions dû y inclure le problème linguistique dans sa totalité.

C'est cette étude linguistique que nous allons aborder désormais, et, sans prétendre épuiser le sujet, qui est à vrai dire inépuisable, nous nous proposons — à propos d'un mot déterminé, — de recapituler la somme de nos connaissances, puis en nous basant sur des faits précis et constatés, de tirer quelques conclusions simples et logiques. Il est des cas où la complexité des problèmes étymologiques vaut bien la peine qu'on s'y attarde, qu'on se donne la

(1) *Le cheval divin et le zoomorphisme chez les Celtes*, in *Opuscules* VII/2, avril 1955, cf. ici 101-102. Le travail de Joseph Loth dont il était question est *Le nom du cheval chez les Celtes*, in *CRAI*, XLIII, 1927, p. 113 sqq. La part réservée à \* *voreidos* dans cet article est toutefois assez restreinte. Voir également le très important ouvrage de M. Edouard Delbecq, *Le cheval dans l'histoire*, Paris 1951 (Études et Commentaires t. IX), en particulier la deuxième partie du livre.

peine d'évaluer la difficulté, d'en définir le degré, et d'en rechercher au moins une esquisse de solution.

Le choix de \* *voreidos* ne s'imposait certes pas d'une manière catégorique : comparé à *epos*, \* *markos*, \* *kaballos*, voire même \* *kassala*, ce mot ne présente qu'un intérêt relativement moindre. La dérivation et le répertoire en sont pauvres.

Mais il vaut mieux réserver les deux termes essentiels, *epos* et *markos* pour une étude spéciale où l'on profitera des avantages acquis dans ce qui va suivre et où l'on verra que le système :

\* *epos* « cheval attelé » parce qu'indo-européen,

\* *markos* « cheval monté », parce que non indo-européen, est, non seulement inutilisable, mais aussi parfaitement illogique. En attendant il est naturel d'admettre que la multiplicité des termes désignant le cheval implique *ipso facto* une spécialité de sens de chacun d'eux.

Or \* *voreidos* ne peut que contribuer notablement à éclaircir le cas des deux mots-clés dont il vient d'être question. C'est en effet, en celtique, la seule dénomination du cheval ayant un rapport étymologique étroit avec le nom d'un véhicule, la *reda* des écrivains latins.

Forcellini donnait jadis de *veredus* et *paraveredus* deux explications qui se ramènent au type habituel des étymologies populaires :

— *veredus* differt a *paraveredo* : nam *veredi* proprie erant equi, *cursum publicum facientes in vils rectis paraveredi autem, qui in transversis.*

— *nomen, an flatum ex latino veho et gallico reda, sive rheda = quomodo et verhedus cum spiritu scribetur* (2).

Il y a longtemps que les linguistes ont rectifié, complété, et fait les rapprochements qui s'imposaient (3), mais peut-être pas

(2) Lex. 3-4, p. 500, art. *paraveredus*, et 5-6, p. 288 art. *veredus*. L'étymologie de *veredus* par le latin *veho* est évidemment caduque depuis fort longtemps.

(3) Cf. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 228-229, art. *reidō*, *reida*, *reidarios*, *reidō-s*, *reidō-s*; Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, col. 1102-1105, art. *reid*, *reidō*, *Reidones* et III fasc. 17 /1907/, col. 205-206, art. *voreidos*; A. Walde, *Lateinische Etymologisches Wörterbuch*, p. 646, art. *reda* et p. 757, art. *veredus*; Walde-Pokorny, *Indo-germanisches Wörterbuch*, II, p. 348, art. *reidh*; Walde-Hoffman, *Lateinisches Etymologisches Wörterbuch*, 2<sup>e</sup> éd. 1938, art. *veredus*; Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 3<sup>e</sup> éd. 1951, art. *reda*, p. 994; H. Hubert, *Les Germains*, Paris 1952, p. 77; J. Loth, *loc. cit.*, p. 21; G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 297; voir en dernier lieu J. Pokorny, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*, fasc. 9, Berne 1955, p. 891, art. *reidh*, *reidhi*, *reidha*.

encore d'une manière suffisante. Ce n'est pas parce qu'un mot est élucidé au point de vue sens, qu'on a retracé du même coup toute son histoire. Latinistes, Celtistes, Germanistes, tous œuvrent souvent dans leurs sphères respectives sans grand contact entre eux. Nous allons donc essayer une modeste synthèse qui va consister en premier lieu en un classement et un examen détaillé des termes et de leurs significations. Les sources lexicographiques sont en effet d'une extrême confusion.

Le seul point de départ possible est évidemment « celto-latin » s'il nous est permis d'user de ce vocable équivoque. *Veredus*, forme latinisée de \* *voreidos*, est donné en latin avec le sens clair de « cheval de poste ou de chasse » et est attesté dès le premier siècle p.C. par Martial. Puis plus tard, bien avant dans l'époque impériale, on s'est servi de la préposition grecque *para-* pour forger *paraveredus* « cheval de renfort » et *veredarius* (4). C'est un de ces quelques mots celtiques adoptés par le latin ou le bas-latin et qui ont eu la chance de faire souche dans les langues romanes (ou même germaniques), repassant de là de temps à autre dans les langues néo-celtiques (5).

Les mots romans ou néo-celtiques ne sont plus d'un emploi très courant et on ne saurait dire que leurs sens actuels marquent une unité : ils reflètent les influences et les courants qui ont été à la base de leur formation : l'italien *palafreno*, portugais *palafrem*, espagnol *palafren*, catalan *palafre* viennent du provençal *palafre*, *palafren* (d'où vient aussi le français *palafrenier*). Le français médiéval *palafreid*, français moderne *palafroi* a donné à son tour à l'époque féodale l'anglais *palfrey*, le breton *palafrez* (mentionné au *Catholicon* éd. Le Men, p. 165), puis dernière répercussion, l'anglais donnait le gallois *palfre*, *palffroi* et l'irlandais empruntait *palafraidh* au français.

Le terme d'emprunt est resté infiniment plus vivant en germanique : vha. *parafrit*, *parfrit*, *perfrit*, mha. *phärvrit*, *phärit*, *phärt*, all. mod. *Pferd*; v. sax. *perid*, m. bas all. *pered*, *per*, m. Néerl. *peert*, *paert*, néerl. *paard*, où la forme du mot haut allemand

(4) Martial, 12, 14, 1 : *Parcius utaris, impneo, rapiente veredo* ; cf. les références d'auteurs latins concernant *veredus* et surtout *paraveredus* à basse époque dans Holder, *op. cit.* et II, 929-930 ; cf. enfin Ernout et Meillet, *Dict. étym. de la langue lat.*, 1951, p. 1278. A partir du latin on a eu en grec *beraidos*, *beridos* et *beredarios*.

(5) Cf. A. Meillet, *Histoire de la langue latine*, p. 276, et O. Bloch et v. Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. 434a, qui notent à propos de *paraveredus* que « ce procédé artificiel de composition avec un préfixe grec qui se retrouve dans *epiredium*, « courroie », formé du préfixe grec *epi* et de *reda* « sorte de chariot » (qui est également un mot d'origine celtique et de la famille de *veredus*) est dû au caractère technique de ces mots, créés dans les milieux de maîtres de poste... A. Meillet avait insisté lui aussi sur les emprunts faits par les Romains aux Gaulois dans le domaine technique.

affecté par la deuxième « Lautverschiebung » prouve l'emprunt antérieurement au VIII<sup>e</sup> siècle (6).

Mais, tant romans que germaniques, ces mots restent d'un intérêt secondaire pour notre propos. Ils permettent seulement une constatation fondamentale : *paraveredus* a sans aucun doute possiblement été très courant en bas latin et en roman primitif, pour avoir donné en français médiéval un mot aussi usuel que *palefroi* et le nom spécifique — toujours en usage — du cheval en haut et bas-allemand. On peut même s'étonner de ce qu'un simple mot technique ait eu une telle fortune, et se soit imposé aux Latins et aux Germains.

En outre, c'est le groupe *veredus-paraveredus* qu'il faut considérer globalement. Si l'on a bien reconnu en effet que les termes romans ou germaniques désignant le cheval de parade ou le cheval tout court viennent de *paraveredus*, et que *paraveredus* lui-même est un hybride — et à proprement parler un barbarisme puisque *para-* est grec — on ne semble pas avoir tellement attaché d'importance au fait que *veredus* et *veredarius* n'ont absolument rien produit en roman.

Certes, on ne sait pas toujours exactement pourquoi un mot disparaît dans une branche sans laisser de traces et survit dans une autre ; mais en linguistique, pas plus qu'en histoire, il n'y a de hasard : il n'y a que des causes ou des concours de circonstances que le chercheur se doit de découvrir. Si *veredus* a été supplanté totalement par *paraveredus* il reste à penser que les deux mots avaient rapidement pris des sens très voisins pour qu'on ait fini par en supprimer un. Les distinctions des traductions actuelles « cheval de renfort », « cheval de poste », ou « Nebenpferd », « Beipferd », « Postpferd » ne sont donc que d'idéales subtilités auxquelles l'étymologie moderne nous oblige. Quelle signification précise faut-il choisir ? Le grec *para-* a plusieurs sens qui permettent d'hésiter (7) d'autant plus qu'à partir d'une certaine époque (le sens du germanique le prouve) *paraveredus* s'est contracté ou altéré dans la langue populaire et — comme *saeculum* est devenu *saeculum*, etc... — est devenu un \**patafredus*, \**parfredus*, ou autre, dépourvu de tout aspect étroitement technique (8). Nous nous de-

(6) L'emprunt a du avoir lieu vers le VI<sup>e</sup> siècle, après que le celtique eût remplacé définitivement le celtique et le roman dans les anciennes provinces romaines de Germanie inférieure et supérieure, et le mot a subi depuis le sort des autres mots du vocabulaire allemand : cf. Kuge, 11<sup>e</sup> éd., p. 440b ; Lexer, *Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch*, 28<sup>e</sup> éd. 1956, p. 159a ; H. Paul - H. Stoltz, *Kurze Deutsche Grammatik*, Tübingen 1951, 2<sup>e</sup> éd., p. 62, § 84-IV et p. 87-58, § 57 I-II.

(7) Cf. E. Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, 4<sup>e</sup> éd. Heidelberg 1950, s.v. *para*, p. 746.

(8) Cf. les textes latins de basse époque cités par Holder II, 929-930. Aucun n'est antérieur à 328 p.C.

mandons dans ces conditions si le sens exact de *veredus* peut vraiment se déduire de *paraveredus*.

Holder s'écarte, quant à lui, notablement de tous ces essais pour donner de *paraveredus* une définition particulière : in der spätlateinischen Postsprache neben dem Pferde des Courriers und dem des Postillons das dritte Pferd, welches das Felleisen zu tragen hatte » (9). Nous voulons bien que cette définition soit conforme à la réalité des postes gallo-romaines, mais comme les autres elle est une définition d'emploi et non d'espèce, et ne peut davantage nous donner une explication valable de *veredus*. Il n'est pas suffisant non plus de considérer ce dernier comme « ein cisalpinisches Wort » (10) et de dire qu'il désignait « ein an einer reda gehendes Pferd » (11).

Car, pour peu qu'on y réfléchisse, les créateurs de *paraveredus* ne peuvent être que des Latins, de langue ou d'expression, et non des Celtes. À défaut de Latins, ce sont des Gaulois latinisés, fonctionnaires ou serviteurs de l'Empire, moins conservateurs que le reste de la population. Si *veredus* est en effet attesté chez Martial, auteur du premier siècle p.C., *paraveredus* n'est attesté que beaucoup plus tard (12), comme la plupart des mots grecs (dont ceux en *para-*) qui ont envahi le latin à l'époque impériale. L'hybridation n'est donc pas à mettre au compte des Celtes. Ce n'est pas parce que *veredus* est d'origine celtique qu'on a le droit de considérer que *paraveredus* est « halb griechisch, halb celtisch » (Holder, *op. cit.*). Il y a une énorme différence entre un mot celtique et le même mot, devenu mot latin. Le sens a pu changer (13), et l'observation reste encore valable si l'on fait entrer en ligne de compte que le latin classique avait d'autres mots pour désigner la poste (14)

(9) *Loc. cit.*, II, 929-930.

(10) Holder, *op. cit.* III/17, 206.

(11) *Ibid.*

(12) Cf. note 8.

(13) Qu'on prenne par exemple en considération les mots français passés en anglais après la conquête normande. Les « faux-amis » sont innombrables.

(14) Le terme classique est *equus cursualis*. Sur l'organisation de la poste romaine, cf. principalement Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. V, 1848, p. 1944-1948 et en dernière date XXII/1, 1953, col. 968-1014, cf. par exemple col. 1006 : Gegenüber dem langsamen von Ochsen gezogenen *cursus clavularis* bediente sich die Schnellpost der Maulesel, selten nur der zu langsamen Esel, als Zugtiere, während Pferde (Veredi) nur zum Reiten bzw. als Reiterferde (paraveredi, parhippi, avertari, von averta = Felleisen) für Lasten benutzt werden durften. Wagen des *cursus velox* durften nur bis zum Höchstgewicht von 1000 Pfund beladen werden, dem Maximalgewicht einer *reda*, eines vierrädigen Normaltransportwagens des *velox*. Beipferde nur bis 100 Pfund, das Reiterpferd ausser dem Reiter nur bis zu 30 Pfund. Esel als Lastträger neben den Pferden, dürften wohl nicht in Betracht gekommen sein, da die Schnellreiter dadurch einen zu grossen Zeitverlust erlitten hätten.

et que l'introduction de *veredus*, *veredarius* dans la langue administrative est peut-être due au recrutement local (15). *Veredus* avait dû cesser d'être très clair pour les Latins et les Gaulois latinisés et c'est sans doute pour cette raison que le nouveau mot, forgé dans une intention de clarté technique, a fini par prendre le même sens. Mais à aucun moment *veredus* n'a pu signifier exactement et uniquement « cheval de chasse, cheval de poste, ou cheval attelé à une *reda* ». Peut-on en effet estimer avoir suffisamment décrit un cheval en notifiant le travail auquel on l'emploie ? C'est l'espèce, le genre du cheval, la race qu'il faut chercher à se représenter sinon on ne saura jamais à quoi s'en tenir. Actuellement encore, parler d'un « cheval de course » ou d'un « chien de chasse » est le lot du vulgaire. Un spécialiste nommera toujours l'espèce et non son emploi le plus courant, même si l'emploi est fonction de l'espèce. En bref, nous pensons que *paraveredus* est le résultat d'une incompréhension possible du gaulois \* *voreidos* à partir de la romanisation. Sans quoi on ne peut comprendre, ni l'existence d'autres mots (*epas*, *marleos*, *kaballos*, etc...) ni surtout la traduction donnée par Pline, *hist. nat.* III, 17, 21 : *Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant*. Or, si l'on a le droit de se mêler des étymologies anciennes, on n'en a pas pour autant le droit de récuser un sens rapporté par les Anciens sans avoir la preuve tangible de sa fausseté (16).

Rien de valable ne peut être fait sans un examen attentif de l'origine de \* *voreidos*, et l'analyse réclamée d'autant plus de soin que *vo-reidos* est une formation isolée à partir d'une racine \* *reid* prodigieusement répandue en celtique et germanique.

Il importe donc d'établir un inventaire de nos ressources :

1°) — gaulois *reda* ou *rheda* « char », Quintilien I, 5, 57. Venant. Fort. III, 221, gaulois latinisé *redarius*, *rhedarius* « conducteur de char » ; composé *eporedia* « boni domitores », Pline (cf. *supra*), sans doute à partir d'un singulier \* *eporedos*, et le nom des *Redones*, d'où le toponyme *Rennes* ; anthroponymes *Veredus* CIL IX, 3856, *Veredemius* (*vita S. Aegidii*). *Veredus* CIL VII 1158, 1336 (cf. Holder III, 205-209) ; *Eporedaria*, César *De Bello Gallico* VII, 38-39, avec variante *Eporediria* CIL XIII, 2805, 2728 B.G. VII, 67, nom de deux chefs gaulois du pays éduen dont on ne sait s'ils sont parents ou non.

(15) *Veredarius* semble attesté beaucoup plus tôt que *paraveredus*. On le rencontre déjà au II<sup>e</sup> siècle, par exemple dans une inscription du Bas-Empire CIL XIII 7439, trouvée à Kapersburg et actuellement au Saalburgmuseum, dédiée par un Rème : *In H(ono)rem) D(omi)ni) D(i)uini) Genio ueredariorum n(umeri) N(ationis) Rem(us)*. Cf. Holder, III/17, 209 et Porcellini 5-6, p. 288.

(16) Porcellini, *Lex*, 2, p. 288 s.v. *eporedia*, *vox incertae originis in usu tamen apud gallos*. La variante donnée par Juvénal, S. 66 : *Trito ducunt eporedia collo / Segnipedes dignite molam versare nepotas*, est sans grand intérêt direct pour notre démonstration.

2°) — vieil-irlandais, *de-riadh*, moyen-irlandais *de-riadh*, glosé *biga* « char à deux roues » ; vieil-irlandais *riadh*, moyen-irlandais *riadh* « riding on a horse-back or 'n a chariot » ; vieil-irlandais *riadaim* « je voyage en char » et dérivé *riadhug-haidh* « the breaking or train'ng of a horse », ou mieux encore le collectif vieil-irlandais *echrad* « chevaux » (de \* *ekuo-reidhā*) équivalent exact de *eporedia*, mais ici *rad-* est un suffixe abstrait correspondant au gallois *-rwydd* ; le sens à entendre est celui de « réunion de chevaux » ; peut-être écossais *riadh*, malgré le sens actuel « interest of money usury ; lend another's property from house to house without bringing it back to the owner », qui, au mieux serait une altération ; vieil-irlandais *reid*, glosé *vacuum* ; moyen-irlandais, irlandais, écossais *reidh* « préparé, libre, praticable, prêt ».

3°) — Vieux-gallois *rudd*, moyen-gallois *rhoyd*, gallois *rhoydd* « prêt, libre, préparé », *rhwyddhau* « faciliter » ; vieux-gallois *uo-rudd*, *wo-rudd*, gallois-modernes *gorwydd* « coursier », où *-rwydd*, diffèrent du *ruydd* mentionné ci-dessus n'est pas suffixe, mais radical.

4°) — Vieux-breton *roed* « facile, libre », moyen-breton *roez*, *rouez*, breton moderne *rouez* « rare, clairsemé » ; verbe moyen-breton *roezat*, *rouezat*, breton moderne *rouesaat* « devenir ou rendre clair » ; anthroponymes vieux-breton du Cartulaire de Redon : *Ran Roedlon*, *Roidoc*, *Roet-anou* ; toponymes vieux-breton : \* *Roidon*, moyen-breton *Roason*, *Roason*, *Roason*, *Roason*, *Roon*, *Roon*, *Ruan*, *Roehon*, breton moderne *Roashon* « Rennes ».

5°) — Gotique *garaihs* « ordonné, décidé », *garaihdjan* « préparer » (germanique commun \* *ga-raihja*).

6°) — Vieux-norrois *reid* « char », *reidr* « passable on horseback », *rida* « chevaucher » ; *rida hest* « zu Pferd rsten » ; marque peut-être une évolution comparable à celle du celtique ; danois *rid*, suédois *rida* ; vieux-norrois *greidhr* « facile, simple, clair », *greidha* « ordonner, compter, aider ».

7°) — Vieux-frison *rida*, *ridder* « cavalier » ; *gerede*, *rede* « prêt, terminé ».

8°) — Vieil-anglais *rad* « *Fahren, Reiten* », verbe *ridan*, anglais *to ride* ; vieil-anglais *raed*, anglais *ready* « prêt » ; vieil-anglais *geroede* « harnachement, équipement » ; vieil-angl. *raedan* « ordonner, aider », *rida* « Reiter » ; anglais *road* « route ».

9°) — Moyen-bas-allemand *gerede* « *Gerät, Aussteuer* », *rede*, *gerede* « prêt, terminé », *ridder* « Reiter » d'où le vieux-norrois *riddari* ; néerlandais *rijden*, *bered*.

10°) — Vieil-haut-allemand *rita* « *currus, quadriga, vehiculum, rheda* », *garft* « *equitatus* » ; vieil-haut-allemand *ritto*,

moyen-haut-allemand *ritter*, allemand moderne *Ritter* ; vieux-haut-allemand *gireiti* « Fuhrwerk » ; vieux-haut-allemand *geret(e)*, moyen-haut-allemand *berete*, allemand moderne *beret* ; vieux-haut-allemand *ritan*, allemand moderne *reiten* « chevaucher, aller à cheval », *Reiter* « cavalier ».

11°) — Letton *raidit* « eilig senden, hetzen », *raidities* « zappeln », *raids* « beret » (17).

Pris isolément, chacun de ces termes ne saurait retenir notre attention outre mesure. Les philologies germaniques et celtiques sont assez vieilles pour que, si nous voulions les expliquer, nous n'ayons pas grand chose de bien nouveau. Toutefois, de cette longue et indispensable énumération découlent deux conclusions simples :

1° — Il existe une correspondance germano-celtique à peu près exclusive et régulière. Avons-nous affaire à un emprunt du germanique au celtique ou à une racine relevant de l'indo-européen dans les deux branches ? On hésite beaucoup à trancher. L'emprunt par le germanique semble communément accepté (18), mais il ne signifie pas obligatoirement que le mot ne soit pas indo-européen, bien qu'il paraîsse assez délicat de tenter d'autres rapprochements. Une recherche de M. Pokorny (19) ne lui a apporté que le grec *erithos* « messenger, serviteur » qu'il consigne avec prudence « m't prothetischem e », *reht* sich an die Dienernamen mit einer Grundbedeutung des Laufens an, falls hierher gehörig ».

2° — On relève deux séries de mots, parallèles en germanique et en celtique, d'une part ceux qui désignent le « Reiten » et d'autre part ceux qui signifient « libre, vide, prêt ». Mais les

(17) Outre les références données à la note 3, cf. A. Pictet, *Études sur les noms d'hommes gaulois empruntés aux animaux*, in *Revue Archéologique* 1865/1, 2<sup>e</sup> partie, p. 111-115, article très intéressant dans lequel les inévitables erreurs de ce pionnier des études celtiques sont compensées par des suggestions pleines d'intérêt ; E. Ernault, *Glossaire moyen-breton*, II, p. 584 ; J. Loth, *Chrestomathie Bretonne*, p. 162 ; et pour le germanique Sigmund Förlst, *Etymologisches Wörterbuch der Gotischen Sprache*, Leiden 1939, 3<sup>e</sup> éd., p. 393, art. *raidjan* ; Lexers *Twb*, p. 170 ; Kluge, *op. cit.*, p. 50 et 478 ; cf. aussi *Real-Encyclopädie*, II/1, 1914, col. 41-42.

(18) Kluge, *op. cit.*, p. 478, l'admet implicitement : « Der Umstand, dass es keine germanische Sonderbeziehung für « reiten » gibt, lässt darauf schließen, dass die Kunst des Reitens bei den Germanen verhältnismässig jung ist, wenn wir sie auch schon bei ihrem, ersten geschichtlichen Auftreten zu Ross sehen. Auch die verwandten Sprachen haben kein einheitliches Wort dafür... »

(19) *Op. cit.*, p. 861.

interférences sont nombreuses. Il ne viendra jamais à l'idée d'un germaniste par exemple, de dissocier l'étymologie de *reiten* de celle de *beret*. Les meilleurs cavaliers ont toujours été les peuples de plaine, disposant d'un grand espace, et les deux acceptions sont liées. La distinction de deux ou trois racines, \* *reidh-* « in Bewe-gung se'n », *reidhi-* « planus, facilis », et \* *reidhi-* (qui sera-t-il proprement parler le *Reiten*), qu'opère M. Pokorny, pour très justifiée qu'elle soit, ne permet pas à elle seule de résoudre le problème étymologique. Car, ne l'oublions pas, *redā* désigne en gaulois, non pas un cheval, mais un véhicule. On ne sait pas enfin si le gaulois, lui non plus, ne possédait pas dans sa série de termes qui n'ont pas dû tous nous parvenir, la même dualité de significations.

L'intérêt premier de \* *voreidos* apparaît donc clairement : il réside, *stricto sensu*, dans l'explication étymologique basée tout d'abord sur un sens très différent de celui de \* *reda*, mot qui semble n'avoir eu avec la signification de « cheval » que des relations analogiques et qu', pensons-nous, ne joue aucun rôle direct dans l'étymologie de *veredus* : sans trop chercher à établir a priori dans quelle mesure exacte une signification dépend de l'autre, nous allons provisoirement disjoindre les deux acceptions et, ce faisant, nous nous donnerons la possibilité d'expliquer, l'un par rapport à l'autre, \* *voreidos*, *eporedia* et *reda*, puis de voir comment on en est venu à *paraveredus*. L'on verra peut-être plus tard que si cette question s'explique par certaines tendances religieuses de la civilisation gauloise, elle en explique aussi quelques-unes.

On remarquera qu'un seul terme néo-celtique reproduit fidèlement le *veredus* bas-latin : c'est le gallois *gorwydd*. Or, le gaulois, ce qui est connu de tous, appartient au groupe brittonique. D'autre part, on remarquera que dans tout le groupe brittonique actuel *gorwydd* est le seul mot tiré de \* *reidh-* servant à désigner un animal. Tous les autres signifient « libre, prêt, plat ». On peut supposer par conséquent que la situation de *veredus* en gaulois devait être analogue à celle de *gorwydd* en brittonique, en ce sens que *gorwydd-veredus* est très probablement le nom spécifique d'une sorte ou d'une race de chevaux, et non le nom générique du cheval. Les étymologies des deux mots se rejoignent en tout cas parfaitement :

<i>gorwydd</i>	<i>uo-ruid</i>	* <i>vo-red-os</i>
<i>veredus</i>		* <i>vo-reidoa</i> .

et ceci ne souffre absolument aucune contradiction ou contestation — *vo-*, *ve-* est en celtique continental le correspondant du latin *sub-*, du grec *hypo*, indo-européen \* *upo* et le préfixe est encore bien vivant dans les langues celtiques actuelles où il sert à former des diminutifs ou des termes péjoratifs (20).

(20) Cf. V. Henry, *Lexique étymologique du breton moderne*, p. 145. Il n'existe malheureusement pas encore de dictionnaires étymologiques complets de l'irlandais et du gallois. Cf. cependant MacBain, *Etymological Dictionary of the Gaelic Language*, p. 289-290 et 299, s. v. *reim*, *reidh* et *riadh*.

Evidemment, dans le mot gallois *gorwydd*, c'est la valeur diminutive, et non péjorative, de *go-* qui est à prendre en considération. Et ceci confirme bien ce que nous avançons plus haut : à savoir qu'un terme technique ou spécialisé définit l'espèce, soit par son aspect, soit par une qualité quelconque et non l'emploi qu'on en fait. Le « coursier » n'est pas le cheval qu'on fait courir, mais le cheval qui est capable de courir. Qu'un cheval de course soit plus fin, plus élégant, plus « racé », et aussi plus petit, plus léger qu'un gros cheval de trait ou de travail, nul ne le nierait. Et quand on n'a pas dans une région des chevaux correspondants à tous les besoins, il est normal d'en importer. L'antiquité ne procédait pas autrement. N'est-il pas intéressant de noter qu'on se procurait les *veredi* en Espagne ? (21). L'emploi de *vo-* dans un nom de cheval n'a donc dans ce cas rien d'étonnant. Quant au radical *roydd* considéré isolément, il nous ramène à *rhwyddhau*, au breton *rouez*, et l'équivalence étymologique reste pareille à celle de l'allemand *bercit-reiten* ou de l'anglais *ready-to ride* (le sens premier de *bercit* en allemand n'est-il pas d'ailleurs « *fahrtbereit* » ?) Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce que le gallois ait fait comme le français et ait nommé « coursier » un cheval qui court vite.

Mais ceci étant admis pour le gallois, pourquoi le mot gaulois — rigoureusement constitué du même préfixe et du même radical, — ne recevrait-il pas la même explication ? Cette dernière est de toute manière pleinement en accord avec la traduction de *eporedia* donnée par Pictet et que nous ne voyons pas la nécessité de réfuter. Pourquoi en effet élève-t-on plus volontiers certaines races, pourquoi dresse-t-on ou entraîne-t-on un cheval, si ce n'est pour faire acquiescer à l'animal de la vitesse, de la souplesse, de l'endurance ? Et en fonction de cela *veredus* - *voreidos* n'est-il pas sans ambiguïté possible le cheval ou le coursier, bien préparé, élevé avec soin, passé entre les mains des *eporedia*, des « domiteurs », certainement plus éleveurs ou « préparateurs » de chevaux que coureurs ou cochers ? Et pour dresser un cheval ne faut-il pas aussi l'entraîner à la course ? Mais nous verrons plus loin *eporedia*.

Voyons maintenant le cas de *reda* d'un peu plus près : il faut passer par l'irlandais et constater avec Pictet que « le vrai sens de *riadh* n'est pas celui d'équitation comme mouvement, mais comme art de conduire les chevaux. C'est ce qui résulte du dérivé *riadhughadh*, l'action de dompter et de dresser un cheval (the breaking or training of a horse) d'après O'Donovan (suppl. au dict. d'O'Reilly) (22). On peut même ajouter un argument probant à la démonstration de Pictet : le sens de *riadh* est précisé dans une certaine mesure par le doublet *reid*, irlandais moderne *reidh*, glossé *vacuum* « prêt, praticable, disposé, uni » ou « plains », rejoignant ainsi

(21) Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, s.v. *cursus publicus*, p. 1656-1657 et note 333.

(22) Pictet, *op. cit.*, p. 112.

par là le gallois *rhwydd* et le breton *rouez*, *reid* est en outre plus proche que n'importe quel autre mot irlandais du gaulois *reda*, puisque l'ancien *e* long vieux-celtique y a subsisté sans subir la fracture présentée par *riadh*. *Reidh* est à *riadh* en quelque sorte ce qu'est en allemand *Ritter* à *Reiter*. Peut-on penser qu'un dressage ait été nécessaire pour un simple attelage, un charroi utilitaire ou commercial ?

L'irlandais offre justement *de-riadh* « biga », et il n'est pas besoin de démontrer que le char de l'épopée irlandaise a eu des pré-décesseurs gaulois. Mais le char, le char à deux roues, instrument maniable, mais fragile entre tous, confié autant à l'animal qu'à l'homme, pouvait-il être abandonné aux uniques aptitudes instinctives de l'animal ? Une telle supposition implique que la pratique du char obligeait à une pratique parallèle de l'équitation en tant qu'art.

On ne peut en effet rien déduire d'autre du double sens de *riadh* « riding on a horse-back or in a chariot ». Dans ces conditions il en ressort que les deux termes irlandais *de-riadh* et *riadhughadh* sont remarquablement complémentaires. Et n'est-il pas à craindre que le gaulois ait eu un terme abstrait correspondant à la même notion exprimée par *riadhughadh* ?

On obtiendrait dès lors une étymologie très plausible de *reda*, lequel serait alors un strict correspondant linguistique et technique du *de-riadh* irlandais. Ce serait le char tiré par le cheval \* *voreidos*, le « coursier ». Le char serait alors, de par sa nature, la cause primordiale de tout le dressage accompli par les *eporedia*, d'où la liaison logique (mais non subordination) du nom de la chose et de celui de l'animal. Et si l'on tenait malgré tout à faire des réserves sur une telle interprétation, il n'en reste pas moins vrai qu'un char auquel on attelle un coursier est destiné, sinon à la course, au moins au transport rapide, et non au charroi.

Une objection infiniment plus importante serait de remarquer que *de-riadh* est un « bige », tandis que *reda* désigne sans discussion possible un véhicule à quatre roues. *Reda* et *de-riadh* ne supporteraient donc qu'une comparaison évasive. Il serait au reste vain de notre part d'arguer du fait — illusoire entre tous — que le char à deux roues aurait été antérieur au véhicule à quatre roues.

Mais, outre que nous ne connaissons aucun mot gaulois relevant d'une série semblable à celle du latin *biga*, *quadriga*, pour quoi un mot gaulois aurait-il eu toujours et invariablement le même sens ? Et pourquoi ce sens aurait-il été rigoureusement et strictement limité à un objet — ou à une notion — vu sous un seul angle ? Le mot *voiture* par exemple, en français usuel, désigne quelque chose qui au XX<sup>e</sup> siècle, ne ressemble en rien ou presque à ce que le mot désignait au XVI<sup>e</sup> siècle. Identiquement, à l'heure actuelle, un « char » dans le langage d'un militaire désigne un véhicule très différent du « char » auquel pensera un organisateur de fêtes des fleurs ! Et cependant, ce sont bien les mêmes mots, pourvus de la même histoire et de la même étymologie !



Nous pensons nous être fait comprendre clairement à la lumière de ces exemples simples et extrêmes. Si *reda* a pris finalement en gaulois, puis en latin, un sens synonyme de *petorritum*, pourquoi n'y verrions-nous pas à bon droit un sens affaibli ou déformé à une époque où les transformations économiques et militaires de la Gaule sous l'influence de plus en plus grande de Rome enlevaient à la vieille technique du char de guerre toute raison d'être ? Les écrivains classiques ont fidèlement enregistré le résultat de cette évolution dont ils n'avaient évidemment pas à rendre compte (23). Ils le pouvaient d'ailleurs difficilement : *reda* est très ancien en latin (ancienneté qui ne peut s'expliquer, comme le pensa-t Holder, que par un emprunt aux Gaulois Cisalpins), bien plus ancien que *veredus* puisque Cicéron et César l'emploient déjà. Complètement naturalisé, le mot désigne bien, d'après tous les textes, un véhicule à quatre roues pourvu d'une caisse, un « capsum » réservé au transport des voyageurs. Et César semble établir une distinction nette quand il écrit par exemple : *nonnulli inter carros redasque mataras ac tragulas subiciant* (*De Bello Gallico*, I, 26,3) ou... *omnemque aciem suam redis et carris circumdederunt* (51,2).

Nulle part dans les *Commentaires* il n'est question de chars gaulois. Il n'est question que de chars bretons, lesquels, lors de l'expédition de Bretagne, jetèrent le désordre dans la cavalerie romaine « perturbat nostris novitate pugnae » (*De Bello Gallico*, IV, 34) (24). Pour remonter aux chars gaulois il est nécessaire d'avoir recours à l'archéologie ou à des récits plus anciens d'au moins un siècle quant à leurs sources ou aux événements qu'ils relatent (25). Il est bien certain cependant que l'usage du char de guerre, à deux roues, monté par un cocher et un combattant est

(23) Cf. César, *De Bello Gallico*, I, 51, 2 ; VI, 32, 2 ; Aulu-Gelle 15, 30 ; Fortunat, 3, 20, et surtout Quintilien, *Inst. Orig.* I, 5, 57 : *plurima Gallica evaluatorunt ut « reda » ac « petorritum » quorum altero. Tamen Cicero, altero Horatius utitur ; 68 : Aliquando et ex duobus perigin's, ut « epiedium ». Nam cum sit « epi » praepositio Graeca, « reda » Gallicum (neque Graecus tamen neque Gallus utitur composita) ; Romanum suum ex alieno utroque fecerunt. Cf. Apocalypse, 18-13, et enfin Festus 372, 25 : *Veredis antiqui dixerunt, quod veherent rhedas, id est ducerent* (la liste complète des textes latins et grecs est apportée par Holder, *op. cit.*, II, 1096-1102.)*

(24) Cf. Strabon, IV, 5, 2 ; Diodore V, 29 ; Tacite, *Agricola* 12 ; Lucain, *Pharsale* I, 426 et Frontin, *Stratagèmes* II, 3, 18 ; Silius Italicus, *Punica*, XVII, 417 ; Pomponius Méla, III, 6, nous donnent le nom breton du char : *convinus*, ou encore *essodum* (voir aussi Martial XII, 24, qui donne la description du « char » à l'époque romaine).

(25) Cf. Déchelette, *Manuel* II/3, p. 1180-1190, et les textes groupés par D'Arbois, *Le char de guerre des Celtes dans quelques textes historiques*, in *Revue Celtique* IX, 1888, p. 387-393. Les principaux auteurs sont Polybe II, 23, à propos de la bataille de Telamon (225) et Tite-Live X, 28-30, à propos de Sentinum (295).

caractéristique des habitudes militaires des Celtes bien que le char soit loin d'être une exclusivité du monde celtique (26). L'épopée irlandaise fait encore d'innombrables mentions, criantes de réalisme, du char de guerre (27).

Il importe assez peu dès lors de préciser — et nous ne serions pas en état de le faire étant donné le manque de documents gaulois — les modalités, tant d'emprunt que de changement de sens de *reda*. Il sera même possible que rapportant *reda* en Gaule, les Romains l'aient introduit avec un sens différent. Ce qu'il est plus facile de dire, par contre, c'est que le sens véritable de \* *voreidos* a dû être clairement senti pendant assez longtemps. Et une fois le char de guerre éliminé, ou une fois la Gaule devenue romaine, on ne voit pas pour quelle raison les éleveurs de chevaux gaulois n'auraient pas continué à exercer leur industrie, ne serait-ce qu'au profit de la poste gallo-romaine. La notion de « coursier » est à peu près certainement restée l'ée à \* *voreidos* et elle reste bien visible dans le sens gardé par le *veredus* latin ou bas-latin « cheval du poste ».

*Eporédia* (28) pose un problème analogue, en relation étroite

(26) On n'en trouve pas l'usage partout simultanément, mais on a partout des souvenirs de l'emploi du char. Les Galates l'ont utilisé. En dehors du domaine celtique cf. par exemple R. Forrer, *Les chars culturels préhistoriques et leurs survivances aux époques historiques* in *Préhistoire* I, fasc. 1, p. 19 sqq. et Claude F.A. Schaeffer, *Contribution à l'étude de l'attelage sumérien et syrien aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> millénaires* in *Préhistoire* t. VI, p. 49 sqq.

(27) D'Arbois de Jubainville, *Le char de guerre en Irlande et la mort de Cuchulainn*, in *Revue Archéologique*, 1877/2, p. 133 ; *Cours de littérature Celtique*, IV, p. 332 sqq.

(28) Indubitablement gaulois, le mot est attesté par des sources très diverses : en premier lieu par l'épigraphie, *CIL* III, 2711, 6413, 8761 ; V, 6771, 6955, 7016, 7033 ; VI, 1858, 2375 a20, 2379 b6 ; XI, 3110 ; *CIL* XIII, 6914 (CIR 1192), 6931 (CIR 1224), 11854, avec valeur d'anthroponyme. En tant que toponyme le mot a servi à désigner une localité (*Eporédia* pour *Eporédia-briga*) des *Salassi*, en Gaule Cisalpine (cf. les références des auteurs latins et grecs en premier lieu Strabon IV) dans Holder I, 1451 ; Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie* VI/1, col. 249-250, Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, I, p. 164-165), colonie romaine depuis 100 av. J.C., actuellement *Ivrea*, dans la province de Turin, avec la forme intermédiaire *Eporicio*, attestée au V<sup>e</sup> siècle par la *Notitia Dignitatum Imperii Romani*, O.C., XLII, 62, tandis que les *Annales Regni Francorum* p. 114, 116 (rééd. 1950) donnent la forme *Eporiam* année 801 ; Cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, 35, 97 ; Itinéraire d'Antonin, 345, 347, 351 ; *Ann. Rav.* IV, 30 ; cf. aussi D'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques* ch. IV, p. 91. L'existence du toponyme et le fait qu'il soit attesté par des auteurs, tels que Cicéron et César, ou avant eux Velleius Paterculus, auteur du premier siècle, permet de fournir un terme nu et précis pour l'évolution du *kw* en *p* en celtique continental. Nous renvoyons à nos références de *Que signifie « equoranda », in Opusc. VIII/1, n° 43, février 1956, p. 23-41.*

avec ceux que posent *reda* et \* *voraidos*. Georges Dottin (29) a pensé que la terminaison *-ia* est celle des masculins pluriels gaulois, et cette opinion qui se fonde évidemment sur la forme transmise par Pline est très recevable. On reconstitue alors un singulier \* *eporedios* dont on a la confirmation dans un anthroponyme *Eporedix*, *Eporedorix*, gén. *Eporedorigis* (30). Mais ce problème reste somme toute assez secondaire puisque de toute façon la phrase de Pl ne désigne expressément des personnes et non des choses ou des animaux, et que nous ne remettons pas en question sa traduction pour une raison très simple, exposée plus haut : \* *Eporedios* sera pour nous tout simplement et logiquement « domitor ».

Plus instructive et plus facile à opérer est la décomposition du terme en deux éléments distincts qu'il est très intéressant de trouver accolés en gaulois : *epos* et *red-*. Or nous le savons suffisamment, la racine \* *reid* a donné des mots ayant trait au mouvement rapide, et un mot comme le gallois *gorwyddjarch* « cheval de manège », lequel n'est nullement une redondance, fait apparaître à quel procédé a dû avoir recours le gallois pour équilibrer la notion de cheval et de mouvement. Les deux composés d'un même mot ne peuvent en effet avoir le même sens sauf exception, pas plus *gorwyddjarch* que \* *eporedios*. L'évolution se déduit par simple comparaison et le gallois offre à nouveau une illustration frappante : *gorwydd* en tant qu'adjectif ne veut dire que « rapide », ou « of easy progress » ; il est donc synonyme de *ebroydd* sans lui être apparenté autrement que par une terminaison homonyme (31).

Il n'y a donc pas lieu, répétons le à nouveau, de soupçonner d'inexactitude la traduction donnée par Pline. Le sens étymologique donné par Holder « Wagenlenker », généralement adopté et se fondant sur *reda*, *rheda*, ne concorde pas exactement et on ne peut accepter non plus de penser, pour réduire la marge d'imprécision,

(29) *La langue gauloise*, p. 25, 114, 256 ; cf. D'Arbois de Jubainville, *Éléments de grammaire celtique*, Paris 1904, p. 17 sqq.

(30) L'anthroponyme est attesté par l'épigraphie *CIL* XIII 2805, 2728 et on en connaît la variante *Eporedix* / *Eporedaria* ; cf. Dottin, *op. cit.*, p. 62 ; Pauly-Wissowa, *R.E.*, VI/1, col. 250-251 ; Holder, I, 1452 ; Desjardins, *op. cit.*, p. 650. A la traduction de D'Arbois de Jubainville, rapportée par Holder, « roi de la course de chevaux, roi de ceux qui voyagent en chars attelés de chevaux », nous préférons celle de Ernault « roi des cavaliers », moins inexacte parce que moins précise. Un « domitor » reste avant tout un cavalier.

(31) Cf. J. Vendryes, *Bibliographie*, in *Revue Celtique*, t. XXXV, 1914, p. 221, dans un compte rendu du livre de J. Morris Jones, *A Welsh Grammar, historical and comparative I (Phonology and Accent)*, Oxford 1913 ; Pour expliquer *epi* « offspring », *ebroydd* « quick », il suppose gratuitement p. 125 et 267 l'existence d'un préfixe *eb-* issu de \* *ek-* / *ek-* ! ». Mais J. Morris Jones n'est, ni le premier ni le dernier à avoir commis cette erreur (Cf. J. Loth, *Chrestomathie Bretonne*, p. 16 : « le gallois *ebroydd* « rapide » reproduit exactement *epo-redios* »).

s'on, que la notion d'attelage de char, rendue par le sens classique de *reda*, dérive simplement de la notion immédiate de cheval domestiqué, rendu apte à cet emploi.

En complément néanmoins, en correctif de la traduction courante et aussi en regard de notre texte, il n'est pas inutile d'insister sur le fait que les racines traduisent l'idée de mouvement (\* *reid*) et de roue (\* *roton*), donc de char, sont apparentées.

Et pour en revenir à *redia*, il n'est pas exclu non plus que le mot ait subi une extension de sens analogue à celle de *reid* en irlandais ou de *gorwydd*, adjectif en gallois, et n'ait pas servi à évoquer quelque chose de plat. Où peut-on en effet faire de l'équitation, et en particulier du manège, mieux que sur un terrain plat ? Et Pictet (32) a traduit le nom des *Redones* par « hommes de la plaine » s'opposant ainsi à la traduction de D'Arbois de Jubainville « le bon coureur, celui qui à la guerre s'avance rapidement » et à celle de Glück « curribus utentes » (33). Mais *Rennes* se trouve dans une cuvette et non dans une plaine (34). En outre,

(32) *Loc. cit.*, p. 113-114.

(33) Cf. Holder, *op. cit.*, II, 1102 sqq.

(34) Tout l'ancien pays des *Redones* est en effet une région de pénélaine et la plaine ne commence véritablement que vers le sud, à trente cinq kilomètres au sud de Rennes, en direct on de Nantes. Le problème est assez grave, et ce n'est pas l'élocution du nom de *Redon* (cf. Guy Souillet, *Le nom de Redon*, in *Annales de Bretagne*, LIX/2, 1952 [1953], p. 299-309) qui suffira à le résoudre. M. Souillet, *loc. cit.*, p. 300, traitant du nom de *Redon* considère que « Phonétiquement la conservation du *t* > *d* de *Roton* > *Redon* est anormale puisque *t* et *d* ont entièrement disparu (cf. *Redones Rennes*, *Ruan* en vannetais) ou sont devenus *z* (*Rennes*, breton *Roazon*). Le *t* > *d* de *Roton* > *Redon* est donc le vestige, dans une région à la fois mal romanisée et mal bretonnisée, d'un groupe consonantique encore inexplicable ». Mais ne serait-il pas plus simple d'admettre que — le nom de *Redon* n'ayant en tout état de cause rien à voir avec celui de *Rennes* — le *-d-* de *Redon* provenant bien du *-t-* vieux breton, marque simplement la date à laquelle le breton a cessé d'être parlé dans la région, avant le passage de *d* à *z* ? Quant au passage de *o* à *e* il peut simplement correspondre au déplacement de l'accent tonique lorsque *Roton* est devenu de langue romane. Le *o* de la première syllabe a passé à *e*, l'accent portant désormais sur la seconde syllabe dans le toponyme *Redon*. L'interprétation que nous donnons du nom des *Redones*, contre Pictet, rejoint ainsi celle qu'a fort judicieusement choisie Robert Mowat dans ses *Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes. Le nom de peuple «Redones»*, Paris 1870 ; cf. ici la note, p. 23-24 : « Cette étymologie, quoique venue après les autres, est encore celle que l'admet le moins. En effet il est avéré que le territoire des *Redones* était, sous la domination romaine, couvert de profondes forêts entrecoupées de landes et de pâturages... » et les quelques remarques de D'Arbois de Jubainville dans son compte rendu de la *Revue Celtique*, I, 1872, p. 272-273, à propos de la longueur du *s* ; cf. enfin les additions de la p. 274 de la *Rev. Celt.* : « toutes les personnes qui ont habité ou visité la Haute-Bretagne, et particulièrement les environs de Rennes, savent que tout ce pays est trop accidenté pour qu'on ait jamais songé à le qualifier de plaine ».

pour faire du manège, un terrain plat de dimension très restreinte est suffisant, et il n'est pas indispensable de disposer d'une vaste plaine pour faire du char ou de l'équitation. C'est certes la plaine qui est l'endroit le plus favorable, mais le cheval va à peu près partout, excepté dans les trop mauvais chemins de montagne ou les endroits marécageux. La traduction de Pictet, par conséquent, si elle n'a rien d'illogique, est inacceptable au point de vue géographique. Le *é* de *réda* étant long, il y a été conduit par l'évolution normale du toponyme breton ayant abouti à *Roazhon* ; et il a restitué en breton \* *roaz* qui n'existe pas, en oubliant l'existence de *rouez* (35).

Ma's il se pourrait très bien que les *Redones* portaient déjà ce nom avant d'arriver dans leur habitat définitif et ce ne serait pas la seule peuplade gauloise dans ce cas ; l'exemple des *Sequani* ou des *Rauraci* est assez connu et il y en a bien d'autres (36). Et ceci reste encore valable pour toute traduction proposée. Le mieux consiste encore à supposer les Gaulois capables de grouper des idées concrètes autour d'un point de départ abstrait. Nous aurions donc :

- un neutre \* *redo-n* « course, mouvement » ;
- un féminin *reda* « char » ;
- un masculin \* *vo-rei-do-s* « coursier » ;
- un masculin \* *epo-redio-s* « domitor » ;
- un masculin \* *redu*, génitif singulier \* *redonos* ;  
génitif pluriel \* *redonon* ;

ethnique conservé dans *Condate Redonum* et le nom latinisé des *Redones* (37).

Que faut-il conclure de \* *voreidos* par rapport à l'indo-européen ? Le vocalisme du germanique est pour le moins suspect et trop proche des mots germaniques issus de *rix* (38). Nous ne le ferons donc pas intervenir dans une discussion, l'emprunt étant possible et même probable. La restitution au stade indo-européen \* *upo-rei-dhos* prend alors une allure toute théorique et aléatoire.

Ma's le cas semble bien spécial et curieux. Tout ce que nous savons de l'évolution des sémantèmes celtiques trahit en effet une

(35) On a dans les inscriptions de Rennes *CIL XIII 8161* et *8163* la forme *Redonum* au lieu de *Redonum*. Elle montre une hésitation du *é*, sinon un début de diphtongaison. Cf. Ptolémée II, 8, 9. Voir aussi *CIL XIII* p. 492 ; voir aussi R. Mowat, *op. cit.* p. 12-13.

(36) Cf. Bosch-Gimpera, *Les mouvements celtiques*, in *Etudes Celtiques*.

(37) Cf. Windisch, *Irische Texte*, p. 217, l. 15 ; D'Arbois de Jubainville, *Éléments de grammaire celtique*, p. 1 sqq.

(38) Cf. *Ogam*, IV/3, n° 20, 1952, p. 236-237.

origine indo-européenne trop évidente et nous ne pouvons nous résoudre à la solution facile de l'emprunt à une langue non indo-européenne indéterminable. La seule existence des mots lettons est un indice trop défavorable à la solution substratique et nous ne pouvons admettre avec Zimmer par exemple (*Hirt. Idg. Gram.* I, 170) un apparentement au perse *berid*, babylonien *puridā*.

\* *Voreidos* n'étant pas le nom générique du cheval, il nous reste comme seule possibilité de rechercher un apparentement — aussi lointain soit-il — de \* *reidh* et d'une autre racine indo-européenne. Après quoi, pour établir indiscutablement la nationalité indo-européenne de \* *voreidos*, il ne nous restera plus qu'à expliquer brièvement les rapports sémantiques pouvant exister de l'une à l'autre.

Ce sont toutes les erreurs étymologiques elles-mêmes, commises à propos de \* *reidh* qui vont nous aider dans cette voie. Stokes, qui restituait deux mots vieux-celtiques, un substantif \* *reida* et un adjectif \* *reidi-s* se demandait s'il fallait classer le gaulois *eporedia* et les variantes *eporediu*, *eporedoria*, *eporedria*, à \* *reida* ou à \* *reidi-s* (39). La question nous semble très accessoire : nous avons vu que le gaulois \* *voreidos* est selon toute probabilité un substantif créé parallèlement à *reda* (ou *eporedios*) et non à partir de ce dernier mot comme le voudrait la traduction de Holder ; Stokes classe une racine \* *reido-* « *Fahren, Reten* », qui, si elle a existé, a assez peu de chances d'avoir jamais existé avec cette signification unique, découlant des acceptations erronées de *eporedia* et de *ebrydda*. Une telle signification rendrait inexplicables les sens si divers des mots néo-celtiques. Holder indique lui aussi ses correspondances avec le même coefficient d'approximation ou d'erreur ainsi qu'on l'a vu.

En acceptant sans vérification le dernier sens attesté du gaulois latinisé *veredus* on a associé tout naturellement les notions de cheval, de vitesse et de char. Ce sont bien trois notions concurrentes et parallèles ; mais elles ne sont pas nécessairement identiques ou interchangeables : pour passer de l'une à l'autre il faut changer de plan ; tout ce qui va vite n'est pas un cheval, un cheval peut ne pas être dressé, et un cheval peut ne pas aller vite. Il est surprenant que personne n'ait pensé depuis Pictet à confronter l'ensemble des faits avec la traduction de Plin.

Résumons brièvement la série de faits en cause : la notion de cheval a été déduite de celle de mouvement rapide, et adjointe à celle de char par l'intermédiaire d'un mot signifiant « *vacuum, planus, preparatus* ». Et l'idée de « *course, vitesse* », tout en devant être dissociée aux fins d'analyse, est bel et bien apparentée.

Or un cheval, ainsi que le char qui lui est intimement lié, est tout particulièrement susceptible de se déplacer. Et d'un autre côté le celtique garde toute une série de racines indo-européennes en \* *-r-* exprimant le déplacement ou la direction du mouvement,

(39) Stokes, *op. cit.*, p. 229 : « *ob gallisch eporedia, eporedoria, eporedrix, eporedrix sum reidh, aber zu reidh gehört, ist zweifelhaft* ».

à vocalismes divers, ma's dont presque tous les élargissements sont en -t :

- \* *rektu-s* « droit » (40) ;
- \* *rto(n)* « roue » ;
- \* *roto-s* « roue » ;
- \* *retimé* « je cours » (41).

Bien qu'il ne soit pas d'une limpidité parfaite — ma's comment s'attendre à ce qu'il le soit ? — il existe un rapport très acceptable à partir de ces vocables, entre l'idée de terrain plat, de course, et celle de préparation à la course, donc d'équitation, pu's de char.

Dans ce cas l'origine indo-européenne de \* *voreidos* ne fait pas de doute. Le gaulois montre bien les trois acceptions générales du néo-celtique et du germanique et les transports de sens sont bien ceux qu'a pu opérer un peuple ayant habité les grandes plaines de l'Europe du Nord ou de l'Asie, et très capable d'avoir perfectionné, et adapté un cheval qu'il importait à un ou plusieurs types de véhicules (42).

En conclusion \* *voreidos* est purement et simplement, pensons-nous, un « coursier » passé entre les mains des *domitores*, des *eporadia* dont Pl'n nous entretient. R'en n'autorise donc à traduire étymologiquement \* *voreidos* par « cheval attelé » comme l'a proposé Joseph Loth (43). Le cheval n'est attelé que parce qu'il est dressé, ou parce que le char est un bige ou une légère diligence postale permettant à l'animal de conserver le maximum de sa vitesse ; il pourrait tout aussi bien servir de monture.

Rennes, 1955-1956.

(40) Gaulois *Rektu-genos*, *Rektu-genos* (spirante vélaire notée plus tard *cht* en irlandais et *ih* en gallois) ; irlandais *recht* « droit », gallois *reith*, breton *reizh* « droit, juste » ; got. *rahts*, avestique *rasta*, ombrien *rehte*, lat'n *rectum* ; cf. Stokes, *op. cit.*, p. 231 ; Holder, II, 1094 ; Meillet, *op. cit.*, p. 1004 ; Feist, *op. cit.*, p. 313.

(41) Cf. le gaulois *petor-ritum*, voir Stokes, *op. cit.*, p. 232 ; Holder II, 1233-1234 et surtout Meillet, p. 893.

(42) Cf. E. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*

(43) J. Loth, *loc. cit.*, p. 21 : « C'est *epo-* en revanche, et non *marco-* qui est en rapport avec la racine qui a donné en gaulois un terme *eporeidā* « char attelé de chevaux ». Il y en a un souvenir dans *eporadia* que Pl'n traduit par *bonos equorum domitores*, traduction sans doute inexacte, qui rappelle cependant le gallois actuel *ab-ryod* « rapide, qui a la rapidité du cheval », peut-être d'abord du char attelé de chevaux. Le *veredus* dont il sera question est probablement le cheval attelé ».

## Les "Guyons" de Franche-Comté

(planches XLI - XLII)

par  
Maurice DAYET

Les profondes vallées des montagnes du Jura sont en général encaissées entre de hautes falaises abruptes. Parfois, de leur face verticale, se détache une aiguille de pierre, complètement séparée du rocher par l'érosion, et qui domine le paysage de sa masse impressionnante. C'est un « guyon ».

Il y a un siècle déjà, Alphonse Delacroix, le premier, attira l'attention sur ces colosses de pierre brute (1), dont les formes étranges rappellent souvent celles de corps humains. « Ce nom de « guyon » signalait-il, commence à être oublié ; il est temps de le recueillir partout où il subsiste encore. » Et, de fait, il a été presque partout remplacé aujourd'hui par des appellations modernes : Hommes de Pierre, Moine de la Vallée, Poupée des Vieilles Vignes, etc...

A. Delacroix n'avait pas tort de considérer les guyons comme des menhirs, ayant été l'objet d'un culte, pour lui chez les Celtes ; nous dirions aujourd'hui, de façon plus large, par les populations préhistoriques. D'après lui, « guyon » était un « abrégé de guidon,

(1) *Mém. Soc. Emul. Doubs* 1857, troisième série, vol. 2. *Bulletin archéol.* pour 1857, p. 438. L'auteur cite : Guyon au Mechi et Guyon des Grattes près de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs), Guyon des Romains près de Maizière (Doubs), des Guyons à Prethin et Maisné (Jura). L'article de A. Delacroix a été repris et cité par Paul Béal dans *Chemins, Habitations et Oppidums de la Goutte au temps de César*, in *Mém. Soc. Emul. Doubs*, 1862. On notera la position de ces guyons dans des sites dont le caractère celtique est depuis longtemps reconnu. Ainsi, les guyons de Nans-sous-Sainte-Anne et de Maizière sont placés aux abords immédiats du massif d'Alaise (en dehors de toute référence à la vieille controverse sur la position d'Alésia) ; celui de Prethin se dresse à l'extrémité ouest de la Côte du Château au sommet de laquelle existe le grand oppidum halstattien de Château-sur-Salins, ou Vieux Salins fouillé par M. Pirouet sous le nom de Camp du Château. Un monastère, dont la présence en ce lieu pourrait être la survivance d'un sanctuaire antique, a existé jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la plate-forme devant laquelle se dresse le guyon.

dans le druidisme l'esprit, l'intelligence, le voyant, le surveillant ». Mais, n'oublions pas qu'à l'époque où il écrivait, les études celtiques étaient encore dans l'enfance.

Le même auteur avait fait une autre remarque intéressante : l'association fréquente, dans la toponymie locale, du terme « mechi » désignant en patois le marchand ambulant, le mercier, soit avec un « guyon », soit avec des voies de communication très anciennes ; et dans la plupart des cas, une légende attachée au site racontait « qu'un mercier ayant été tué et enterré sur le chemin, lui aurait donné son nom. » (2)

Transportons-nous à l'ouest du monde celtique, dans les îles britanniques où les traditions antiques sont restées si vivaces. Nous y retrouvons le « gwyllion », esprit malfaisant, de sexe féminin (3), qui hante les chemins solitaires et égare les voyageurs perdus dans la nuit. La relation est claire entre les deux légendes, continentale et insulaire. L'une explique l'autre, et dès lors on comprend à la fois la nature réelle du « guyon » franc-comtois et son association avec le « mechi ». Loin d'être, comme le supposait A. Delacroix, une sorte de policier bienveillant des vieux chemins celtiques, le « guyon », esprit mauvais aux intentions méchantes, égarait les infortunés marchands ambulants, et les conduisait à leur perte.

De tous les « guyons », le plus important est celui qui dressé, près du village de Cléron (Doubs), ses soixante mètres au flanc d'une vallée sauvage menant à la ferme de Norvaux. Son énorme massif se voit de très loin, au-dessus des épaisses forêts dans lesquelles sa base disparaît. A environ deux kilomètres à l'ouest,

(2) Voici, d'après A. Delacroix, une liste de lieux-dits où le « mechi » figure : Guyon au Mechi près de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs), Fosse au Mechi dans la Forêt de Joux, entre les villages de Cuvier et Supt (Jura), Fosse au Mechi sur le plateau qui sépare la vallée de Prelin de celle d'Arbois (Jura), Chemin au Mechi près d'Amancey (Doubs) et près de Dompièrre (entre Frasne et Fontarlier, Doubs), Fosse au Mechi sur la Chau d'Arlier.

(3) Lewis Spence, *The Minor Traditions of British Mythology*, Londres 1948. L'auteur, qui a consacré son activité à l'étude des cultes et des légendes celtiques dans les îles Britanniques, ajoute (p. 98) : « Thry (les gwyllions) take on a sharper individuality, as « the Old Woman of the Mountain », whose dwelling was on Llanhyddel Mountain in Monmouthshire. She appears as an aged hag, wearing an oblong four-cornered hat and strange ash-coloured garments, her apron being thrown over her shoulder. She carried a wooden milk-pail and was to be identified by her characteristic call of « Wow-up ». Those who had sight of her would not fail to lose their way, and it was impossible to catch up with her. If anyone, on beholding her, were to draw a knife, she vanished on the instant. »

un autre rocher semblable mais moins élevé cache dans les arbres ses trente mètres de hauteur. L'érudite président E. Clerc, auquel l'archéologie franc-comtoise doit tant de reconnaissance, a, le premier, reconnu l'intérêt du colosse de Norvaux, qu'il n'hésitait pas à appeler « un monument religieux de premier ordre ». « Quoique personne, écrivait-il, n'ait publié encore le nom de ce dieu-rocher, on n'ignore pas complètement à Cléron qu'il fut adoré dans les temps anciens. Une dernière tradition en reste encore. Le cadastre lui donne le nom de Poupée des Vieilles Vignes, mais le peuple l'appelle le Tountâtrou » (4). L'auteur l'assimilait donc à Teutates, le Mercure Gaulois, en rappelant les textes maintes fois cités de Lucain et de César sur le culte « naturel » des Gaulois et sur leur dieu principal (5).

Je suis resté longtemps, je l'avoue, plus sceptique que le président Clerc, car il y a une assez grande distance entre le « Tountâtrou » du folklore franc-comtois, et la graphie ancienne, classique, Teutates, conservée par Lucain. Toutefois, une observation récente a levé une partie de mes doutes.

Au British Museum, dans la salle consacrée aux antiquités sorties du sol de l'Angleterre, sont exposées plusieurs plaquettes en argent, provenant de Rookery Wood, près de Barkway, dans le Comté de Hertford, au nord de Londres. On ne possède malheureusement pas d'indications sur cette trouvaille, faite en 1743 et entrée au Museum en 1817. Ce sont des ex-votos, dont deux (6) portent des dédicaces légèrement différentes, l'une à MARTI ALIATORI, l'autre que voici :

MARTI  
TOVTATI  
TI.CLAVDIVS.PRIMVS  
ATTII LIBER  
V.S.L.M.

(4) *Etude complète sur Aïaise*, par le président Clerc (Besançon, Turbergue éd. 1860).

(5) Inutile, je crois, de reproduire ici ces textes bien connus : César *De Bello Gallico*, VI, 16, 17. — Lucain, *Pharsale* I, 444 sq. — Voir aussi sur Teutates assimilé tantôt à Mercure et tantôt à Mars, Albert Grenier, *Les Gaulois*, Paris 1945, p. 342-345 ; et Fr. Le Roux, *Des chaudrons celtiques, à l'arbre d'Esus, Lucain et les Scoties Bernaises*, in *Ogam* VII/1, n° 37, p. 33-55.

(6) *CIL* VII, 84 et 85. Cette région a été soumise de bonne heure aux influences continentales. Ainsi, une branche de Parisi s'était installée dans la partie est du Yorkshire actuel, et s'y trouvait encore quand Ptolémée a écrit son traité de géographie. Ils y avaient apporté la civilisation de La Tène (J. et C. Hawkes, *Prehistoric Britain*, Londres 1947, p. 108-109, 119-129).

Le datif TOVTATI se rapproche singulièrement du « Tountâ-trou » recueilli verbalement par E. Clerc (7).

Sans apporter la certitude que les « guyons » franc-comtois ont été adorés par les Gaulois, les remarques qui précèdent rendent du moins, cette supposition très plausible. Peut-être quelques sondages au pied du « Tountâ-trou » permettraient-ils d'y découvrir des traces de sacrifices humains. Ils fourniraient ainsi un élément concret pour étayer ce qui n'est, de ma part, qu'un commencement de démonstration.

(7) Cette identification de Teutates, dieu protecteur de la tribu au Mars latin, confirme le caractère générique du Mars celtique reconnu par E. Thevenot, et ajoute une divinité à la liste de celles en rapport avec Mars qu'il a publiées dans son *Étude sur les Traces des Mars Celtiques* (Bruges, 1955), p. 167.

## Sur un thème folklorique Breton dans la littérature Slave

par  
Karl TREIMER  
Université de Graz

C'est un fait connu que l'influence bretonne qui s'est faite jour pendant la période du haut-moyen-âge, et son apport à la littérature internationale, sont très grands. On ne peut éviter de faire de cette influence un phénomène connexe aux croisades. La vie de camp des Croisés aura permis d'établir des courants d'échange de leurs thèmes artistiques entre les chanteurs des différentes nations. Cependant l'extrême et constante richesse poétique, laquelle est propre aux pittoresques thèmes celtiques transmis par les trouvères bretons d'alors aux poètes occidentaux, s'est encore manifestée, — riche d'enseignements et pleine de force au XIX<sup>e</sup> siècle. Je me contenterai à ce propos de citer un exemple parmi beaucoup d'autres : celui du *Bühnenwehlfestspiel* de Richard Wagner, bien que cette œuvre du grand compositeur ait soulevé la colère sans borne d'un de ses plus éminents contemporains et critiques, en l'occurrence Nietzsche. Évidemment un plaidoyer défavorable au « cas Wagner » apporté en « fin de siècle » tombe en dehors du courant d'intérêt de l'époque présente : les descendants des bardes celtiques peuvent être légitimement fiers de ce que les œuvres artistiques de leurs ancêtres aient exercé une telle influence jusqu'à nos jours. Un éminent romancier a au reste mis très récemment sa perspicacité à l'épreuve de *Parzifal*, sujet traité en vieux-français et en moyen-haut-allemand, et apporté beaucoup d'éléments nouveaux (1). Mon intention est cependant de montrer dans ce qui va suivre, qu'à l'époque moderne encore la poésie populaire bretonne a continué à exercer une certaine influence et j'ai choisi la littérature slave pour exemple.

x x x

Julius Zeyer, de l'école néo-romantique de Prague, est célèbre dans les annales littéraires des Slaves occidentaux. Arne Novak considère comme un des plus grands et des plus importants maîtres de la littérature tchèque cet auteur dont la vie et l'œuvre vont de 1841 à 1901 (2). Célèbre, il l'est grâce à son grand art formel, à son sens esthétique très poussé qui rejoignent une virtuosité et une intuition qui pénètrent et animent le sujet qu'il traite. La place de choix réservée à cet auteur dans sa littérature nationale lui vaut donc d'être lu et surtout étudié assidument, et on peut dire sans crainte que c'est l'auteur tchèque qu'on a le mieux cherché à connaître. En

(1) Stefan Hofer, *Chrétien de Troyes*, Graz-Cologne, 1954.

(2) Jakubec-Novak, *Geschichte der tschech. Literatur* ; A. Novak, *Die tschechische Literatur der Gegenwart* ; *Die tschechische Literatur* ; *die tschechische Literatur*, in *Handbuch der Literaturwissenschaft*, 1931-32.

autre, sans préjudice d'une abondante correspondance qui reste à publier, ce qu'on sait de sa vie, de sa carrière, de ses relations, familiales ou autres, permet d'apercevoir nettement les grandes lignes de la genèse de son œuvre, comme aussi de se rendre compte de la pureté de son caractère, et Zeyer a eu droit jusque dans ces derniers temps à la reconnaissance et à l'admiration, comme par exemple de J. Fucik.

C'est de Bretagne que nous allons maintenant apporter une nouvelle contribution à une connaissance plus complète de son œuvre. En effet, conformément à une tournure d'esprit, clairement définie plus haut, cet auteur utilise dans son œuvre, à la manière romantique, de nombreux thèmes du terroir, et aussi étrangers ou voire même exotiques. Il y apporte un culte de la Vérité, de la Bonté, de la Beauté, qu'accompagne toujours un amour fervent du menu peuple et de ses éternels idéaux, et cet universel et véritable trait de Romantisme a conduit le poète dans le grand domaine des traditions populaires pieusement conservées par les nations antiques et modernes, en Espagne, en Italie... et aussi en Bretagne. Son œuvre est pleine de suggestions les plus diverses et ses créations représentent un véritable « Kathasaritsagaram ». Lorsque J. Zeyer, alors dans toute sa force, visita les magnifiques sites de Bretagne, il accorda au pays et aux gens une attention entière et un intérêt profond, surtout au pays de Vannes, à la Cornouaille, au Trégor et au Léon. Il ne pouvait manquer d'être émerveillé par le folklore, si caractéristique, des populations, et il devait par la suite publier un remarquable extrait de la littérature bretonne populaire, emprunté au genre légendaire, ainsi qu'il l'avait souvent fait à partir des légendes de saints irlandais. Je reproduis ci-dessous la source, jusqu'à présent inconnue, qui est à la base de ce que lui-même appelle un conte, son *Kristik, bretonska pohadka* (3). A l'occasion de son séjour dans le pays (ou surtout en France) le poète avait pris connaissance de contes populaires bretons et avait choisi d'en mettre un en valeur. Dans ce choix, le motif de l'humilité chrétienne a visiblement été déterminant ; sans doute y voyait-il un moyen pédagogique valable, susceptible d'exercer une influence favorable sur l'esprit des jeunes gens, et plus particulièrement des jeunes filles. Il faut ajouter dès maintenant que le texte reproduit par Zeyer n'est qu'un agréable arrangement, mais selon toute apparence il espérait conserver ainsi au mieux la couleur locale sur laquelle lui-même se dispense d'insister.

## Texte de Luzel (4)

I

Il y avait une fois une fille dévote et sage que son bon Ange visitait tous les jours. Tous

## Texte de J. Zeyer

C'est au centre d'un grand jardin riche de pommes, de prunelles et de miel succulent, que se trouvait la maison des parents d'Annaik. De ses fenêtres on apercevait l'église du village et le jaune de ses dorures.

(3) *Sebrané spisay*, t. XIX, p. 95 sqq.

(4) Les travaux scientifiques de F.-M. Luzel, grand folkloriste breton, sont assez connus pour qu'on puisse se dispenser de le présenter au public savant ; nous publions ici la traduction française de la légende recueillie par lui et, en regard la traduction du texte tchèque de J. Zeyer, texte qui a paru pour la première fois en 1900 dans *Divci svét*, revue pour jeunes filles paraissant à Prague.

les jours aussi, elle entendait une messe ou deux. Un jour, comme elle revenait de l'église, elle rencontra une femme qui avait eu déjà huit bâtards et qui était enceinte d'un neuvième et elle se dit en elle-même : « Comment Dieu peut-il pardonner à de pareilles femmes ? ». — Et ce jour-là, son bon Ange ne la visita point, bien qu'elle eût entendu la messe et pris, selon son ordinaire. Cela l'étonna beaucoup. Le lendemain encore, son bon Ange ne vint pas. La voilà désemparée. Le troisième jour enfin, l'Ange vint, et elle lui dit :

— Jésus ! mon bon Ange, voilà trois jours que je ne vous ai pas vu.

— Non, et vous ne me reverrez même plus, répondit l'Ange.

— Jésus ! qu'ai-je donc pu faire qui vous déplaît ?

— Il y a trois jours, en voyant une pauvre femme qui a eu déjà huit bâtards et qui est sur le point d'en avoir un neuvième, vous vous êtes dit en vous-même :

— Comment Dieu peut-il pardonner à de pareilles femmes ? — Cette parole a déplu à Dieu, car il peut aussi bien pardonner à cette femme qu'à vous-même. A présent, si vous faudra vous marier.

— Jésus ! me marier, moi qui n'ai jamais jeté les yeux sur un homme ?

— Oui, vous vous marierez. Allez vous asseoir sur les degrés d'une croix, au bord du chemin et demandez à tous les hommes qui passeront par là :

— Eh, l'homme, voulez-vous me prendre pour femme ?

— Jésus ! que dites-vous là, mon bon Ange ; jamais je n'oserais faire cela.

— Il le faut pourtant ; allez, et faites comme je vous ai dit.

Elle va donc s'asseoir sur les degrés de la croix, toute honteuse, et comme il y avait ce jour-là une foire à la ville la plus voisine, il passait beaucoup de monde par le chemin. Et à tout homme qui

Et à chaque fois que sonnaient les cloches de l'église, à chaque fois que l'écho sonore de leur bronze pénétrait dans la verger, la porte de la maison s'ouvrait et la jeune et jolie Annaik se hâtait vers le lieu saint à l'appel de ces notes sacrées. Ce n'est pas seulement à cause de son attrait qu'Annaik jouissait dans tous les environs d'une excellente réputation, mais aussi à cause de sa piété. Elle s'entendait constamment couvrir de louanges, soit par ses parents, lesquels veillaient sur leur unique enfant comme sur la prunelle de leurs yeux, soit par les voisins, soit par ses compagnes, quand ce n'était pas par des gens de l'extérieur qui venaient rendre visite à ses parents. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que, dans la simplicité de sa demi-enfance elle se prit pour un être parfait, et que par conséquent, étant parfaite et n'étant jamais en défaut, elle eût pris l'habitude de juger, sans trop d'indulgence, des péchés et des fautes de son prochain. Dans son amour propre, Annaik n'avait aucune idée de l'orgueil qui grandissait dans son âme sans qu'elle s'en rendit compte et elle n'avait aucune idée du poison que cet orgueil peut être, ni de la façon dont il se glisse légèrement et tranquillement dans les coeurs innocents. Fort consciente de son innocence, Annaik s'endormait tous les soirs heureuse, dans son beau lit blanc comme neige, dans la quiétude de sa petite chambre. Et chaque soir quand le sommeil la gagnait, elle voyait son bon ange-gardien, habillé comme un cygne, avec des ailes couvertes d'or brillant et des yeux comme des étoiles. Que ses jours coulaient, ensoleillés, agréables et tranquilles... jusqu'à l'incident fatal qui survint si brutalement.

Il arriva un dimanche que Annaik s'était rendue à la grand-messe, que Marchard s'assit à côté d'elle. Marchard était une fille dont tout le monde savait qu'elle était souillée de péchés. Quelques années auparavant elle avait quitté le village natal pour prendre du service en ville et était revenue chez elle au bout d'un certain temps avec un enfant, mais sans mari. Depuis ce temps, elle peignait dans les champs, pour se nourrir, elle et son enfant ; elle était calme, timide, recroquevillée, la tête penchée comme sous le poids de sa faute. Marchard s'était donc assise tout près d'Annaik, et cédant à un remords de la foule elle vint si près d'elle que leurs genoux se touchèrent, Annaik

passait, elle disait : « Eh ! l'homme, voulez-vous me prendre pour femme ? » — « Dieu ! s'écriaient ceux qui la connaissaient, n'avez-vous pas honte ? une dévote comme vous ! Je le dirai au curé ». Et ceux qui ne la connaissaient pas ; — « Laissez-moi tranquille, mauvaise fille ! allez vous cacher de honte ! ». Et personne ne disait : oui. Vint à passer aussi un homme ivre, qui avait de la peine à se tenir sur ses jambes, et qui jurait comme un démon, et elle lui demanda, comme aux autres ; « — Voulez-vous me prendre pour femme, l'homme ? » — « Allez au diable, fille perdue ! » lui cria l'ivrogne, et il passa, comme les autres. Mais bientôt il vint à penser et à se dire : « Tiens ! celle-là, sans doute, n'a jamais trouvé d'homme qui voulait d'elle ; moi aussi, je n'ai jamais trouvé de fille qui voulait de moi ; il faut que j'essaie de faire marché de fille avec elle. » — Et il revint sur ses pas et parla à la fille. Ils tombent d'accord et la noce se fait dès le lendemain.

La pauvre femme eut beaucoup à souffrir avec cet homme, il dépensait tout ; tous les jours, il s'enivrait et souvent il la battait. Quand le temps fut venu, elle donna le jour à un fils, et elle dit à son mari : — Allez au château et demandez la dame pour marraine de notre enfant ; si elle vous refuse, demandez sa servante, nous trouverons facilement un compère.

— Tonnerre de Brest ! répondit le père, qui avait bu comme d'habitude, à quoi bon baptiser cette grenouille ?

— Jésus, que dites-vous là, mon homme ! Vous voyez comme l'enfant est faible. Quel malheur, s'il venait à mourir sans être baptisé ! Allez vite.

L'homme part en jurant. Chemin faisant, il rencontre un vieillard qui lui demande : Où allez-vous ainsi, mon brave homme ?

fit un mouvement brusque, éloigna sa robe de tout contact et fronga les sourcils. Marc'harid le vit, du rouge passa sur son visage pâle, elle pencha la tête et deux larmes tombèrent de ses yeux sur sa poitrine. Annaik, immobile, vit sa honte et pensa : « Elle va à l'église tout comme une autre ; elle prie, et pourtant il est tout à fait impossible que Dieu pardonne à une telle créature ! »

De contrariété elle en fut incapable de prier convenablement dans ce voisinage désagréable. Elle fut heureuse quand la messe prit fin et se dépêcha de rentrer directement chez elle. Elle y eut bientôt tout oublié, et son indignation et Marc'harid e le-même.

Mais lorsqu'elle s'endormit le soir, son ange gardien ne lui apparut pas comme avant et elle dormit dans l'inquiétude. Ses pensées allaient au jour précédent ; elle espérait bien toutefois que, un soir, l'apparition céleste se reproduirait. Mais l'ange ne revint pas non plus le deuxième jour et ce n'est qu'au troisième jour qu'il se montra dans sa lumineuse splendeur : seule une ombre était présente dans ses yeux clairs comme des étoiles. Pleine de reproche, Annaik l'appela : « Où es-tu donc resté si longtemps, que je ne t'aie pas vu ? »

— « Et tu ne me reverras peut-être plus jamais », lui répondit l'ange, Annaik eut un sursaut : « En quoi t'ai-je offensé ? » demanda-t-elle, effrayée.

L'ange lui répondit avec tristesse : « C'est Dieu que tu as offensé, non pas moi. Dans ton cœur il n'y a pas d'amour. A quoi servent toutes ces vertus, si la plus grande, l'amour, fait défaut ? Souviens-toi de ce que tu m'as dit à toi-même, dimanche à propos de Marc'harid.

Tu as dit : il n'est pas possible que Dieu puisse remettre un tel péché ! Malheureuse ! De quoi te mêles-tu de vouloir fixer des limites à la miséricorde divine ? Es-tu bien sûre d'être établie si bien et si haut que cela ? et que dans le besoin tu n'aies jamais à invoquer sa grande miséricorde à ton profit ? »

Annaik baissa la tête, mais seulement parce que l'ange était en colère ; elle ne ressentait aucun regret de ses paroles, elle pouvait bien lui imputer cette répugnance à Marc'harid ? Découragée, elle demanda à l'ange : « Que dois-je faire pour me réconcilier avec toi ? »

— Chercher une marraine au petit singe dont ma femme vient d'accoucher.

— Êtes-vous sûr d'un compère ?

— Non, vraiment.

— Eh bien ! allez toujours chercher une marraine et moi je serai le parrain. Rendez-vous demain dans l'église de votre paroisse, avec la marraine et l'enfant, et vous me trouverez là, en attendant.

Notre homme se rend au château et adresse sa demande à la Dame.

— Moi, d'elle aller vous nommer un enfant, à un ivrogne comme vous, non, non, ne l'espérez pas !

— Eh bien ! donnez-moi, alors, votre servante, car peu m'importe, après tout.

— Ma servante peut aller, si cela lui plaît.

La servante promit d'aller, et le lendemain le père, la marraine et la nourrice se rendirent à l'église avec l'enfant. Le vieillard inconnu était là qui les attendait. L'enfant fut baptisé et nommé Christic.

A peine sorti de l'église, le père dit : — Allons, à présent, à l'église de Joll-Garion, pour faire un autre baptême. — C'est une auberge qu'il appelait ainsi.

— Non, répondit le vieillard ; allez tout droit à la maison et, en y arrivant, ouvrez votre armoire et vous y trouverez à manger et à boire et tout ce dont vous aurez besoin ; mais, ne jurez plus et ne dites plus de mauvaises paroles à votre femme.

— C'est bien, je ne le ferai pas non plus, ou que je sois damné.

Et il revint alors à la maison avec la marraine, la nourrice et l'enfant. En franchissant le seuil, il alla tout droit à son armoire, l'ouvrit et parla ainsi :

— Que désire votre petit cœur, ma chère femme ? Du pain blanc avec du rôti et du bon vin ?

— « Tu vas te marier », dit l'ange. Annaik eut peur. « Ange du Seigneur ! » s'écria-t-elle « jamais de ma vie je n'ai jeté mes regards sur un homme, tu le sais. » « Je le sais », répondit-il, « mais maintenant tu vas te conformer à mon ordre. Demain tu iras au carrefour, tu l'assoiras sur la marche de la croix de pierre et si un homme quelconque vient à passer, quelqu'il soit, tu lui demanderas : « Eh l'homme, ne voulez-vous pas me prendre pour femme ? »

Sur ces mots, l'ange disparut et Annaik sombra, comme étourdie, dans un lourd sommeil.

Le jour se levait à peine qu'Annaik le cœur lourd et mourante de honte allait exécuter l'ordre de l'ange. Elle espérait bien que personne ne passerait, et que sa seule punition serait la peur. Mais au bout d'un moment, elle entendit des pas, son cœur se mit à battre avec force, elle ferma les yeux et lança d'une voix tremblante : « Eh l'homme, arrêtez. Ne voulez-vous pas de moi pour femme ? »

L'homme qui passait s'arrêta, la regarda avec surprise et s'écria : « Ehontée, je te connais bien ! Tu es la vertueuse Annaik qui va à la messe avec tant d'ardeur. Maintenant je vais raconter à tout le monde ton hypocrisie et tout d'abord à notre brave curé, pour qu'il sache ce qu'il y a en toi ! »

Annaik en tomba presque sans connaissance et resta un moment comme étourdie. Mais de nouveaux pas se faisaient entendre et elle vit un homme jeune qui la regardait de loin ; lorsqu'il fut arrivé jusqu'à elle, elle prit son courage à deux mains et dit doucement : « Eh l'homme, ne voulez-vous pas de moi pour femme ? »

C'était un étranger, qui ne la connaissait pas ; il la mesura d'un regard méprisant et dit pour toute réponse : « Un homme d'honneur, en vérité, ne prend pas pour femme une fille aussi impudique. » Et il continua son chemin. Annaik pensa en elle-même : « N'ai-je pas assez expié mon péché d'orgueil ? Le troisième ne viendra sans doute jamais ». Elle avait à peine achevé sa pensée qu'elle vit un ivrogne allant de droite et de gauche sur la route. Annaik espérait que ce jeune homme ivre ne comprendrait même pas et, c'est avec une plus grande assurance qu'elle dit : « Eh l'homme voulez-vous de moi pour femme ? » L'ivrogne lança un bron en guise de réponse et continua sa route. Comme Annaik se sentit le cœur léger. Mais à douleur ! l'ivro-



Sa femme croyait qu'il plaisait à dit ; mais, quand elle le vit apporter sur la table des plats remplis de toutes sortes de bons mets, elle fut bien étonnée. Et tous les jours, dans la suite, il leur suffisait de souhaiter quelque chose, pour le trouver aussitôt dans l'armoire, nourriture, vêtement, argent, de sorte que les voilà devenues riches, tout d'un coup.

Le mari changea de genre de vie, il ne but plus qu'avec modération, et ils vécurent alors heureux.

Le jeune garçon avait bonne mine, et il croissait comme la fougère dans les champs. On l'envoya à l'école et il apprenait tout ce qu'il voulait. Il y avait sur sa route, pour aller à l'école, une vieille chapelle en ruines, et l'été quand le temps était beau, les femmes du village voisin y venaient filer, à l'ombre en chantant, et lorsque Christic passait, ses livres sous le bras, elles l'appelaient pour l'embrasser (il était si gentil !) et l'entendre prêcher et leur parler de ses études. Souvent, elles le retenaient ainsi toute la journée ; et il n'allait pas à l'école. Le maître vint un jour porter plainte à ses parents, et le pauvre garçon fut fouetté. Il en fut si courroucé, qu'il dit à son père : — « Un jour viendra où vous me laverez les pieds, — et se tournant vers sa mère, — et vous, ma mère, vous me présenterez une serviette pour les essuyer ! ».

A partir de ce moment, son père et sa mère, le prirent en haine, et ils ne pouvaient plus le supporter, si bien qu'un jour ils donnèrent l'ordre à un domestique de le conduire dans un bois, pour le mettre à mort et de leur apporter sa langue sur un plat.

Le domestique ne tua pas l'enfant, mais, au moyen d'une corde, il le suspendit à la branche d'un arbre, les pieds en l'air et la tête

en bas. Puis, il tua un chien, qui l'avait suivi dans le bois, et apporta son cœur à ses maîtres sur un plat.

Le pauvre enfant criait à tue-tête. Un carrosse vint à passer en ce moment sur le chemin, qui longeait la lisière du bois, et le cocher fut envoyé pour s'enquérir de la cause de ces cris de détresse. Le cocher détacha Christic de l'arbre, et le mit à terre sur ses pieds, puis, quand il eut raconté l'aventure à ses maîtres, le carrosse se mit en route, et Christic courut après. Des seigneurs et des dames étaient dans le carrosse, et ils chantaient et orlaient en mangeant des pommes, dont ils jetaient la pelure sur le chemin, Christic s'en saisissait aussitôt, et la mangeait, car il avait grand-faim.

Les parents d'Annalk ne furent pas spécialement heureux lorsque leur fille, leur amena à la maison un pareil prétendant, mais comme ils étaient habitués à lui céder en tout, ils se conformèrent cette fois aussi à sa volonté : Annalk célébra donc son mariage le jour suivant et partit avec son ivrogne d'époux, Guilven, loin de l'autre côté des forêts dans son village.

Elle espérait que, sous son influence, Guilven s'améliorerait. Mais elle se trompait : il resta ivrogne et avec lui elle dut en supporter de durs ! Cela alla même quelquefois jusqu'aux coups. Alors son caractère changea de la même manière et s'aggrava visiblement. Un grand cœur devient encore plus grand sous le poids du malheur, mais un caractère médiocre devient encore plus médiocre, et quelquefois même méchant. Pour Annalk il avait été facile de sourire et être aimable, quand tout le monde autour d'elle lui souriait et lui faisait des compliments ; mais quand les nuages vinrent, son âme aussi fut plus sombre. Annalk n'était déjà plus très bonne. Elle haïssait ceux qui étaient plus heureux qu'elle et n'éprouvait aucun sentiment envers ceux qui étaient malheureux comme elle. « Si moi, je dois supporter, avait-elle coutume de dire, vous n'avez qu'à supporter aussi. » Elle se considéra comme quelqu'un qui est tombé de toute la hauteur d'une situation enviable dans la boue de l'humiliation, et lorsque son mari eut gaspillé tout ce qu'elle possédait, elle n'en rêva que plus passionnément et tenacement d'or et de hauteur. Elle se plaignait elle-même, mais ne plaignait personne. Elle s'attachait même pour ainsi dire convulsivement à des gens riches, pensant dans sa vanité, qu'elle élevait sa situation en entrant en contact avec eux ; et elle haïssait d'autant plus le pauvre peuple que ce dernier le regardait comme quelqu'un de même rang que lui. Elle voulait avoir

en bas. Puis, il tua un chien, qui l'avait suivi dans le bois, et apporta son cœur à ses maîtres sur un plat.

Le pauvre enfant criait à tue-tête. Un carrosse vint à passer en ce moment sur le chemin, qui longeait la lisière du bois, et le cocher fut envoyé pour s'enquérir de la cause de ces cris de détresse. Le cocher détacha Christic de l'arbre, et le mit à terre sur ses pieds, puis, quand il eut raconté l'aventure à ses maîtres, le carrosse se mit en route, et Christic courut après. Des seigneurs et des dames étaient dans le carrosse, et ils chantaient et orlaient en mangeant des pommes, dont ils jetaient la pelure sur le chemin, Christic s'en saisissait aussitôt, et la mangeait, car il avait grand-faim.

— Si vous voulez bien me donner une pomme, mes beaux seigneurs et mes belles dames, leur dit-il, je suis beaucoup de belles choses, et je vous en conterai, si vous le désirez.

— Vraiment ? dit un des seigneurs.

— Oui, mon beau seigneur.

On lui jeta une pomme, il la croqua aussitôt ; puis il dit encore :

— Si vous voulez bien me laisser monter dans votre carrosse, je vous conterai à discrétion de belles histoires ? On lui permit de monter dans le carrosse.

— Eh bien ! voyez les belles histoires, lui dit-on alors.

— Seriez-vous content, monsieur, qu'il y eût quelqu'un dans votre maison qui ne dit jamais ni Pater ni Notre (aucuns prière) ?

— Non, vraiment, mais je ne pense pas qu'un semblable personnage se trouve dans ma maison.

plus d'importance que ces gens-là, bien que ce fût sans raison, ne serait-ce que pour l'apparence. Insensé, elle demandait des égards, au moins à cause de son passé. Quand Dieu lui fit cadeau d'un bébé, elle ne salua pas l'arrivée de son fils comme une consolation mais frouça bien fort les sourcils à cause de cette nouvelle charge. La seule chose qui lui vint en tête, ce fut qu'il s'offrirait ainsi à elle une occasion de pouvoir approcher d'une dame devenue veuve et qui régnait non loin de là fièrement sur son château. Elle la voyait assez souvent à l'église, sans que la dame eût jamais attention à celle qui était pauvre. Elle dit alors à son mari : « Va-t-en prier la dame du château de venir comme marraine de notre fils. Parrain, chacun peut l'être, et chacun serait content d'avoir à son baptême une dame aussi distinguée. »

« Que de traces pour une bouche inutile », gémit l'homme, qui était trop paresseux pour faire du chemin à la recherche d'un parrain. « Et il faut que ce marmot soit baptisé ? et si vite ». « Jésus » s'écria la femme « ne vois-tu donc pas comme il est faible ? Et que serait-ce s'il mourait sans baptême ? Va, va vite ». Guilven alla donc, bien qu'à contre-cœur, à l'orée du bois, sous un vieux chêne il aperçut un vieillard ; il avait l'air bien chétif, mais il y avait quelque chose de particulier en lui : une telle lumière émanait de ses yeux que Guilven en fut tout interloqué et devint tout humble, et il lui sembla qu'il était dans l'église, devant l'autel, « Où allez-vous donc si vite ? » demanda amicalement le vieillard. « Ma femme m'envoie chercher une marraine pour notre nouveau-né » dit Guilven qui, devant le vieillard dut enlever son chapeau sans savoir pourquoi. « Tu ne t'es pas encore occupé d'un parrain » dit le vieil homme, « n'en cherche pas, ce sera moi, viens demain avec la marraine et l'enfant à l'église, j'y serai à vous attendre ». Et brusquement il disparut sans que Guilven sût où. Il ne resta aucune trace de sa présence après qu'il eut fini de parler. Mais tous les arbres bruisaient solennellement et Guilven sentit un frisson lui parcourir le dos. Il courut au château.

Mais là le parrainage n'alla pas tout seul comme à la lisière de la forêt. La grande dame, toute fière et sèche comme Annalk, répondit à la demande de Guilven avec un sourire méprisant :

« De quoi l'avez-vous donc ? »

— Pardonnez-moi, monseigneur, mais il y a quelqu'un dans votre maison qui ne dit jamais aucune prière.

— Je voudrais bien savoir, qui, alors ?

— Quand vous arriverez chez vous, envoyez tous vos serviteurs dans différentes directions, porteurs de quelque message. Celui que vous enverrez le plus loin sera pourtant de retour le premier, et c'est celui-là qui ne dit jamais ni Pater, ni Noster. Quand il reviendra de route vous lui demanderez ce qu'il désire pour le récompenser de la promptitude avec laquelle il aura accompli son message. Il vous demandera de lui donner la première chose sur laquelle il posera la main. Vous y consentirez, et alors, il essaiera d'avoir votre dame. Enfermez celle-ci dans la plus haute chambre de la grande tourelle de votre château, de telle sorte que, lorsqu'il verra cela, il se saisisse d'une échelle pour monter auprès d'elle. Dès qu'il aura mis la main sur l'échelle, vous lui direz qu'elle lui appartient et qu'il peut l'emporter. Aussitôt, se voyant pris dans ses finesses, il poussera un cri épouvantable et s'éleva dans l'air en emportant l'échelle, car c'est un démon.

Le seigneur fut bien étonné en entendant cela. Quand il arriva dans son château, il fit comme lui avait recommandé Christie, curieux de voir ce qu'il en serait. Il envoya tous ses domestiques en route avec des messages pour différents endroits, et il promit, pour récompense au premier et qui serait de retour, ce qu'il lui plairait de demander, quoique ce pût être. Ils partirent tous ensemble et, comme l'avait annoncé Christie, ce fut celui qui avait le plus de chemin à faire qui revint le premier et de beaucoup même.

demanda-t-elle, « il faut que je sois la marraine de ton espèce ? Demande en bas à la cuisinière, à une quelconque de mes servantes ; si l'une d'elles accepte, je lui permettrai d'aller. C'est la seule grâce que je puisse te faire. »

« Un corbeau comme l'autre », dit Guilven, excité et sans respect, et il alla demander aux servantes. Celle que l'on considérait comme la dernière de toutes dans le château, une simple et pieuse créature, fut la seule à accepter avec joie ce que Guilven lui proposait. Elle alla donc le jour suivant avec le père et l'enfant à l'église. Comme il l'avait annoncé, le vieillard les y attendait déjà, sur les fonts baptismaux on donna à l'enfant le nom de Kristik et lorsqu'ils sortirent de l'église, Guilven dit : « Allons maintenant au café. »

« Non, non », dit le vieillard, « retourne chez toi, ouvre ton buffet, tu y trouveras tout prêt un repas de fête. Souviens-toi néanmoins : cesse de boire à partir d'aujourd'hui et sois aimable envers ta femme. »

« Oui, oui », répondit Guilven, involontairement plein d'humilité, et il alla tout droit chez lui en compagnie de la marraine. Le vieillard avait à nouveau disparu comme le jour précédent.

Après qu'il fut entré dans la pièce, Guilven dit amablement à sa femme : « Ma chérie, qu'est-ce qui te plairait ? Du pain blanc, du vin doux ? Du pâté ? »

Annaik pensait qu'il se moquait d'elle. Mais quand il ouvrit le buffet, voilà qu'il y avait là à profusion tout ce que le cœur peut désirer. Et à partir de ce jour Guilven et Annaik trouvèrent dans l'armoire tout ce qu'ils pouvaient souhaiter, que ce soit des mets, des vêtements ou de l'argent. En un tour de main ils étaient plus qu'à l'aise. Ils ne pouvaient pas croire à leur bonheur et n'osaient pas chercher à savoir de plus près qui avait bien pu être le mystérieux parrain de leur enfant. Guilven cessa de boire, fut très prévenant envers sa femme et le bonheur leur sourit comme une aube dorée.

Mais ce qu'ils nommaient le bonheur, n'était cependant pas le vrai bonheur. Il n'y avait pas place pour cela dans leur cœur. Ce n'était que du contentement de la grande largesse de leur vie extérieure. Annaik était surtout très heureuse d'être à nouveau dans une situation aussi élevée qu'elle le croyait, parce que tout le monde la flattait à nouveau et qu'elle n'avait plus be-

— Que demandes-tu ? lui demanda le seigneur.

— La première chose sur quoi je mettrai la main, si vous le voulez bien, monseigneur ?

— J'y consens.

Alors le drôle leva les yeux et vit la dame à la fenêtre de la plus haute chambre de la grande tour. Et aussitôt il saisit une longue échelle et l'appliqua contre la muraille.

— Holà ! lui cria alors le seigneur, n'allez pas plus loin ; cette échelle est la première chose sur quoi vous avez mis la main, en arrivant ; emportez-la donc, et partez vite.

Le diable (car c'était un diable), se voyant joué, poussa un cri épouvantable et s'éleva en l'air en emportant l'échelle.

## II

Après avoir séjourné quelques jours dans ce château, Christie désira aller voir la ville de Rome et le Pape, dont il avait si souvent entendu parler. Le voilà donc en route, et de marcher, de marcher toujours, car il y a du chemin à faire pour aller à Rome. Chemin faisant, il rencontra un vieux moine, qui voyageait aussi à pied, accompagné d'un jeune garçon de son âge à peu près, c'est-à-dire de quinze ou de seize ans.

— Où allez-vous ainsi, mon fils ? demanda le moine à Christie.

— À Rome ; et vous mon père ?

— Moi aussi je vais à Rome ; on doit y élire un nouveau Pape, et il faut que je sois là.

soin d'envier la dame du château. Et il leur arriva de ne plus même pouvoir se réjouir de ce qui aurait dû les rendre les plus heureux ; Annaik ne voyait pas et ne comprenait pas que son fils était bon au-delà de toute mesure et était pourvu de tous les dons de l'intelligence. Kristik grandissait comme une rose, tout le monde l'aimait, et tout le monde le mettait plus haut que ne le faisaient ses propres parents, lesquels lui faisaient beaucoup de reproches parce qu'ils ne le comprenaient pas. Par exemple il ne convenait pas du tout à Annaik, que Kristik aimât si tendrement sa marraine, cette pauvre fille du château, qui venait le voir souvent et lui prodiguait tant d'affection. Pour Annaik cette marraine n'était qu'un souvenir pénible de son humiliation et de l'époque de sa pauvreté. Elle la méprisait, avait honte pour elle, et s'étonnait bien souvent du plaisir que Kristik pouvait avoir à se trouver avec cette personne, et se demandait ce qui pouvait bien l'attirer vers elle. Elle ne savait pas, que cette fille qu'elle méprisait, portait en elle un trésor : un cœur plein d'amour. Pour Annaik ce n'était qu'une servante et une intruse. On oublia même jusqu'aux cadeaux merveilleux du mystérieux parrain. Il n'y avait que « celle-là » qu'Annaik ne pouvait oublier ; elle lui semblait éternellement présente.

La pauvre fille évita la maison de gens aussi inhospitaliers et se contenta de voir Kristik de temps à autre dans les champs ou dans la forêt. Il allait déjà à l'école à la commune voisine et le chemin passait par une belle futaie où se trouvait une antique chapelle, qui tombait presque en ruine. En été, quand il faisait beau, les femmes et les jeunes filles des villages environnants avaient l'habitude de se réunir pour filer à l'ombre de cette petite église. On chantait des chansons et on se racontait des légendes. Quand on voyait passer Kristik, on l'appelait volontiers, parce que cet enfant tranquille et serviable était très aimé. Kristik, lui, était plus porté à réfléchir et à penser par le langage simple, allant droit au cœur, du menu peuple, que par l'instituteur de l'école, sec et morose. Il demeurait volontiers près des fleuves et les écoutait bien souvent par ses paroles. Il leur parlait souvent si bien et si agement qu'elles se semblaient comme un préché à l'église. Et les se demandaient bien où Kristik prenait des connaissances spirituelles aussi profondes.

— Ho là ! mon père, reprit Christic, moi aussi, il faut que je sois là, et je vous dirai même que rien ne sera fait sans moi. Nous voyagerons de compagnie, si vous le voulez bien, mon père.

Et Christic et le jeune garçon qui accompagnait le moine entrèrent en conversation, et ils furent bientôt grands amis. Ils marchaient devant, en causant, et en riant, et le vieillard les suivait, en murmurant et en grognant.

Le soleil était couché, depuis quelque temps déjà, quand ils se trouvèrent devant une auberge, au bord de la route.

— Logeons ici, dit le vieux moine, qui était fatigué.

— Non, nous ne logerons pas dans cette auberge, dit Christic, car les voleurs y viendront cette nuit.

— Comment peux-tu savoir cela, morveux ? reprit le vieillard.

— Logeons-y, puisque vous y tenez ; mais vous verrez si je ne dis pas vrai.

Ils entrèrent tous les trois dans l'auberge, et demandèrent à souper et à se loger. Après souper, comme on causait auprès du feu, avant d'aller se coucher, l'hôtesse dit :

— Je ne sais ce que cela peut signifier, mais depuis trois nuits, les chiens aboient tellement dans la cour, qu'il est difficile de dormir avec le vacarme qu'ils font.

— Moi, je sais bien ce que cela signifie, dit Christic ; les chiens aboient aux voleurs qui, depuis trois nuits, rôdent autour de la maison, et y entrèrent cette nuit.

— Dieu, que dites-vous là ? s'écria l'hôtesse.

— N'écoutez pas ce gamin-là, dit le vieux moine, il ne sait ce qu'il dit.

et quelle était cette étrange lumière qui rayonnait de ses yeux.

Il arrivait même souvent que, dans de tels entretiens Kristik oubliait l'école, et comme cela se répétait, les plaintes du maître finirent par arriver aux parents de Kristik. Il rentra cette fois là à la maison en compagnie de sa marraine ; elle voulait intervenir auprès d'Annaik en faveur de Kristik. Mais ce jour leur fut néfaste à tous deux. Avec de dures paroles Annaik chassa la marraine de la maison et lui défendit à l'avenir de se permettre de parler à Kristik. Quand Kristik se mit à pleurer, son père et sa mère prirent des verges et se mirent à le corriger sans miséricorde. Kristik tremblait sous les coups, mais il ne cria pas ; un esprit surprenant l'empêcha brusquement, il se dressa, et sans lui-même se rendre compte de ce qu'il disait il se mit à parler : « Mon père, tu m'abasisses aujourd'hui, — mais le jour viendra où tu voudras humblement me laver les pieds, et toi ma mère, tu prendras un linge et tu m'essuieras les pieds tout aussi humblement. »

Les parents cessèrent de le frapper et les bâtons leur tombèrent des mains tellement leur colère était vive. A partir de ce moment ils haïrent Kristik à mort. La haine est un redoutable poison qui peut provoquer une véritable folie. Elle tombe comme une étincelle dans notre cœur où elle couve longtemps sans produire de flammes, jusqu'au moment où un incendie, monstrueux et destructeur, éclate. Les malheureux parents ne purent plus regarder Kristik tranquilles ; son regard les agaçait et ils souhaitaient être délivrés de sa présence. Ils réfléchirent à la façon dont ils devaient s'y prendre avec lui. En fin de compte leur haine coupable les troubla tant qu'ils soudoyèrent chez eux, avec beaucoup d'argent, une brute de valet pour qu'il voulût bien conduire Kristik dans la partie la plus sombre de la forêt, et que là, il le tuât. Ils lui dirent en cachette : « Si tu nous apportes son cœur sur un plat, nous te couvrirons d'or. » Le serviteur voulut bien, mais lorsqu'il fut tout seul avec Kristik dans la sombre forêt, — aussi solennelle qu'une église, — où les oiseaux chantaient et où le vent murmurait, et lorsque Kristik, le regardant de ses yeux aussi clairs que le ciel, lui demanda : « Pourquoi es-tu si pâle, et pourquoi es-tu pour moi des yeux aussi durs ? », il sentit son cœur battre de plus et il ne put prendre sur lui d'assassiner le jeu-

— Je ne dis que la vérité, reprit Christic, et vous le verrez bien, du reste. Mais voici ce qu'il vous faudra faire, hôteesse. A minuit, il arrivera un homme vêtu comme un riche marchand et ayant avec lui dix chevaux chargés chacun de deux mannequins. Ce prétendu marchand vous demandera la permission de déposer ses mannequins dans votre maison, pendant la nuit. Faites-les mettre dans votre grande salle, et ne soyez pas étonnée si les porteurs les trouvent lourds, car dans chacun de ces mannequins il y aura un voleur caché ; mais n'ayez pas l'air de vous en douter. Lorsque tous les mannequins seront déposés dans la salle, vous enverrez chercher les archers de la ville voisine et, de cette façon, les voleurs seront facilement pris.

Tout se passa comme Christic l'avait dit, et les dix-huits voleurs, cachés dans les mannequins, furent pris et jetés en prison.

Chacun fut étonné de l'esprit et de la science de Christic.

Le lendemain matin, les trois voyageurs se remirent en route.

— Eh bien ! mon père, demanda Christic au vieux moine, que dites-vous de ce qui s'est passé, la nuit dernière, et croyez-vous, à présent, que je sais quelque chose ?

Mais le vieillard murmurait toujours et n'appelaient Christic que gamin, morveux et autres choses semblables. Ils arrivèrent bientôt dans une petite ville où l'on conduisait au cimetière, en grande pompe, le corps d'un jeune enfant riche, qui venait de mourir. Tout le monde était en grand deuil, et beaucoup pleuraient. Ce que voyait le vieux moine, il se mit à pleurer aussi. Mais Christic, lui, riait. Le vieillard, en colère lui dit :

— Ne garçon. Il se contenta de l'attacher à un arbre, en lui disant : « Ne retourne jamais chez toi, quand tu auras été sauvé, tes parents m'ont recommandé de te tuer. » Puis il étrangla un chien avec une corde, et eux en cours de route, dans un village ; il lui arracha le cœur et le porta de nuit sur un plat aux parents de Kristik, prit sa récompense et disparut pour toujours vers une destination lointaine et inconnue.

Kristik gémit longtemps dans la forêt de chênes toute bruisante et appela longtemps au secours sans être entendu. Alors qu'il était sur le point de mourir de peur, il entendit le grondement des roues d'une voiture. Avec une lieue d'espoir, il appela à nouveau. Et Dieu soit loué, il n'appa pas en vain. Un homme apparut, regarda le garçonnet avec étonnement, coupa la corde, et le conduisit à travers la forêt jusqu'à la route, où attendait une antique voiture tirée par deux mulets. Dans la voiture était assis un moine âgé, c'était l'abbé du monastère de Saint-Gildas. Il regarda le jeune garçon avec compassion et ordonna à l'homme qui avait libéré Kristik de le soulever jusqu'à lui. Cet homme était son cocher, il obéit, grimpa ensuite sur son siège de cocher et ils partirent. L'abbé demanda à Kristik comment il était venu dans la forêt, et pourquoi il avait été attaché. Mais les larmes empêchaient Kristik de répondre, et il craignait aussi de trahir ses parents. L'obscurité était déjà profonde et Kristik s'endormit de larmes et de fatigue. Ce n'est que le matin qu'il se réveilla, sur un lit propre et simple, dans une petite chambre toute blanche du monastère. Un jeune frère convalescent lui apporta à déjeuner et le conduisit chez l'abbé. Dans la pièce de ce dernier la fenêtre donnait très loin sur la large plaine, une autre donnait sur un vieux jardin, et par delà le sommet des arbres on voyait les vagues de la mer. Le supérieur était extrêmement aimable ; il demanda à Kristik ce qu'il pouvait faire pour lui, et où il devait l'envoyer. Kristik joignit alors les mains, gémit de tout son cœur abandonné, s'agenouilla devant l'abbé et implora : « Laisse-moi ici, Seigneur, et je te servirai fidèlement et sans répit jusqu'à la fin de mes jours, en échange d'un morceau de pain et d'un bon regard de tes yeux. Je n'ai nulle part où aller et où reposer ma tête.

Et, l'abbé sourit et dit : « Reste

— Comment, morveux, tu vois les autres pleurer et tu ris ?

— Oui, sûrement, mon père, et je crois que j'ai lieu de rire plutôt que de pleurer, en voyant sauvées trois âmes exposées à être damnées.

— Comment cela ? que veux-tu dire ?

— Les parents de cet enfant auraient été trop vaniteux et trop glorieux si leur enfant leur était resté, et Dieu le leur a enlevé, pour les empêcher de se perdre tous les trois, le père, la mère et l'enfant.

Ils continuaient de marcher, les deux jeunes garçons devant, causant et riant, le vieux moine derrière, gémant toujours et ayant de la peine à suivre. Vers le soir, ils se trouvèrent devant un château.

— Demandons à loger dans ce château, dit le vieillard.

— Holà ! dit Christic, ce château-là sera brûlé cette nuit.

— Comment peux-tu savoir cela, morveux ? Tu prends plaisir à me contrarier toujours.

— Allez-y, si vous voulez ; pour moi, je passerai la nuit sur le tas de feuilles séchées que voilà ; la nuit ne sera pas bien froide, d'ailleurs.

Ils se résolurent à passer la nuit dehors, tous les trois, dans un bois qui environnait le château. De là ils entendaient danser, et chanter, et rire, et jurer, et blasphémer d'une façon effrayante, dans la grande salle du château. Puis, le tonnerre tomba sur le château, et tout fut réduit en cendres, et alors, ils n'entendirent plus rien.

— Eh bien ! mon père, si nous avions été dans le château, qu'en pensez-vous ? demanda Christic au moine.

alors avec nous, si tu n'as nulle part où aller. Mais tu ne seras pas notre serviteur, tu seras notre élève si tu t'en montres digne.

Kristik resta alors dans le beau et calme monastère. Le monastère était édifié au bord de la mer et se dressait bien au-dessus de l'eau, au milieu d'un grand jardin. Les roches de granit gris le supportaient, s'inclinaient en pente douce, comme de gigantesques marches jusqu'à l'eau écumeuse qui se brisait à leur pied puissant. Tout le jour des oiseaux blancs planaient au-dessus des eaux vertes que couronnaient des perles d'écume blanche comme de la neige. Dans les ombes des arbres séculaires du jardin les merles nichaient si gentiment et les grives sanglotaient avec tant de nostalgie. C'était tout un monde en soi, beau et tranquille, que ce monastère, refuge de prière et de chant sacré, bâti entre la mer immense et la verdure sans fin, qui s'étendait jusque dans la brume lointaine, entre les paysages plats, remplis de lande, de buissons aux fleurs jaunes, et de fougères ; il n'y venait pour ainsi dire jamais personne et dans ce grand et profond désert se dressaient de grands blocs de rochers gris, restes des temps paléens, stèles funéraires et autels en l'honneur des idoles, dans lesquels les moines (et maintenant aussi Kristik) gravaient volontiers des croix avec un ciseau, pour sanctifier du signe de la rédemption ces signes d'une croyance fautive. Les moines de ce pauvre monastère étaient tranquilles, épris de sainteté, et après au travail sur cet infertile coin de terre qui était leur seul bien. Kristik grandit parmi eux, sans jamais entendre une parole désagréable, et il leur était indifféremment reconnaissant. Il grandit et mûrit. Seulement son cœur resta ce fut d'un enfant, puéril et saint. Et bien qu'il fût très jeune, il observait très sérieusement. Il savait quelle était la faute de ses parents, bien qu'il ne la comprit pas très bien, et savait que par sa prière et sa conduite il pouvait obtenir le pardon du grand crime qui avait été commis contre lui. Parmi les frères, non seulement il jouissait d'une grande affection, mais aussi d'une grande considération. Bien que dans sa grande modestie et son extrême humilité il ne sût rien de tout le respect dont on l'entourait. Quand il entra dans l'adolescence, il attendit avec nostalgie et sans inquiétude la permission du supérieur, d'entrer dans l'ordre. Lui-même n'osait pas demander ; il sentait seulement qu'il

Le vieillard, étonné, ne dit rien, et se contenta de grogmeler, selon son habitude.

Aussitôt que le soleil parut, ils se remirent en route. Ils passèrent par une ville où l'on entrait un vieux moine. Tout le monde était joyeux et l'on riait, comme à une noce, parce que l'on était persuadé que le défunt était allé tout droit au Paradis. Christic, lui, se mit à pleurer. Le vieux moine, en colère, lui dit encore :

— Pourquoi fais-tu toujours le contraire des autres ? Quand ils pleurent, tu ris ; et quand ils rient, tu pleures. Ne serais-tu pas le diable, par hasard ?

— J'ai bien raison de pleurer, je pense. Cet ermite-là disait une prière chaque jour pour que l'on vit pleurer à son enterrement, et je ne voyais personne pleurer, j'ai songé à le faire.

A force de marcher, de marcher toujours, ils finirent par arriver dans la ville de Rome.

Dès en mettant les pieds sur le pavé, ils aperçurent un homme, dont les habits étaient tous couverts de galon d'or et de pierres, si bien qu'ils brillèrent comme le soleil ; et tout le monde se découvrait devant lui et le saluait jusqu'à terre. Le vieux moine fit comme tout le monde. Mais Christic n'ôta seulement pas son chapeau et tourna le dos à ce personnage. ce que voyant, le vieillard se fâcha et lui dit :

— Pourquoi, drôle, ne fais-tu pas comme les autres ? Tu n'as seulement pas tiré ton chapeau !

avait la vocation de la vie spirituelle. Un jour le supérieur lui fit signe d'aller avec lui au jardin, et il avait une telle expression solennelle sur le visage que Kristik tressaillit. Quelque chose en lui disait que le moment d'essai de son existence était arrivé. Il s'attendait donc à ce que l'abbé le réjouisse de la bonne nouvelle qu'il avait la permission de devenir frère.

Sa surprise fut donc grande, quand le supérieur lui dit : « Mon fils, j'ai eu aujourd'hui un rêve, — ou une vision. Il m'a été ordonné de t'envoyer immédiatement en pèlerinage à Rome. Lève-toi donc et pars au nom du Seigneur pour ce long voyage. » Kristik inclina la tête, domina sa déception et répondit : « Je vais partir sans provisions là où tu m'envoies, mon maître. » Et le jour même il entreprit le pèlerinage.

Il marcha longtemps, longtemps, car le voyage de la Bretagne à la ville sainte est bien long. Il allait comme il était, sans argent, mais Kristik était patient, n'eut pas d'aventure bien remarquable et ne courut aucun danger. Un jour il remarqua sur la route un ecclésiastique âgé, qui marchait fièrement, et qu'un jeune frère précédait, comme s'il lui préparait le chemin et le débarrassait de tous les obstacles. Kristik salua, sans que le vieux prêtre l'en remerciât vraiment, mais le jeune frère lui sourit amablement. Kristik voulut passer devant eux pour continuer son chemin, mais le vieux moine lui dit : « Où vas-tu donc mon frère ? » — « A Rome », répondit Kristik. « Moi aussi », dit le moine et je suis prêtre et pourrais voyager à cheval ou en carrosse, et ce n'est que par humilité que je vis à pied. Il va y avoir à Rome l'élection du nouveau Pape, et cela n'ira pas bien sans moi. Si tu le veux, je te permets de faire route avec nous. Cela veut dire que je te permets d'aller devant moi avec le jeune frère Yvon qui m'accompagne ; tu peux l'aider à me servir pendant notre repos nocturne et sur la route. » Frère Yvon regarda si aimablement et si amicalement Kristik que ce dernier accepta d'un cœur joyeux la proposition du prêtre. Il pensa que cela rendait bien compte que le prêtre n'était pas un agréable compagnon de voyage. Il se joignit donc à eux, et ils firent route ensemble. Kristik et Yvon, précédant le prêtre, enlevaient avec leurs bâtons de pèlerin les pierres de sa route, pour qu'il ne les heurtât pas de son pied.

— Non vraiment. J'aimerais mieux saluer un pauvre mendiant couvert de haillons, que ce personnage-là, ce n'est pas le bon Dieu.

Et ils allèrent plus loin.

— Dites-moi, mon père, demanda Christie au moine, que me donnerez-vous, si vous devenez Pape à Rome ?

— Tu seras mon porcher, si tu veux, ou tu t'en iras.

— C'est bien. Et toi, Yvon, demanda-t-il au jeune garçon qui accompagnait le moine, que me donneras-tu, si tu deviens Pape à Rome ?

— Je te ferai mon grand vicaire, Christie.

Le lendemain de leur arrivée, il y eut une grande procession, et il y avait là des cardinaux, des évêques, des prêtres, des moines et un nombre infini de gens accourus de tous les pays. Et ils tenaient à la main des cierges, tous plus grands et plus beaux les uns que les autres. Notre vieux moine en avait aussi un, si gros et si lourd qu'il avait de la peine à le porter. Celui dont le clerc s'allumait de lui-même, à la procession, trois jours de suite, devait être élu Pape.

Christie, qui n'avait pas d'argent pour acheter un clerc, suivit pourtant la procession, à côté de ses deux compagnons de route, tenant à la main, à pointe en l'air, une baguette de coudrier qu'il avait coupée dans une halle et qu'il avait scorchée ensuite, comme les pèlerins qui vont aux pardons de Basse-Bretagne. Chacun avait les yeux fixés sur son clerc, et s'attendait à le voir s'allumer d'un moment à l'autre, et rares étaient ceux qui regardaient leurs livres et priaient. Voilà que tout à coup la baguette de Christie prit feu, au grand étonnement de tout le monde.

Lorsqu'ils eurent marché gaillardement pendant quelques heures, ils atteignirent une ville, où à ce moment précis avait lieu un enterrement en grande pompe. C'était l'enfant d'un homme riche, le premier de la ville, et tout le monde pleurait avec les parents. Le prêtre s'essuya lui aussi les yeux lorsqu'il vit en grand deuil tant de gens riches, sans aucun doute de la meilleure société. Son regard effleura le regard de Kristik et il remarqua comme un étrange sourire, irrité, il le saisit par le bras.

« Insensible », s'écria-t-il « tu trouves le moyen de sourire, alors que tu vois pourtant la douleur de tant de gens de haute naissance ? »

« Leur douleur me fait mal », répondit tranquillement Kristik, « mais comment ne devrais-je pas sourire en voyant que trois âmes sont sauvées ? »

« Que faut-il entendre par là ? » demanda le prêtre.

« Je vois qu'on aurait étouffé le cœur de cet enfant innocent qui vient de mourir dans l'or et l'incompréhension, et je vois que ses parents se seraient voués à la perdition, eux et leur fils. Leur âme avide, touchée par la grande douleur, s'ouvre aujourd'hui à l'amour du prochain. Leur enfant les a sauvés par sa mort. Grâce en soient rendues au Seigneur ! C'est pour cela que j'ai souri. »

« Quel, tu es des visions prophétiques, un nigaud comme toi ? », dit agrement le prêtre.

« Oui », répondit doucement Kristik, et dans ses yeux parut un tel éclat qu'on aurait dit qu'ils voyaient là où aucun regard humain ne peut voir. Frère Yvon le remarqua et regarda Kristik, plein d'amour et d'admiration. Le prêtre ne remarqua rien et continua de réprimander convenablement Kristik qui se taisait.

Le jour suivant, vers le soir, les pèlerins arrivèrent à un grand château, et les yeux du prêtre brillèrent : « Allons, dit-il, que nous allons avoir un bon gîte ici ; on va certainement nous accueillir d'une façon splendide ! Frappe à la porte, Yvon ».

« Non pas », dit Kristik « le château va être cette nuit même voué à la destruction. Malheur à ceux qui à ce moment, y prendront un vil plaisir, et s'y amuseront dans la débauche ».

« Perds-tu la tête », dit le moine furieux, mais lorsqu'il plongea son regard dans le visage rempli de gravité de Kristik qui était devenu

— Soufflez sur son clerc, s'écria aussitôt le vieux moine ; éteignez-le, celui qui le porte est un sorcier.

Et le clerc de Christie fut éteint, et lui-même faillit être étouffé par la foule qui se précipitait sur lui.

Le lendemain, la procession recommença, et le feu prit encore à la baguette de Christie. Le troisième jour, de même au grand désappointement de tous ceux qui s'attendaient à s'asseoir sur le siège de Saint-Pierre, et ils étaient nombreux, je vous prie de le croire.

— Holà ! s'écria alors Christie, c'est moi qui suis Pape à Rome.

Voilà donc Christie installé Pape à Rome. Le vieux moine alla alors le trouver et lui dit :

— Que la charge m'accordez-vous à votre cour, saint Père ?

— Celle de porcher, et si vous n'en voulez pas, retournez à votre couvent.

Le vieillard s'en alla en murmurant et en grommelant. Yvon demanda à son tour :

— Et moi, Christie ?

— Toi, Yvon, tu resteras près de moi comme grand vicaire.

## III

Cependant le père et la mère de Christie n'avaient pu trouver aucun prêtre qui vouût les absoudre, depuis qu'ils avaient ordonné à un de leurs domestiques de mettre leur fils à mort. Tous ceux à qui ils s'adressaient leur disaient que seule-

ment pas il ressentit une crainte qu'il ne pouvait définir, et continua silencieusement son chemin. Dans la forêt proche ils s'arrêtèrent sur la mousse et s'adonnèrent au repos et au sommeil. Ils entendirent dans le château de la musique et des chansons, et aussi des cris ordures qui, par les fenêtres, arrivaient jusque dans la forêt, et ils n'arrivaient pas à s'endormir. Mais lorsque les douze coups de minuit eurent retenti dans la tour, les clercs s'ouvrirent brusquement, un effroyable délire surgit et d'un seul coup le château fut la proie des flammes. Bientôt il fut en cendres, ensevelissant les invités et tous ceux qui se trouvaient là sous les décombres fumantes. Autant le désastre l'avait fait sursauter, autant le prêtre restait maintenant sans mouvement pendant qu'Yvon et Kristik s'agenouillaient et priaient pour les âmes des malheureux.

Lorsque le soleil fut levé, ils se mirent en route, sans beaucoup parler, obédés qu'ils étaient par l'effroyable nuit, et le prêtre ruminait sans cesse pour savoir si Christie était un démon ou un ange. Ils retournèrent à la ville où l'on célébrait un enterrement. Mais cette fois, l'atmosphère était plutôt joyeuse ; les gens s'entretenaient, parlaient entre eux de choses indifférentes et prélaient à peine attention au misérable cercueil dans lequel gisait le défunt. Kristik se mit brusquement à pleurer et le prêtre se fâcha lorsqu'il s'en aperçut. « Tu fais exprès de contraindre de ce que tu vois faire aux autres », lui dit-il. « Que t'importe ce mendiant mort que tu n'as jamais vu ? »

« Il a vécu retiré et dans la paix », répondit Kristik « son cœur était plein d'amour, mais il a été abandonné toute sa vie. Je le vois étendu dans la mort et se parlant tristement à lui-même : « Pas une seule larme ne coulera pour moi. Mon Dieu !... Et voici qu'il est exécuté. Mais non il n'est pas exécuté. Oh ! Je ressens une si grande douleur ! Et Kristik se remit à pleurer sans arrêt, et il coula plus de larmes pour ce défunt qu'il ne l'avait pensé tout d'abord. Le prêtre, contrarié gardait le silence, mais le regard de frère Yvon s'embaïa de larmes : « Kristik », dit-il, « quelle belle rosée dispense ceci : le don de son amour. »

« Que ces jours se passent et la distance diminue et notablement. Un jour, les pèlerins virent paraître la Ville Eternelle dans le ciel lointain. Fiers de crainte devant Dieu ils saluèrent de loin la ville ; peu de temps après, ils en atteignirent les

ment le Pape avait des pouvoirs suffisants pour leur donner l'absolution d'un si grand péché.

Ils résolurent donc de se rendre à Rome. Quand ils furent arrivés, ils demandèrent à se confesser au saint Père. Ce fut le vieillard qui entra le premier dans la confession.

— Dites-moi tous vos péchés, mon fils, sans en cacher aucun (il avait déjà reconnu son père).

— J'avais un fils et j'ai commandé de le faire mourir.

— Dieu ! cela peut être vrai, mon fils ?

— Hélas ! oui, pour mon malheur, mon père.

— Mais peut-être n'est-il pas mort : la puissance de Dieu est grande ; ayez confiance en lui. Venez encore me voir, dans mon palais avant de quitter Rome, et je vous ferai connaître votre pénitence.

Sa mère entra alors dans la confession et, après l'avoir entendue, si lui dit aussi de venir le voir, dans son palais, avant de partir.

Le lendemain, les deux vieillards se rendirent au palais du Saint Père. Tremblants et résignés à se voir imposer quelque terrible pénitence, le Pape les reçut avec bonté. Il fit mettre sur le feu, en leur présence, un bassin rempli d'eau. Ils pensèrent qu'on devait les arroser avec de l'eau bouillante, et ils avaient grand-peur. Quand l'eau fut tiède, un valet en remplit une cuvette d'or et l'apporta au saint Père. Celui-ci prit alors une serviette et se mit à laver les pieds de son père et de sa mère, ce qui les étonna beaucoup.

portés et s'arrêtèrent un moment pour se reposer. Beaucoup de gens passaient et l'on n'entendait parler de rien d'autre que de l'élection du nouveau pape. Le prieur était tout songeur et dit tout-à-coup : « Qui sait si la tiare romaine ne m'échoiera pas ? »

« S'il en était ainsi, dit Kristik, te souviendrais-tu de nous, tes compagnons de voyage, dans ta magnificence ? »

« Cela se pourrait », répondit le prieur, avec autant de fierté que s'il était déjà en possession du trône « je ferai peut-être de toi mon portier. »

« Rien que cela ? » dit frère Yvon « moi, à votre place, je ferais plus de Kristik, il serait mon vicaire ! »

Le prieur sourit dédaigneusement et dit : « Vous seriez digne l'un de l'autre. »

Kristik et Yvon sourirent de même, avec bonté. Puis au bout d'un moment, tous trois entrèrent en ville.

Le lendemain avait lieu une procession solennelle, les cardinaux vêtus de pourpre, les évêques en habit de brocard, la noblesse en velours, la bourgeoisie en drap fin, et, en haillons, un immense concours de peuple de tous les coins du monde, tous défilèrent en procession par les rues, pendant que les cloches sonnaient aussi solennellement, et chacun menait un clerc à la main. En ce temps-là l'Eglise était menacée de dangers de toutes sortes et le nouveau pape devait être élu au moyen d'un miracle, afin que la volonté du ciel se manifestât. Devait être placé sur la Chaire de Saint-Pierre celui-là même dans la main duquel, trois jours de suite, de par la volonté divine, le clerc s'enflammerait tout seul. Nos pèlerins participaient aussi à cette procession solennelle. Le prieur avait un clerc d'un tel poids qu'il pouvait à peine le tenir. Par commisération pour frère Yvon, il lui avait acheté aussi un petit clerc, bien qu'il fût certain qu'aucun ne leur de miracle ne se ferait voir. Dans la même file que frère Yvon, comme à l'accoutumée, suivait Kristik. Il n'avait pas mis un rouge liard dans l'achat d'un clerc, mais afin de ne pas être seul à s'êler les mains vides, il se coupa quelques part une baguette de coudrier, en enleva l'écorce, comme il le faisait lorsqu'il était enfant et voulait se faire un chalumeau, et porta son bâton de coudrier tout comme les autres leurs clercs. Il regardait autour de lui et voyait chacun regarder anxieusement son

Quand il eut fini, il leva sur eux ses yeux remplis de larmes et dit :

— Ne me reconnaissez-vous pas ? Je suis votre fils Christic, que vous aviez ordonné de faire mourir !

Et il leur ouvrit ses bras, et ils s'y jetèrent en pleurant.

(Fin du texte LUZEL);

clerc pour voir si la flamme miraculeuse n'allait pas en jaillir. Et il voyait aussi que le zèle de ces gens allait à leurs clercs et qu'ils en oublièrent de prier Dieu, comme le réclame cependant un pèlerinage. Cela lui fit mal, il eut honte pour eux, et oubliant tout le reste, il prit avec ferveur pour le futur pape. Brusquement du bruit et des cris s'élevèrent autour de lui. Miracle ! De sa baguette de coudrier s'élevaient des flammes claires. Le prieur se jeta, furieux, sur lui : « Ecoutez tous, cria-t-il, ne vous laissez pas abuser ! C'est un sorcier ! Eteignez sa lumière, éteignez-la ! » Il soufflait de toutes ses forces, jusqu'à ce qu'il en perdit la respiration et il se forma une telle foule que le pauvre Kristik en aurait été presque mortellement étouffé. Seule l'aide de frère Yvon le sauva. Le deuxième jour le fait se renouvela, mais le troisième jour le clerc de Kristik brûla avec un tel éclat, enfin, étouffant tout le monde, que toute la ville s'en trouva éclairée, et un tel frisson de pitié passa sur le peuple que personne n'osa plus douter. On s'agenouilla tout autour d'un Kristik bien étonné, et on le salua comme le nouveau pape.

Il fut porté au palais, on le plaça sur le trône, on lui mit la couronne sur la tête ; après quoi le peuple s'écoula, plein de déférence, de la salle de marbre. Il ne restait plus que deux hommes à ses côtés : c'était le prieur et frère Yvon. Le prieur s'inclina profondément et dit : « Saint Père ! Te souviens-tu de ton compagnon de pèlerinage ? De quelle charge me considères-tu digne à tes côtés ? »

Le pape jeta sur lui un regard grave et dit : « Veux-tu être mon portier ? » Le prieur s'effondra, et Kristik dit : « Ne penses-tu que je te paye de ton orgueil par de l'orgueil ? Je te rappelle seulement ta pusillanimité, ton manque d'humilité, ton manque d'amour — c'est pour cela que je te considère comme indigne. Ce n'est pas seulement l'habit qui fait le prêtre, mais aussi l'esprit. Quand tu auras compris ce que cela veut dire d'être prêtre, offrir en sacrifice, mais avant tout s'offrir soi-même en sacrifice, alors reviens à moi. »

Le prieur disparut de la pièce comme une ombre. Frère Yvon dit doucement et à voix basse : « Adieu Kristik, souviens-toi de moi dans tes prières. »

« Tu restes ! » cria le pape, « sois mon vicaire. »

Et ils s'embrassèrent comme des frères.

Le jour suivant, le nouveau pape se trouvait derrière un rideau d'or dans la cathédrale Saint-Pierre, pour recueillir les confessions des gens sous le coup d'un grave péché pour lequel le prêtre leur refusait l'absolution. Il y avait beaucoup de ces malheureux et le cœur de Kristik saignait. Il aperçut alors un vieillard et une vieille femme qui approchaient de lui à genoux, chacun de leur côté; il semblait qu'ils allaient mourir de douleur. Le vieillard arriva le premier sur les genoux et dit parmi ses larmes: « Aie pitié de nous Saint Père! Il n'y a aucun prêtre qui nous ait dispensé, à moi et à ma femme qui est là, l'absolution, tant notre commun péché est effrayant! Sache que... nous avons un fils, beau comme un ange, et nous... nous l'avons tué! » Il tomba le visage contre le carrelage et le vieillard gémit comme s'il allait mourir. Le cœur de Kristik s'arrêta de battre, à la voix il avait déjà reconnu son père, et il reconnut aussi sa mère bien que le chagrin l'eût prématurément vieillie. Longtemps, longtemps il resta sans pouvoir dire un mot. Il dit enfin: « Peut-être votre fils n'est-il pas mort. Dieu est puissant et miséricordieux. Ne doutez pas. Venez demain à mon palais, dès le matin. Je vous dirai comment vous obtenez votre absolution. »

De bonne heure le matin les parents de Kristik se rendirent au palais papal, et le cœur leur battait d'angoisse de savoir s'ils allaient recevoir l'absolution, et quelle serait la lourde pénitence qui les sauverait de leur grave péché. Le représentant du pape les reçut amicalement, plein de bonté. Il les interrogea pour savoir d'où ils venaient, et lorsqu'il entendit qu'ils venaient de Bretagne, il les salua comme des compatriotes. Quand ils lui eurent même dit de quel village était originaire la vieille femme qui avait été autrefois la belle Annaik, il s'écria: « Mon Dieu, mais c'est aussi mon village natal! Vous souvenez-vous de Marc'hariid, feu ma pauvre mère? Quant à moi père, je ne l'ai jamais connu... »

Ce fut pour Annaik comme si on lui avait planté un couteau dans le cœur. Le représentant du pape était le fils de cette Marc'hariid qu'elle avait l'habitude de considérer avec tant de mépris. Elle

se revoyait jeune fille, à l'église, sans souci, libre de toute faute, et elle revoyait comment elle s'était éloignée du contact de cette malheureuse Marc'hariid, se disant à elle-même: « jamais Dieu ne pourra pardonner une telle faute... » Et maintenant voilà qu'elle se trouvait, sous le poids du plus lourd péché criant avec désespoir vers cette miséricorde à laquelle elle avait jadis voulu mettre une limite. Le cœur lui manqua d'atroce douleur et elle cacha son visage. Sur ces entrefaites des serviteurs apportaient de l'eau chaude, un grand bassin en or et une toile de lin.

« Que signifie ceci? », demanda le père de Kristik, à celui qui avait été frère Yvon.

« Peut-être serez-vous jugés dignes de laver les pieds du pape » répondit Yvon. Cependant le pape apparaissait, mince et frêle, en habit blanc, sous la porte, dans tout l'éclat de sa chevelure blonde et avec toute la lumière de ses yeux clairs comme le ciel. Annaik saisit la serviette en toile de lin, son mari prit le bassin en or, et irrésoûs, ils s'approchèrent du Saint Père, baissèrent la tête et attendirent humblement un signe de sa part leur indiquant qu'ils pouvaient lui laver les pieds. Mais le pape prit le bassin des mains du vieillard, et la serviette de celle de sa femme; il leur fit signe qu'ils pouvaient s'asseoir, s'agenouilla, et à leur grande surprise et étonnement leur lava lui-même les pieds. Il leur était impossible de prononcer un mot et ils le regardaient dans le plus grand désarroi, comme s'ils le voyaient dans un brouillard. Mais le pape qui était toujours agenouillé devant eux leva vers eux ses beaux yeux clairs remplis d'amour et baignés de larmes, et il leur dit d'une voix qui résonnait, comme le chant des oiseaux et tremblait comme le feuillage du bouleau: « Ne me reconnaissez-vous pas? Je suis Kristik, votre fils, à qui vous aviez voulu ôter la vie. »

Il ouvrit tout grands ses bras, et presque sans s'en rendre compte, vaincus de bonheur et de chagrin ils se jetèrent tous deux sur son cœur avec de faibles cris. C'est seulement à ce moment qu'Annaik fut enfin consciente non seulement que la miséricorde divine est sans limites, mais aussi de ce que l'amour signifie.

Cette légende populaire bretonne que nous venons de reproduire, Zeyer l'a trouvée dans la revue française de folklore, *Mélanges*, vol.

I, p. 300 sqq., publiée par un folkloriste de talent qui l'avait copiée sous la dictée d'une bonne conteuse (Françoise Ann Even, femme Tre-goat de Pederneec). La version populaire devint par là même accessible au grand public, et familière au poète qui n'avait plus à faire dès lors qu'un travail facile.

Il est trop clair que l'horizon intellectuel d'une simple femme de pécheur ne rencontre pas en tous points la sphère dans laquelle se meut naturellement un homme qui appartient au monde des salons. Ce n'est parce qu'on recherche l'éternelle jeunesse qu'on est pour autant un enfant. C'est la raison pour laquelle, chez Zeyer, tout ce qui est rude ou grotesque a été adouci ou éliminé. Il n'avait dressé dans son cabinet de travail aucun autel aux Manes infortunées de Grobianus (cf. ses *Fantastické povídky*). De la même façon il ne révéra dans la Révolution Française que ce qu'elle a d'esthétique (cf. sa *Stratonika*). L'« âme gothique » de Zeyer, c'est en vérité celle du baroque, celle de sa ville, de son pays natal. Ses « Légendes du Crud'fix » révèlent un caractère tout proche de celui de Kristik.

« El Cristo de la Luz », enfin, légende tolédane, date du même voyage pendant lequel Zeyer visita une Bretagne qu'il admirait beaucoup. Avec leurs innombrables bateaux votifs, témoins muets des périls de la mer, les églises de la Bretagne côtière lui ont procuré la même tension intérieure que les églises de Tolède Santa-Maria La Blanca ou El Cristo de la Luz, lequel était encore intact, avant que les obus, tirés sur l'Alcazar ou en provenant, ne l'aient endommagé. Il y a aussi avant tout la très impressionnante galerie de la Maison du Gréco. Et tout ceci lui a fait apparaître en style baroque l'imposante scène des gorges du Tajo, du Zocodaver, et de la route de Talavera la Reina, de même que, d'un autre côté, les influences locales lui ont fait reprendre facilement tous les aspects simples et naïfs du récit d'une femme de pécheur breton.

La transformation que Zeyer a fait subir au récit a permis de dégager un véritable joyau, d'en éloigner tout ce qui n'était pas finesse pure, et de lui donner une bien plus grande valeur.

Zeyer a introduit dans sa version des noms bretons qui n'existent pas dans la première rédaction. C'est une habitude chez lui, et, pu'sque nous venons de mentionner la légende tolédane, il use aussi de cette habitude dans *El Cristo de la Luz*: les deux types de juifs qu'il a créés, Rizpa et Meribal, portent des noms de l'ancien Testament, d'après la chronique juive des rois, car le premier nom, Rizpa est celui d'une concubine de Saul, et Meribal est celui d'un des fils de David. Meir, par contre, qui est historique, n'y a gagné aucun nouveau relief. Le poète a cherché, en procédant ainsi, à donner de la couleur locale au récit. Le cloître de Saint-Gildas est aussi une reminiscence celtique. Et le fait que Zeyer ait ajouté la vie monastique au conte original doit être rapporté à la vie du poète lui-même, qui manifesta plusieurs fois des velléités d'entrer dans un monastère. Il voulut par exemple entrer au couvent des Augustins de Brunn, couvent dont le supérieur avait été, peu de temps auparavant le célèbre botaniste Gregor Mendel et,

lors d'une visite à son frère Emil, Commandant en retraite de l'armée autrichienne, à Leibnitz dans le sud de la Styrie, il visita la trappe de Reichenburg près de la frontière croate. Un entretien avec le fondateur de l'établissement, un ancien officier français originaire de Lyon, laissa en lui une impression profonde. L'influence de son frère le détourna cependant d'une décision déjà à moitié prise, et le détermina à demeurer dans l'état laïque. Les états d'âme de Ch. J. Huysmans étaient de toute façon habituels à l'écrivain tchèque. La seule conséquence en fut la transformation en œuvre d'art d'un conte populaire, ou si l'on veut, d'une légende populaire bretonne.

Wien-Gras, Novembre 1956.

## Notes d'Archéologie Celtique et Gallo Romaine <sup>VI</sup>

### Chenets et chaudron votifs en céramique du Musée d'Avesnes (Nord)

(planche XLIII)

par

Jean GRICOURT

Il y a quelques années, Mme G. Faider-Feytmans a attiré l'attention sur un important phénomène de conservatisme religieux propre à la cité des Nerviens et demeuré inaperçu jusqu'alors.

Il s'agit de la trouvaille dans des tombes d'époque gallo-romaine, de la fin du I<sup>er</sup> au début du III<sup>e</sup> siècle, de chenets, parfois de chaudrons, et une fois même d'un trépied, le tout en céramique de format miniaturé. Ajoutons enfin que ces sépultures ne se rencontrent que dans le sud de la cité, et plus précisément à Bavaï et à peu de distance relativement le long des routes qui en rayonnent. Ce pourquoi Mme Faider a justement considéré qu'il fallait chercher au chef-lieu même le centre de fabrication et de diffusion (1).

Un passage au Musée de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, où je savais se trouver un chaudron inédit du type envisagé, m'a révélé qu'y figurent aussi deux chenets en réduction, également inconnus. Ce sont ces objets que reproduit la pl. ci-contre (2).

Le lieu (ou les lieux peut-être) de leur trouvaille n'est pas assuré, mais il semble que ce soit Bavaï même, qui a fourni au Musée

(1) G. Faider-Feytmans, *Chenets gaulois trouvés dans le Hainaut*, in *L'Antiquité Classique*, t. XVII, 1949 (*Mélanges Van De Weerd*), p. 175 et sv.; *Le culte celtique du foyer dans la cité des Nerviens*, in *Doc. et Rapp. de la Soc. d'Arch. de Charleroi*, XLVII, 1948-49, p. 99 et sv.; *A propos des chaudrons celtiques*, in *L'Antiquité Classique*, t. XXI, 1952, p. 409 et sv., (*Archéologie*, 1952 (2)). On trouvera dans ce dernier travail un inventaire complet et une carte de répartition. — Sur une signification eschatologique possible de la coutume, cf. M. Renard, *Du Chaudron de Gundestrup aux mythes classiques*, in *Latomus*, t. XIII, 1954, p. 388, n. 6. J. Gricourt, *Sur une plaque du chaudron de Gundestrup*, in *Latomus*, t. XIII, 1954, p. 383 et F. Le Roux, *Des chaudrons celtiques à l'arbre d'Esus*; Luckin et les *Scholies Bernoises*, in *Ogam*, t. VII/1, 1955, n° 37, p. 33-58.

(2) Je remercie vivement M. René de La Gorce, Président de la Société Archéologique, à qui je dois la photo et les mensurations des objets.



la plus grande partie de ses collections d'époque gallo-romaine et qui a déjà donné selon les statistiques publiées par Mme Faider quatre chenets et trois chaudrons (3). Il est à présumer qu'ils proviennent également de tombes.

Le chaudron (diamètre de l'ouverture : 135 mm, hauteur : 80 mm, diamètre des anneaux : 46 mm), en terre grise, est comme tous les objets similaires une petite merveille de céramique — qu'on songe au problème technique posé par la présence d'anneaux mobiles, non rapportés mais d'une pièce et cuits avec le vase. Par sa forme tassée et son fond relativement plat, il se rapprocherait du moins bel exemplaire de la série reproduite par Mme Faider (4). Mais il possède encore l'imitation des rivets, la lèvre et la prédominance circulaire qui marque sur les originaux — La Tène et gallo-romains — le raccord des deux métaux employés.

Le chenet double, à têtes de béliers (?), de gauche, est lui aussi en terre grise (largeur à la base : 64 mm, hauteur : 54 mm, largeur de l'évasement au bas des coues : 20 mm). Il a pu être recueilli dans la même tombe que le chaudron, formant ainsi une sorte de « service » funéraire selon le juste mot employé par Mme Faider à propos d'autres ensembles.

Celui de droite, double également, est en terre rouge (5). Mais l'oxydation n'a pas été complète, et la couverture, s'il y en avait une, a disparu. Il reste une masse d'un jaune d'argile, usée au point d'en avoir perdu la netteté de ses contours, et amputée même de la moitié d'une tête. Fendillée, elle rappelle par son aspect certains chenets d'Obies (l. d. le Saule, à la limite du territoire du Bavaï moderne), au moins d'après leur photo (6). Ceux-ci sont en terre rouge également et je vais être justement amené à reparler d'eux à un autre point de vue.

Ces chenets d'Obies se distinguent des autres par le fait que, s'ils forment une paire, ils ne sont pas soudés — ils étaient disposés de part et d'autre de la tête du défunt. Leur apparence diffère également, notamment en ce sens que leur section est triangulaire. La tête de bélier est plus plate et à peu près horizontale. La hauteur totale enfin est proportionnellement moins grande que celle de la plupart des représentants du second type. Ils sont logiquement antérieurs à ceux-ci comme l'a souligné Mme Faider (7), ou, si l'on préfère, ils dérivent directement des chenets utilitaires obligatoirement en paires séparées.

L'intérêt du chenet mutilé d'Avesnes est qu'il représente en quelque sorte une transition entre les deux types. Il donne exactement l'impression par sa longueur inhabituelle d'être formé de la

(3) *A propos des chaudrons celtiques*, op. cit., p. 410, je compte dans le nombre les exemplaires de Saint-Waast-la-Vallée et d'Obies (le Saule) qui touchent tout à fait à Bavaï.

(4) *De culte...* op. cit., p. 107 et pl. III, 3 (Haulch'n n° H. 1469).

(5) Je n'en ai pas eu les dimensions. Elles ne sauraient d'ailleurs être qu'approximatives étant donné l'état d'usure.

(6) *Le culte...* op. cit., p. 102 et pl. I, 1. Je n'ai pu voir les objets eux-mêmes.

(7) *Ibid.*

réunion de deux chenets d'Obies adossés. Un tel modèle ne pouvait perdurer car ses proportions choquent l'œil et il présente à la fois un aspect trop effacé — compte tenu de l'état d'usure de notre exemplaire. L'achèvement vers une forme plus esthétique était bien un phénomène nécessaire.

Souhaitons pour conclure que la découverte d'ateliers ou de leurs restes dans les riches sablières bavaisiennes vienne un jour nous apporter des détails sur la fabrication et la datation de ces intéressants objets. On est en droit de l'espérer car, si habiles qu'aient été nos artisans potiers, il peut être tenu pour certain qu'une aussi délicate besogne ne se déroulait pas sans accidents nombreux et ceux-ci ont nécessairement laissé des traces.

Lambersart, juillet 1956.

## ADDENDUM

Madame G. Faider-Feytmans (*Le culte*, p. 114-115) a décrit comme découverte dans l'une des sépultures mises au jour en 1857 au bois de Rolsin à Saint-Waast-la-Vallée, près de Bavaï un chaudron céramique, aujourd'hui perdu, plus élancé que le nôtre et à fond plus bombé. Dans son ouvrage paru depuis la rédaction de la présente note (*L'Avesnois préhistorique, gaulois, gallo-romain et franc*, Cholet 1956, p. 141) M. Ch. Croix fournit des renseignements nouveaux sur la trouvaille d'après des indications contemporaines, de l'inspecteur primaire F. Chevalier, figurant aux archives de la Société Archéologique d'Avesnes.

Il donne ensuite des détails empruntés à une lettre de Ch. Bigarne du 31-1-1866 et conservée dans le même fonds, relative à une autre importante découverte survenue en 1865 dans la même commune de Saint-Waast, hameau de Criauleux, c'est-à-dire non loin du premier site, à cinq kilomètres environ de Bavaï, le long et à gauche de la chaussée de Cambrai. Cette trouvaille paraît tout à fait inédite. Il s'agit d'une nécropole à incinération. Les plus belles pièces du mobilier avaient déjà pris le chemin de la Belgique, notamment « une statuette en terre cuite de Vénus Anadyomène, une coupe en verre et un collier ». Bigarne avait pu voir ce qui restait, c'est-à-dire surtout « une quarantaine de vases dont trente-cinq paraissent remonter à l'époque gauloise. Leur pâte est friable, rosée et mal cuite ; leur forme générale est sphérique et leurs dimensions variées ». Aucun n'était intact. Beaucoup étaient placés dans une alvéole formée de six grands carreaux de terre cuite. Tous contenaient des restes d'ossements humains. Bigarne signale encore « sept ou huit monnaies romaines paraissant dater du Haut-Empire ». Deux ou trois vases seulement présentent « par leur

couleur et leur fini, les caractères de l'art romain ». Il a remarqué enfin « une petite lampe sépulchrale et deux sortes d'amulettes à têtes de chien qui auraient été trouvées à côté d'ossements d'enfants ».

C'étaient certainement des chenets — voyez l'étymologie du mot ! — en réduction céramique. Il est fort difficile de dater l'ensemble dont tout n'est peut-être pas contemporain. Mais je pense que c'est avec la grosse masse de la céramique qu'il faut compter de préférence. La couleur indiquée est celle d'une poterie « gallo-belge » qui apparaît à Bavai (et ailleurs) à une très haute époque après la conquête. Elle y dure apparemment jusqu'au début du II<sup>e</sup> siècle et peut-être plus longtemps pour quelques types de vases. Pour ce qui est de la forme, si l'on veut une survivance de céramique marnienne, il conviendrait plutôt d'écrire « ovoïde » que « sphérique ». Je ne vois pas d'autre possibilité ici mais la chose est plus que plausible et l'or en a une quantité d'exemples. Le moment du grand triomphe du type envisagé se place vers le milieu du premier siècle de notre ère et même plutôt avant. Il perdure certes pendant l'autre moitié du siècle mais avec moins d'éclat, déjà, semble-t-il. On le rencontre encore par la suite mais moins fréquemment et avec une teinte souvent différente et des variantes caractéristiques dans le détail, qui ne peuvent malheureusement pas servir ici. La rareté des formes romaines peut fort bien s'expliquer par ce courant de survivance des traditions figulines gauloises. Mais elle peut tenir pour une part aussi à ce que les vases de ces types qui constituaient le mobilier des tombes intactes avaient déjà dû prendre le chemin de la Belgique ou d'ailleurs !

Il est donc absolument impossible de dater l'ensemble avec quelque précision, mais il y a tout de même un certain nombre de présomptions en faveur du premier siècle. Les chenets votifs de Saint-Waast seraient donc parmi les plus anciens recueillis dans la région. Pour ce qui est de la proximité possible d'ossements d'enfants, on comparera G. Faider-Feytmans, *Le culte...*, p. 111 : Bavai, sépulture à triple inhumation, homme, femme et enfant ; chaudron de céramique posé sur une pierre bleue à la hauteur des genoux de l'enfant ; début du deuxième siècle.

Autre question enfin : pourrait-il s'agir des chenets du Musée d'Avesnes ? Je ne le crois pas. Leur description est très insuffisante et l'on ignore même si les deux exemplaires recueillis formaient une paire séparée ou deux jumelées. Dans le second cas, seul à examiner ici, il y aurait eu normalement deux tombes. Celles-ci pouvaient fort bien n'être pas contemporaines. Les deux paires jumelées d'Avesnes ne le sont assurément pas mais justement il doit y avoir entre elles un nombre d'années important que n'admettrait peut-être pas le cimetière du Crialeux, homogène au moins d'apparence. De plus, je crois que leurs différences d'état de conservation, de couleur surtout et éventuellement de forme auraient frappé et seraient par suite indiquées. Si aucune couleur n'est signalée, c'est fort probablement en effet parce que, les deux objets étant trouvés à cet égard sous la plume de M. Ch. Croix qui ne manquerait pas de nous faire part de cette circonstance s'il y avait lieu.

## Broches-Fibules du MontHérapel témoignant du culte des astres

(planche XLIV)

par  
E. BERGTHOL

Madame Hedwig Kenner, Professeur à l'Université de Vienne (Autriche), vient de publier une étude historique et archéologique dans laquelle elle parle : *d'une fibule en forme de croissant de lune argenté*, trouvée dans une tombe au Magdalensberg (Carinthie) (1). Au dit sujet nous lisons ce qui suit : « La nuit et le ciel étoilé ; le grand maître en était la lune plus puissante que le soleil et ses rayons. » (2).

La forme spécifique de l'objet de parure est celle du bouchier des Amazones, la *pelta*, forme qu'on rencontre assez souvent parmi des antiquités gallo-romaines de certaines régions. Pour notre département nous signalons les nombreux tessons de vases ornés en *terra sigillata*, munis de *peltae* (3), l'anneau d'une clef et un bouton de bronze, deux pièces de notre collection, provenant du Mont-Hérapel (4).

Les extrémités du croissant de la dite fibule sont à « double tête », désignée par l'auteur comme une création indigène intéressante (5). Au centre du croissant figure un disque, doré à l'origine, formé de trois cercles concentriques.

Du Mont-Hérapel (Moselle) nous possédons une fibule, fig. 1, qui, bien que plus petite que l'exemplaire du Magdalensberg, nous paraît pourtant aussi intéressante et a déjà été publiée en 1929. Nous en avons donné la description suivante : Broche-fibule en tôle de bronze, bien conservée. Au milieu du losange curviligne se trouvent une cavité formée de deux cercles concentriques et un gros point central, jadis probablement remplis d'émaux de diffé-

- (1) Hedwig Kenner, *La civilisation et l'art Celtique en Carinthie*, in *Ogam* t. VIII, fasc. 3, 1956, pp. 21-38, pl. VIII, fig. 8.
- (2) H. Kenner, *op. cit.*, p. 89.
- (3) Emile Delort, *Vases ornés de la Moselle*, pl. 18-199 : 23-8619 ; 30-3036 ; 52-8678, 4326 ; 71-751.
- (4) E. Bergthol, *Boutons antiques et anciens du Mont Hérapel*, inédit.
- (5) H. Kenner, *op. cit.*, p. 86.

rentes couleurs. Forme et ornementation de cette broche-fibule rappellent certains agrafes de bronze de ceintures de l'époque hallstattienne (6).

Les côtés curvilignes de l'évidement central attirèrent notre attention dès la découverte de l'objet. Nous avons reconnu aussitôt dans l'ornementation centrale le symbole solaire ; les côtés curvilignes nous font penser aux phases de la lune. Mais il nous apparaît trop hardi d'en parler avant d'autres découvertes.

En nous basant maintenant sur la publication de Madame H. Kenner, nous constatons que nous ne nous étions pas trompés. L'ornementation du centre de notre fibule, c'est-à-dire le symbole solaire est analogue à celle du bijou du Magdalensberg. Les autres côtés curvilignes rappellent la forme de deux croissants de lune : ) (, avant le premier quartier et après le dernier quartier. Deux extrémités du losange portent encore des ornements « à double tête » comme la fibule du croissant. Dans les deux fibules, c'est, en effet « le grand maître de la nuit et du ciel étoilé » qui joue le rôle principal. Les deux bijoux, la fibule du Magdalensberg et celle du Mont-Hérapel, fig. 1, représentent, l'un comme l'autre, des conjonctions Lune-Soleil.

Deux autres fibules de notre collection, fig. 2 et 3, frappent par leurs combinaisons tripartites. A l'une des extrémités de la première on remarque la hure d'un sanglier gaulois, à l'autre extrémité le croissant ; ces deux extrémités sont réunies par une partie intermédiaire décorée. Dans l'autre fibule, bijou du même genre, la tête du sanglier est remplacée par celle d'un chien et à l'extrémité opposée apparaît de nouveau le croissant comme dans le cas précédent.

Le croissant de la fibule, fig. 2, a conservé des traces d'émaux rouge foncé et orangé, qui se succèdent. L'émail de l'autre croissant, fig. 3, est une pâte de verre, de nuance verdâtre. La partie intermédiaire de la fibule 3, de forme ovale, renferme quelques éclats d'émail blanc laiteux et opaque (7).

Comme quatrième bijou nous mentionnerons une fibule d'un autre genre, formant le véritable pendant de la fibule du Magdalensberg, fig. 4. Le disque en tôle de bronze argenté a un diamètre de 0,03 m. avec appendices, de 0,025 m. sans appendices. Deux cercles concentriques fins et précis ornent la surface du disque. Les huit appendices, représentation fort probable des rayons solaires, se terminent aussi en petits disques, ornés du symbole solaire, avec un cercle creux centré d'un point (8).

(6) J. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. III, pp. 347-350 ; fig. 359-14.

(7) E. Bergthol, *Deux broches-fibules émaillées du Mont Hérapel. Amulette ou talisman inspiré de vieilles idées et croyances gauloises*, in *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1933, pp. 134-160 ; voir aussi du même auteur : *Bronzes zoomorphes du Mont Hérapel*, in *Cahiers Lorrains*, 1949, pp. 23-28 et 41-44 ; p. 22, fig. 4 ; *Encore des fibules, trouvées au Mont Hérapel*, in *Cahiers Lorrains* 1956, pp. 10-13, fig. 6.

(8) E. Bergthol, *op. cit.*, *Cahiers Lorrains* 1956, pp. 11 et 12 ; fig. 4 et 5.

Le cercle central, d'un diamètre de 0,011 m., portait jadis une pièce ornementale, en pierre fine ou pâte de verre, encastrée en fer et fixée au disque par un rivet de même métal qu'on remarque encore au dos.

La broche-fibule surprend par ses motifs ornementaux de La Tène. Sans les appendices, le bijou rappelle les cocardes ornant le casque de bronze découvert dans la double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet (Marne) (9).

Deux autres broches-fibules, fig. 5 et 6, ressemblent bien à l'exemplaire de la fig. 4. Les diamètres avec appendices mesurent 0,024 m. et 0,034 m., sans appendices 0,019 m. et 0,020 m. Bien que leurs parties centrales ne soient pas planes, mais concaves et profilées, l'aspect général est celui des disques. Ces deux fibules ont été trouvées en Moselle, la petite au Mont Hérapel (fig. 6), l'autre à Metz-Sablou.

Leurs appendices, au nombre de six, aboutissent aussi à des petits disques émaillés. Ceux de la fibule 5 ont plus ou moins bien conservé leurs émaux : bleu clair, centrés de points en noir foncé. Les parties centrales profilées produisent l'effet de cercles concentriques.

× × ×

Par leur forme et leur ornementation, les fibules se rattachent à l'art celtique. Le disque solaire, la lune sous forme de croissant, ainsi que le symbole solaire prouvent la primauté et l'importance du culte des astres au Mont Hérapel. Ce culte spécifiquement gaulois y domina, à l'époque où le mont était l'oppidum le plus important de la cité des Médiomatiques et des peuplades gauloises voisines, Trévires et Leuques.

Le nombre important d'autres objets, notamment d'objets de parure et, même de bronzes figurés, ornés du cercle centré d'un point, permet et nous incite même à considérer la plupart, sinon la totalité de ces monuments archéologiques comme des pièces fabriquées au Mont Hérapel, donc au centre même du culte solaire (10).

Les fibules que nous venons d'étudier, documents archéologiques de premier ordre, tendent à établir ainsi que les idées et croyances gauloises étaient les mêmes aussi bien au Mont Hérapel qu'au Magdalensberg en Carinthie. Le fait prouve qu'il existait des relations étroites entre les importants oppida européens, en dépit de distances souvent fort importantes.

(9) E. Foudrigny, *Double sépulture gauloise à Gorge-Meillet (Marne)*, pp. 3 et 4, pl. VII et VIII.

(10) E. Bergthol, *Le Mont Hérapel, lieu et centre d'un culte des astres*, sous presse.

## CORRIGENDA

### ERRATA

N° 44, t. VIII/2, p. 96-97 :

Plusieurs alinéas ont été intervertis. Le texte est à rétablir ainsi : « Or, Cûchulainn, de son vrai nom Setanta (41), est le propre fils de Lug, comme Héraclès, (avec lequel il n'est pas sans ressemblance) est fils de Zeus... »

Ainsi avait eu lieu la conception de Cûchu'ainn, telle que nous la conte — en plusieurs versions mal concordantes dans les détails — le *Lebor na h-Uidre* (42) : ... »

P. 109-110 :

Les deux premières lignes de la p. 110 font suite au premier paragraphe de la p. 109 et le texte est le suivant : « Il est même permis de supposer que c'est une coïncidence qui aura poussé Auguste à s'assimiler à Mercure, c'est-à-dire à Lugus... »

## Bulletin de Numismatique Celtique XVI

### Notules de Numismatique Celtique

par

J.-B. COLBERT de BEAULIEU

31. — *Le dieu au mallet « Sucellus » est-il figuré sur un denier gaulois ?* (pl. XLV fig. 1-2).

Les numismates ont admis, assez timidement, la possibilité de la représentation de dieux sur le numéraire de la Gaule (1). Cependant, la reconnaissance de figurations empruntées au panthéon celtique n'est pas chose facile, car les détails du type monétaire susceptibles d'identifier la divinité ne sont pas assez caractérisés. Si le personnage à la pose bouddhique empreint sur une fonte de potin, cœlée en Gaule Belgique (2), a pu imposer des rapprochements, le cas du statère d'or attribué aux Baiocasses (3), où l'on voit dans le champ du revers un instrument comparable à un mallet, et celui de la curieuse petite pièce d'or, classée aux Namnètes (4), dont le droit montre une silhouette humaine chevelue, tenant d'une main une masse en forme de croissant, ne sont peut-être pas d'une suffisante spécificité. Aussi est-ce avec beaucoup de curiosité que les mythographes auront pu lire, dans un ouvrage récent (5), la rencontre d'un dieu au mallet, et précisément de *Sucellus*, qu'a cru faire M. Lengyel sur une petite monnaie d'argent de l'époque de la conquête romaine. Nous voudrions examiner, selon l'optique du numismate, cette proposition très ferme d'un auteur dont les travaux ont rallié les suffrages enthousiastes d'une école d'art et de pensée contemporaine (6).

(1) Adrien Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 152.

(2) Voir La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris 1892, pl. XXXII, 8145.

(3) La Tour, pl. XX, 6931.

(4) La Tour, pl. XX, 6721, 6722.

(5) Lancelot Lengyel, *L'art gaulois dans les médailles*, Paris 1954.

(6) Sur les monnaies gauloises, M. Lengyel a reconnu un art subjectif, exprimant des mouvements intérieurs, des états d'âme, d'un mode plastique souvent en complète opposition avec la raison et l'impression sensible. Au nombre des anecdotes du « surréalisme », il a donc vu un tronc gaulois. En différentes publications, M. André Breton a fortement appuyé ces vues. Ce n'est point ici le lieu de prendre position dans une nouvelle Querelle des anciens

Les revers de deux monuments nous sont présentés par M. Lengyel, ceux des « deniers » d'argent conservés dans le médaillier de la Bibliothèque Nationale sous les numéros 4484 c et 4491, pesant respectivement 1,82 et 1,86 g. On y voit « un guerrier debout, de face, le corps couvert d'une cuirasse, tenant une haste, le sanglier enseigne et un bouclier » (7). On remarque encore la présence d'une épée au côté droit ; la cuirasse semble une sorte de cotte de mailles, si l'on en juge par le semis de coups de boulerolle dont s'est servi le graveur (8). Le revers de l'exemplaire BN 4484c est mal venu et muet, la légende et le sanglier enseigne n'y sont pas frappés. Celui de l'exemplaire BN 4491 est mieux venu ; le sanglier enseigne est tenu, tête en bas, dans la main droite avec la haste et une sorte de bâton, qui ne doit pas être le support de l'enseigne ; le guerrier appuie la main gauche sur le rebord supérieur du bouclier tenu verticalement. A droite du champ, on lit la légende VIIPOTAL, le pied des lettres étant centripète (9). Ces médailles font partie d'une suite de quinze pièces dans le médaillier du Cabinet de France (BN 4483 à 4494 et des exemplaires additionnels), mais il serait difficile de ne pas rapprocher de cette série quatre pièces à la légende LVCIOS (BN 4336 à 4339), dont le type

est des modernes. La thèse de M. Lengyel renferme assurément une part de vérité, mais il ne nous paraît pas qu'il ait défendue efficacement, comme cela pouvait se faire au prix d'une érudition numismatique beaucoup plus assurée, d'une enquête patiente et d'envergure et aussi de distinctions judicieuses entre les différents types d'art offerts par le numéraire si disparate des Gaulois. Au long de deux siècles d'évolution et selon la situation géographique des ateliers, l'économie et la politique des peuples et les influences conditionnées par ces données, on y découvre en effet des courants esthétiques opposés. Du réalisme conforme au mode plastique de la figuration classique jusqu'à l'éloignement le plus résolu de l'apparence formelle, les graveurs gaulois ont pratiqué le symbolisme héraldique et le décoratif ; et il ne faudrait pas oublier certaines œuvres vraiment médiocres, étrangères à toute convention, de grande indigence mentale assortie d'une technique malhabile. Les généralisations téméraires de l'auteur ne pouvaient emporter l'adhésion de tous les esprits.

(7) Muret et Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises*, Paris 1889, p. 101.

(8) Cf. J. Lelewel, *Atlas*, Bruxelles 1840, pl. VI, 20. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, planches des monnaies, fig. 171. E. Hucher, *L'art gaulois*, t. I, Paris-Le Mans 1868, pl. 22, 1. — *La Tour, Atlas*, pl. XIII, 4484. — A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 298-299, fig. 14 (reproduction de la fig. 171 du D.A.G.) et *Manuel de numismatique française*, t. I, Paris 1912, fig. 4 (même dessin). L'épée est bien visible sur l'exemplaire BN 4491. Ces monnaies ont circulé fort longtemps en Gaule après 52. On les a trouvées en nombre jusqu'en Suisse et à Jersey.

(9) Ont lu VIIPOTAL ou VIIPOTALO : J. Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques*, Bruxelles 1841, p. 223 et A. Duchalais, *Descriptions des médailles gauloises*, Paris 1846, p. 4; Hucher, dans *L'art gaulois*, t. I, Paris-Le Mans 1868, p. 35-36, lit VIIPOTAL.

du revers est, à l'inscription près, étroitement semblable. Les premières sont ordinairement classées aux Pictons (10) et les dernières aux Pétrocores (11).

Ces attributions sont, avouons-le, peu sûres ; mais cette seule difficulté ne saurait peut-être gêner l'étude d'un écrivain dont le propos est généralement celui d'un esthéticien. Cependant, il est dangereux, comme on l'a déjà remarqué (12), d'isoler la représentation d'une monnaie de son support matériel et de négliger les règles numismatiques essentielles, en détachant, notamment, de son contexte une face de la monnaie, en concluant sur un individu sans tenir compte des données typiques de la série, en ne paraissant pas soupçonner l'importance du métal et du poids dans les jugements chronologiques.

Quoi qu'il en soit, M. Lancelot Lengyel s'est proposé de « retrouver l'essence véritable de cet art étrange », à l'encontre des « premiers spécialistes de la numismatique gauloise » et de tous ceux « qui ont cru voir partout des imitations de prototypes étrangers » (13). A cet effet, il désigne pour exemple « le guerrier picton, dans ses deux versions », c'est-à-dire les deux monuments que nous venons de décrire. Celui « dont l'exécution est la meilleure, ajoute-t-il, a perdu, semble-t-il, le mallet, que le dieu Sucellus tient comme un attribut propre. Ce mallet, dont nous savons qu'il n'est pas une arme, qu'est-ce donc dans la main d'un guerrier ? Mais de telles questions ne se posent qu'aux deux limites de l'évolution historique. Au point culminant de la course, l'intention aussi bien que la réalisation ne laissent place à aucune incertitude » (14).

La tentative de démonstration repose sur l'affirmation primordiale que le dieu Sucellus, bien reconnaissable par l'instrument qui lui serait propre, le mallet, est figuré sur la pièce dont l'exécution n'est pas « la meilleure ». Elle repose aussi sur une insinuation implicite ; l'auteur voit la plus récente des deux pièces et le témoin

(10) Duchalais, *op. cit.*, p. 5 les donnait aux Arvernes, mais A. Peghoux, dans *Essai sur les monnaies des Arvernes*, Clermont 1857, p. 54-55, les classait aux Cadurques.

(11) L'attribution de Peghoux était en faveur des Cadurques.

(12) Cf. Pierre Merlat et nous-même dans un compte rendu de l'ouvrage de L. Lengyel, sous le titre de *Notes de lecture*, dans *Annales de Bretagne*, LXXI, 1954, 2, p. 337-347 et les observations de J. Babelon, dans *Revue numismatique*, 1954, p. 218-219.

(13) L. Lengyel, *op. cit.*, p. 30, pl. X, 114-115.

(14) L. Lengyel, *loc. cit.* L'auteur prête aux « spécialistes » des opinions qu'ils n'ont plus guère, quand il écrit (p. 30) : « Ceux-ci (les prototypes étrangers) seraient, à les croire, l'unique source d'inspiration d'artistes maladroits et barbares. » Certes, de remarquables numismates n'ont pas su comprendre l'essence même du courant « expressionniste » de l'art gaulois, comme M. Karl Pink qui, en des jugements très pessimistes ne voit sur les types gaulois que dégénérescence, lourdeur, abâtardissement dans le grotesque (*Einführung in die keltische Münzkunde*, dans *Archaeologia Austriaca*, 1950, p. 7), mais il se trouve en France parmi les numismates des esprits convaincus de l'authenticité et de la valeur du courant « expressionniste » de l'art gaulois.

de la limite extrême de l'évolution dans celle des deux médailles dont l'exécution est la meilleure et qui a perdu, croît-il, le maillet ; il nous laisse induire que l'autre, celle dont l'exécution lui paraît plus fruste, où il voit un maillet, est la plus ancienne, le témoin de la création originale, qui ne doit rien aux prototypes étrangers. Il pose donc un jugement chronologique assez audacieux.

Le numismate devra considérer positivement les autres individus de la série dont les deux pièces choisies par M. Lengyel font partie, afin de recomposer l'image complète du type, dont il est fréquent, en raison de la technique de frappe en usage dans les temps anciens, que les individus ne présentent pas l'intégralité. Aussitôt, il constatera ceci : l'instrument tenu de la main droite par le personnage armé debout de face est une haste terminée à la partie supérieure par trois points ou globules, disposés en triangle à base inférieure, parfois même surmontés d'une pointe (15). Lelewel et Hucher l'avaient fort bien noté (16). Sur l'exemplaire BN 4484c, les trois globules sont présents si l'on y regarde de près. En vérité, le globule supérieur est presque hors du champ et le globule situé à gauche de la haste a été écrasé sous le coin, de telle sorte que l'agrandissement photographique, tel qu'il a été exécuté par M. Lengyel, montre, si l'on se contente d'une vue superficielle, une extrémité en forme de maillet. Cette impression est encore accrue par la partie inférieure de la haste qui est mal venue et comme presque effacée. Cependant, ces particularités de l'exemplaire BN 4484c sont le fait accidentel et individuel de sa frappe et, quel que soit le regret qu'on en puisse concevoir, il n'est pas légitime d'y voir un maillet.

Quant à considérer dans les deux spécimens choisis les étapes d'une évolution, cette vue de l'esprit ne saurait résister davantage à la critique. Les marques d'une évolution ne se trouvent pas réalisées dans ces différences de détail de deux exemplaires traités selon un style identique, frappés sur le même alliage et pesant sensiblement le même poids. Il s'agit d'une production assez hâtive (17) et contemporaine de la guerre des Gaules, dont dix spécimens ont été exhumés des fossés d'Alise-Sainte-Reine (18).

(15) Pour ce dernier détail, voir particulièrement l'exemplaire B N 4484 c.

(16) Lelewel, *Atlas*, pl. VI, 20. — Hucher, *Lettre à M. de Longpérier, sur la médaille portant la légende VEROTAL*, in *Revue Numismatique*, 1860, pl. VI, 2, 4, 5.

(17) Hucher avait déjà remarqué ce fait : « Au milieu de cette exubérante production de médailles variées, écrivait-il, force était de limiter l'emploi des bons graveurs à l'invention d'un type, qu'on faisait ensuite reproduire par des graveurs de second et de troisième ordre... Les Verotal en offrent un exemple frappant. » (*L'Art gaulois*, I, p. 25-26). Tout n'est pas dégénérescence dans l'art gaulois, loin de nous de le prétendre, mais dans le cas choisi par M. Lengyel, il s'agit bien d'exécution hâtive pour la gravure comme pour la frappe et de rien d'autre.

(18) Voir notre double étude complémentaire : *La numismatique celtique d'Alésia*, in *Revue belge de Numismatique*, t. 101, 1955, p. 73 et *La localisation d'Alésia et la numismatique gauloise*, in *Ogam* t. VIII/2, avril 1956, n° 44, pl. VII, n° 171.

Enfin, le système consistant à isoler l'une des faces monétaires de son contexte est d'une imprudence avérée. Si l'auteur avait retourné le revers des deux deniers choisis en exemple, il y eût constaté la présence du type de la tête de Vénus, tel qu'il est empreint au droit d'un bon nombre d'épaves romaines. Le graveur gaulois a copié assez platement le modèle (19) et, bien loin de ne rien devoir aux prototypes étrangers, l'artiste en est le servilement tributaire.

Et nous pouvons conclure en toute sûreté : il ne s'agit pas d'un maillet, ni d'art indigène original triomphant, ni d'une figuration, qui eût été combien précieuse, du dieu Sucellus.

### 32. — CAMBOTRE ou CAMBO(LEC)TRE ? (fig. 1).

On a signalé, dans les départements de la Charente, de la Creuse, de la Vienne et de l'Indre, des monnaies d'argent, dont la gravure et la frappe sont excellentes (16 mm de module ; 1,40 à 2 g), portant au revers la légende CAMBOTRE. Ce numéraire a fait couler beaucoup d'encre. Son attribution a donné lieu à plusieurs hypothèses. Au siècle dernier, le marquis de Lagoy proposait de le classer aux *Cambolectri* (1), peuple qui aurait fait partie des Pictones et dont un texte de Pline nous a donné le nom et, croyait-on, la situation géographique. Pline mit en effet au nombre des peuples de l'Aquitaine *Cambolectri Agenisates Pictonibus iuncti* (2). Cependant, on hésite maintenant à admettre que les *Cambolectri* fussent réellement *Pictonibus iuncti* (3). Les numismates avaient cru remarquer sur un exemplaire de la monnaie à la légende CAMBOTRE une leçon abrégiate, qui aurait pu confirmer l'hypothèse du marquis de Lagoy (4). Sur l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro 4134, le T de l'inscription montre, sous la barre, un petit trait oblique à droite de la haste et pointe à son extrémité extérieure. Est-ce là un fait délibéré du graveur ?

La caractérisation pourrait être déterminante et prouver une telle volonté, si l'on parvenait à reconnaître ce même trait sous la barre du T d'un exemplaire — un seul serait suffisant — qui fût d'un autre coin de revers que BN 4134. C'est pourquoi j'ai entrepris l'examen d'un grand nombre de ces monnaies à la légende CAMBOTRE. Et j'ai découvert, sur une centaine d'exemplaires

(19) Telle était déjà la remarque de Duchalais (*Description des médailles gauloises*, p. 427). — Quant au droit du type à la légende LVCIOS, il nous montre une tête de Diane, à la chevelure sommée d'un croissant. Voilà encore un bel exemple de modèle étranger réellement et directement emprunté par l'artiste gaulois créateur de la monnaie à la légende LVCIOS, qui relève de la même série que le numéraire à la légende VIIPOTAL.

(1) Marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines* Aix 1837, p. 12-13, fig. 2.

(2) Pline, IV, 19.

(3) Cf. F. Lot, *La Novempopulanie*.

(4) Hucher, *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, t. I, Paris-Le Mans, 1868, pl. 64.2.

consultés, deux individus présentant le petit trait oblique sous la barre du T (5). Et ces deux revers sont du même coin que BN 4134 (6).

Etant donné le nombre considérable des deniers d'argent à la légende CAMBOTRE que j'ai vus, j'aurais dû rencontrer des éléments au T barré issus d'un autre coin, s'il en existait. La caractéroscopie n'a donc pas démontré autre chose qu'un fait très probablement isolé. L'explication en est devenue évidente par l'observation de la direction de cette barre devenue superflue, que le graveur avait d'abord tracée sensiblement selon la courbure supérieure des lettres CAME. Il s'aperçut alors qu'il convenait de donner à la fin de la légende une direction différente de manière à suivre le dessin du membre postérieur et inférieur du cheval et c'est ce qu'il fit. Cette correction laissa subsister la barre primitive. Ce détail de gravure est donc très exactement un repentir d'artiste, que le dessin agrandi de l'inscription fait clairement comprendre. Il n'y a aucune conclusion épigraphique à en tirer (7).

(5) Je dois cette rencontre à Madame Kapamadji et à M. Boutin, qui possédaient chacun un exemplaire au T surchargé du détail adventice en question, parmi un bon nombre de pièces exemptes de ce défaut. Qu'ils veuillent bien accepter ici mes vifs remerciements.

(6) Un court filet adventice se détache verticalement du point supérieur de la lame de l'épée et vient presque au contact d'un des points du grènetis périphérique. La haste verticale du E se prolonge légèrement dans le sens vertical au-delà du point supérieur. La panse inférieure du B reste ouverte au pied de la lettre de même que la lettre O. Trois petits coups de bouterolle se trouvent à gauche de l'oreille du cheval. L'inscription n'est pas coupée par le type, alors que, sur les autres coins, elle l'est toujours : CA//MBOT//RE ou C//AMBOTR//E. — L'expert Etienne Bourgey a vendu à la salle Drouot, le 3 décembre 1909 un remarquable exemplaire au T barré (voir *Catalogue*, pl. I, n° 113). La planche est en phototypie et permet parfaitement de reconnaître le coin de BN 4134, dont nous venons de décrire les détails caractéroscopiques. Deux répliques de cette monnaie ont été signalées dans le trésor de Moulins-sur-Céphons, découvert en décembre 1893 (voir J. Creusot, *Découverte de monnaies gauloises à Moulins*, in *Musée municipal de Châteauroux ; bulletin trimestriel*, n° 16, avril 1894, p. 450). Conservées au Musée de Châteauroux, elles sont aussi du même coin de revers, ce qui porte à six le nombre des spécimens de cette sorte maintenant connus de nous. Nous devons à l'amitié de MM. Naud'n, conservateur du musée de Châteauroux, et Kirchacker les vérifications minutieuses et l'envoi d'empreintes qui confirment leurs renseignements.

(7) Cf. Duchalais, *Description des médailles gauloises...*, Paris 1846, p. 8. — J. Lelewel, *Type gaulois ou celtique ; Atlas*, Bruxelles 1840, pl. V, 11. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, Paris 1875, p. 164-165, 222. Muret et Chabouillet, *Catalogue...*, Paris 1889, p. 92. La Tour, *Atlas*, pl. XIV, 4131. — Blanchet, *Traité des monnaies gauloises* p. 108, 413, fig. 438.

CAMBOTRE

fig. 1 [91]. — Cambotre

### 33. — L'attribution du monnayage à la légende CAMBOTRE.

Dans notre étude consacrée aux monnaies d'argent des Lemovices, nous avons écarté le monnayage à la légende CAMBOTRE (BN 4131-4138) (1). L'observation nous en a été faite par des lecteurs particulièrement avertis. Le classement aux Lemovices de ce numéraire ne nous semble pas hors de toute discussion ; aussi allons-nous nous appliquer à présenter ici l'état de la question.

#### Géographie des trouvailles.

Les lieux de trouvaille signalés du numéraire de CAMBOTRE sont :

Vienne	: Poitiers (2)
	: Vernon (3)
	: Chauvigny (4)
Creuse	: Jalesches (5)
Charente	: Combiers (6)
Indre	: Moulins-sur-Céphons (7).

Trois au moins de ces six trouvailles renfermaient des monnaies déjà attribuées par nous aux Lemovices (Vernon, Jalesches, Moulins-sur-Céphons). D'autre part, des experts parisiens viennent d'offrir des lots provenant manifestement d'un même dépôt et renfermant l'une et l'autre de ces catégories, celle qui est reconnue aux Lemovices et celle dont nous examinons la dévotion.

#### Métrologie.

Le poids des deux catégories oscille entre les mêmes limites, on ne peut donc en tirer aucune conclusion.

- (1) *Monnaies d'argent des Lemovices*, in *Ogam* VII/6, décembre 1955, p. 394-402.
- (2) Cf. A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 413.
- (3) Cf. Blanchet, *Traité*, p. 600.
- (4) Cf. Blanchet, *Ibid.*, p. 601.
- (5) Cf. A. Blanchet, *Numismatique gauloise : la trouvaille de Marcillac*, in *Revue Numismatique*, 1910, p. 461-478, pl. XI, et *Mémoires et notes de Numismatique*, Paris 1920, p. 56-71, pl. I, 8.
- (6) Cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, Paris 1875, p. 299.
- (7) Cf. J. Creusot, *Découverte de monnaies gauloises à Moulins (Indre)*, in *Musée municipal de Châteauroux ; bulletin trimestriel*, n° 16, avril 1894, p. 447-452, pl. h-t.

**Typologie.**

Le type CAMBOTRE (ainsi le désignerons-nous dans un souci de simplification) est différent du type lémovique ou accepté pour tel. Au droit, alors que sur les monnaies lémoviques, la tête porte une chevelure stylisée dite « aux grandes mèches » et un cou non moins schématisé, sur les monnaies du type CAMBOTRE, la chevelure, plus réaliste de conception, est lurrée et le cou paré d'un collier de perles. Au revers, le schématisme de ces dernières est nettement moins prononcé. La queue du cheval marque un angle souvent souligné par un coup de bouterolle sur les espèces lémoviques, alors qu'elle est dessinée en belle courbe sur le type CAMBOTRE et cela est révélateur d'une habitude d'atelier pour les unes, qui est ignorée pour les autres.

**Gravure et fabrication.**

La gravure fine du type CAMBOTRE s'oppose à la gravure plus relâchée de l'autre catégorie. La fabrication des monnaies lémoviques d'argent est souvent médiocre ; il y a beaucoup plus rarement, pour le type CAMBOTRE, de ces exemplaires mal venus, frappés à la diable.

**Discussion.**

Aux différences si marquées, présentées par les deux catégories, doit nécessairement correspondre une différence à chercher ou bien dans le temps ou bien dans l'espace. La distribution géographique en partie commune inclinerait plutôt à y voir une différence chronologique. Cela a déjà été conjecturé par Saulcy (8). Pourtant le trésor de Vernon, d'enfouissement tardif datant de 45 avant notre ère au plus tôt (9), renfermait des éléments des deux suites et prouverait, semble-t-il, une circulation prolongée du type CAMBOTRE. Sous Alise-Sainte-Reine, dans les fouilles de Napoléon-III, il y avait des espèces lémoviques (10), mais on n'a pas relevé la présence du type CAMBOTRE, comme si les guerriers de Sédullus n'en eussent pas possédé en même temps que les premières. D'autre part, si la légende CAM des monnaies lémoviques semble une abréviation de CAMBOTRE, la première serait nécessairement ordonnée chronologiquement à la seconde.

Concluons ; dans l'état actuel des connaissances, l'hypothèse qui rend le mieux compte des constatations est que les deux suites appartenaient à des populations voisines, relevant peut-être toutes deux des Lémoviques, mais que, en ce cas, le type CAMBOTRE a été frappé par une peuplade et non pour l'ensemble de la cité. Nos études du monnayage des Osismes nous avaient déjà porté à soupçonner des faits semblables (11).

(8) F. de Saulcy, in *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 165.

(9) Cf. Blanchet, *Traité*, p. 599-601 et nous-même : *Peut-on dater par la numismatique l'occupation gauloise d'un oppidum ?* in *Revue archéologique de l'Est*, VI/3, juillet-septembre 1955/1956, p. 260-270 (spécialement p. 266).

(10) Voir notre article intitulé *La localisation d'Alisia*, in *Ogam*, VIII/2, avril 1956, p. 111-136, pl. V-VI, 135-143 et 165.

(11) Voir notre mémoire intitulé *Trouvailles anciennes de monnaies celtiques des Osismes (suite)*, dans *Annales de Bretagne*, LXII, 1955, p. 165.

34. — *Les monnaies gauloises du British Museum.* (pl. XLVI).

Nous avons consacré une semaine, au début de l'été 1955, à examiner les monnaies gauloises conservées au département des *Coins and medals* du British Museum. Toutes les facilités nous ont été accordées avec la plus grande amabilité par le personnel scientifique de cet établissement. Nous tenons à dire ici, en particulier, toute notre gratitude à Mr. Jenkins. Voici le catalogue des monnaies gauloises du British Museum trouvées sur le sol des Îles Britanniques, suivi de celui des monnaies du même dépôt public trouvées sur le sol de France.

I. *Monnaies gauloises trouvées sur le sol des Îles Britanniques.*A. — *Monnaies attribuées aux Bellovaques.*

1) Monnaies d'or :		
n° 1759	Type La Tour (1)	XXXII, 7878. Over (Cambridgeshire), en 1862, poids : 114 grains.
plâtre	LT XXXII, 7878	Canfield (Colchester).
n° 1773	LT 7886	Birchington (Thanet), 114 1/4 gr.
1776	LT —	Buchlesham Ipswich, 1868, 114 1/2 gr.
1777	—	Wildhill Hatfield, 110 gr.
1779	—	Birchington, Thanet, 106 gr.
1782	—	found on Essex, Cambridgeshire border 7.36 g.
1783	—	at Pennystratford 1849, 114 gr.
1784	—	at Hildenborough near Tombridge 115 1/2 gr (2).
1786	—	7879 found in Kent 26 1/2 gr.
1791	—	7892 Elham, Kent, 27 1/2 gr.
1792	—	near Creanbrook, 1889, 27 1/2 gr.
1794	—	in Thanet, 1853, 26.5 gr.
1796	—	near Wendover, 1859, 26 gr.
1798	—	at Walmer, Kent, 1839, 27 gr.

## 2) Monnaie de potin :

1916	LT XXXII, 7905	Braughing, 1868.
B. — <i>Monnaies attribuées aux Morins</i> , en or, type LT XXXV, 8704 et variétés.		
1838 à 1858	(21 pièces)	nameless find, found in Kent or Sussex.
1859		found near Colchester 96 1/2 gr.
1860 à 1864	(5 pièces)	nameless find, found at Wingham, Kent, 1884.
1866		found on the shore at East Wittering, Sussex 1875, 92 gr.
1867		found at Elham, Kent 1840 96 gr.

(1) Le type est indiqué par référence à l'Atlas de la Tour (LT). Les indications mentionnées dans le médailler sont reproduites, le plus souvent littéralement. Les poids sont notés en grains (abréviation gr), rarement en grammes (abréviation g).

(2) Cette pièce et 1783 sont des mêmes coins de D et de R.



- 1868 at Stone House near Broadstairs, 1841, 86 gr.
- 1869 at Pagham, Sussex.
- 1870 near Saffron Walden ?
- 1872 found near Barnet, 1854, 98 gr.
- 1874 found at Folkestone, 1838, 89 gr.
- 1877 near Estbury, monnaie fourrée.
- C. — Monnaies attribuées aux *Atrébates*.  
1911 bronze LT XXXV, 8642 near Penzance, Cornwall.
- D. — Type attribué aux régions maritimes belges, LT XXXV, 8694 et 8697 en or.
- 1887 LT XXXV 8694 near Dunmow, avant 1892, 118 3/4 gr.
- 1888 — — — said to be found in Kent.
- 1890 — 8697 found at Deal, 1847.
- 1892 — — — near Multon Regis, Kent, 29,5 gr.
- 1894 — — — at New Reigate, Surrey, 28 gr. a similar in 1893 was found near Southell, another similar found near Colchester.
- 1895 — — — 30 gr. A similar one (same die) found on Staines Road to Windsor.
- 1899 — — — found at Guildford, 27 gr.
- 1903 — — — found near Ealing (3)
- E. — Types attribués aux *Ambiens*.
- 1904\* LT XXXIV, 8494 bronze, tr. à Folkestone en 1892, 27 3/4 gr.
- 1905 XXXIII, 8380 très bon or, trouvé à Milton near Sittingbourne, 62 gr.
- 1906 XXXIII, 8380 variété inédite trouvée à Margate, 55 gr.
- 1907 XXXIII, 8416 bronze tr. à Braughing, 30 gr.
- 1908 XXXIII, 8416 variante du précédent tr. à Braughing.
- 1909 — 8438 même lieu de trouvaille.
- F. — Type attribué aux *Veromandui*, LT XXXIV, 8577 bronze. exemplaire non numéroté, entre les n° 1930 et 1931 : at Nowborough Hill (Berkshire).
- G. — Type attribué aux *Catalauni*, LT XXXII, 8124, potin. 1919 trouvé à Lilly-Hoo, Hitchin.
- H. — Type attribué aux *Véliocasses*, LT XXIX, 7333, bronze. moulages de deux exemplaires « found in Faversham ».
- I. — Type attribué aux *Parisii*.  
1921 LT XXXI 7796 or, 1/4 de statère « probably Gaulish thought said to have

(3) Signalons, au passage, le cas extraordinaire du n° 1900 trouvé en 1917, en Irak, probablement perdu par un collectionneur britannique !

- been found near Durham » (4), 26 1/2 gr.
- J. — Types attribués aux *Leuques*.  
1926 LT XXXVII 9025 argent, found near Gloucestershire.
- 1920 LT XXXVII 9189 potin, tr. à Canterbury, 1869. — 9078 deux monnaies de potin, tr. près de Penzance (Cornwall).
- K. — Types attribués aux *Sénons*, trouvés près de Penzance.  
1924 LT XXX 7417 potin  
1925 — 7445 —  
1927 — 7405 —
- L. — Type attribué aux *Séquanes*, tr. près de Penzance. 1928 et 1929
- divisions de
- LT XVI 5368 potin.
- M. — Type attribué au *Bituriges Cubes*.  
1914 LT XIV 4177 bronze à l'inscription OSVAIL, tr. à Sandy (Bedfordshire).
- N. — Type attribué aux *Aulerques Ebouroviques*.  
1918 LT XXVIII 7081 bronze épigraphe PIXTILOS, tr. à Braughing.
- O. — Type attribué aux *Coriosolites*.  
2081 statère de billon, classe II, tr. à Hengistbury Head.
- 2084 — — —  
2161 1/4 de statère de la classe VI, même provenance
- Sans n° (plateau 57) statère de la classe VI, tr. à Bournemouth (Dorsetshire).  
1951 statère de la classe IV, tr. en Devonshire, en 1848.
- P. — Type attribué aux *Boïocasses* (5).  
Sans n° (plateau 62) 1/4 de statère d'argent bas, tr. à Hengistbury Head.  
1953 et 1954 statère d'argent bas, tr. près de Portsmouth (Hampshire).
- Q. — Type attribué aux *Abrincati* (5).  
2222 1/4 de statère de la série KN, tr. à Hengistbury Head.
- R. — Type attribué aux *Volques Arécomiques*.  
1931 LT VI 2677 bronze, near Braughing, en 1808.
- II. Monnaies gauloises trouvées en France.
- A. — Monnaies d'or attribuées aux *Nerviens*.  
Plateau 34 Un statère LT XXXV, 8780, est dit provenir d'une trouvaille faite à Roullon (?), à

(4) Cf. Lelewel, *Atlas*, Bruxelles 1840, pl. VIII, 86.  
(5) Cf. notre notice dans les *Annales de Bretagne*, t. LXII, 1932/3, p. 170-171.

25 milles au S.-E. de Lille.  
Un autre exemplaire, trouvé à  
St-Omer (P.-de-C.), en 1849.

B. — Monnaies d'or attribuées aux Trévires.  
Plateau 34

Un statère LT XXXVI, inscrit  
inscrit LVCOTIOS, tr. à Coucy-  
les-Eppes (Aisne), en 1895.  
Un statère LT XXXV, varian-  
te de 7799, fourré.

C. — Monnaies de billon attribuées aux Coriosolites.  
1986

Très beau statère de la classe  
V « found 20 kilom. S.W. of  
Rodez at Goutrains (sic), gi-  
ven by abbé Cerès of Rodez,  
sept. 16, 1872 ». Cette indi-  
cation est invraisemblable. C'est  
probablement une confusion.  
Statère de billon de la classe  
V « found in Brittany », 1850

2001

D. — Monnaies épigraphes de bronze GERMANVS INDVTILLI.  
LT XXXVII, 9248

Un exemplaire tr. à Herpes  
(Charente, arr. d'Angoulême,  
canton de Rouillac).

E. — Potin du type décrit par A. Blanchet, *Traité*, fig. 113.  
Tr. à Berry-au-Bac (Aisne).

F. — Monnaie d'or des Parisii (6).

Plateau 27 LT XXXI /804 Deux exemplaires de la divi-  
sion, trouvés à Paris, dans la  
Seine, en 1869.

G. — Monnaies de bronze attribuées aux Véticasses.  
Plateau 27

Variété de LT XXIX, 7327 Pièce trouvée dans la Seine,  
à Paris.

H. — Monnaies d'or clair attribuées aux Aulerques Eburoniques.  
Plateau 26

Une variété inédite de statère  
des Aulerques Eburoniques,  
faisant partie d'une trouvaille  
de dix pièces, faite près de  
Lens (P.-de-C.), en 1919. Sous  
la tête à gauche de l'avvers, un  
sanglier à gauche, poids  
4,91 g.

2 variétés

de LT XXVIII, 7079 même origine, 50 et 47,6 gr.

(6) Dans le plateau 27, un quart de statère d'or des Parisii porte l'indication d'avoir été trouvé « aux environs de Neuchâteau », mais, comme il est dit aussi que c'est un statère d'or, on peut croire qu'il y a erreur d'étiquette.

## Monnaies Gauloises Inédites ou peu connues <sup>111</sup>

### Nouvelles constatations

par

Pierre-Carlo VIAN

#### 1. Une monnaie d'argent des Carnutes ou des Pictons ?

Dans mon article intitulé *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, paru dans *Ogam* (t. VI/6, n° 36, décembre 1954, p. 299, n° 16, pl. XIII, 16), j'ai décrit une pièce mal venue, que j'attribuais dubitativement aux Arvernes. J'ai reçu d'un numismate fort compétent, M. Amos, qui demeure dans la Vienne, l'avis qu'il y avait reconnu une monnaie donnée aux Carnutes (BN 6014 à 6016) par Muret et Chabouillet, qui l'ont décrite comme suit : Droit = « tête à gauche, collier de perles au cou ». Revers = « cheval à droite ; dessus, loup courant à droite ; dessous, triquetra fleuronée ».

Je puis aujourd'hui compléter cette description et celle que j'avais publiée d'après un exemplaire qui est une dégénérescence du type, et produire le frottis d'un autre exemplaire, en bien meilleure condition, pesant 3,27 grammes et provenant de la trouvaille de Charnizay (Indre-et-Loire, arr. de Tours, canton de Preuilly/Chaise). A la description de Muret et Chabouillet j'ajouterais l'existence d'un grènetis périphérique sur les deux faces et que sur la croupe le loup n'est pas courant mais assis, comme on le voit bien sur le remarquable dessin agrandi qu'en a fait Hucher (t. I, pl. 60, 2).

Ce type diffère seulement de BN 6017, dessiné par La Tour (*Atlas*, pl. XVIII, dernière rangée) en ce que la tête de l'avvers est orientée à gauche sur les exemplaires en question, alors qu'elle est à droite sur BN 6017.

Quant à l'attribution, j'ai consulté M. J.-B. Colbert de Beaulieu qui a formulé les remarques suivantes. Il constate que cette monnaie est de même type de droit que BN 5986 et 5994 (La Tour, pl. XVIII, avant-dernière rangée), également classées aux Carnutes par Muret et Chabouillet, suivies par La Tour, mais aux Pictons par M. Adrien Blanchet (*Traité*, p. 297, fig. 178), qui ne les a pas séparées de BN 4439 (La Tour, pl. XIII), laquelle est attribuée aux Pictons par tous les auteurs. M. Colbert de Beaulieu remarque encore que toutes ces espèces ont été trouvées ensemble à Charnizay et qu'elles

semblent b'en constituer une seule et même série. Or elle est actuellement classée en partie aux Carnutes, en partie aux Pictons, peuples qui n'étaient même pas voisins. Toute l'incertitude provient de l'absence de publication systématique des trouvailles, trop souvent dispersées par les marchands sans qu'une étude ait pu en être faite. La recherche de nouveaux points de trouvaille est indispensable à un véritable classement scientifique établi.

#### 2. A propos d'une monnaie au sanglier.

Dans mon second article sur les *Monnaies gauloises inédites ou peu connues* (*Ogam* VII/5, n° 41, octobre 1955, p. 328, n° 10, fig. 10), j'ai décrit un type dont je possède une pièce au revers assez effacé par endroits. En effet, j'ai pris connaissance depuis lors du tiré à part d'un article de M. Bertrand (*Le sanglier-enseigne sur les monnaies gauloises*, in *Revue des musées et collections archéologiques*, n° 5, janvier-février 1926, t. à p. p. 6-7 ; fig. p. 7 en haut), dans lequel cette monnaie est reproduite d'après l'exemplaire venant de la collection Changarnier. Et l'on y voit, au lieu et place de ce que j'ai pris pour le sexe du sanglier, l'extrémité inférieure d'un carnyx, dont l'ouverture s'ouvre au-dessus du sanglier, tournée à gauche. Si l'on fait confiance au dessin de l'auteur, il y a lieu de corriger et de compléter sur ce point ma description.



fig. 1 [98]

## CHRONIQUE ÉPIGRAPHIQUE III

### A propos de l'inscription de Corseul

(Côtes-du-Nord)

MISE AU POINT

par

Françoise LE ROUX

Les lecteurs d'*Ogam* se souviennent sans doute de la publication ici même par M. René Richelot, Vice-Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, d'un important fragment d'une brique inscrite sur laquelle l'auteur proposait de lire *Fanum Martis*.

En publiant ce petit vestige archéologique d'une époque bien lointaine et obscure, M. Richelot céda à des sollicitations nombreuses et répétées, dont sans doute mieux que nous il pourrait faire l'historique, mais dont les nôtres et celles de M. Colbert de Beaulieu ne furent pas les moindres.

Cette publication a valu, à M. Richelot aussi bien qu'à nous-mêmes, de nombreuses lettres présentant des objections dont la présente notice entend donner acte et ce, d'autant plus volontiers que, pour la plus grande partie, ces objections peuvent recevoir une réponse satisfaisante ou tombent d'elles-mêmes du fait des quelques remarques du Prof. Rudolf Egger de l'Université de Vienne.

Les objections ont porté dans l'ensemble, comme nous nous y attendions, sur trois points : 1° l'imprécision des circonstances de la découverte, 2° l'étrangeté de certaines graphies, 3° l'impossibilité absolue de *urbis* dans une inscription avec un autre sens que celui de Rome.

Quelques historiens se sont inquiétés de l'authenticité et se sont demandés si la bonne foi de l'inventeur n'aurait pas été surprise par une falsification opérée à son insu. Mais ne serait-ce pas taxer gratuitement de naïveté le brillant polytechnicien qu'était M. Gervaise et mettre en doute sans raison aucune la scrupuleuse honnêteté de M. Richelot ? Arguments subjectifs peut-être, mais outre qu'on ne voit pas bien l'u-

tilité d'un faux de ce genre pour le faussaire, non plus que les intentions qui auraient pu être les siennes, qu'on a rarement des faussaires capables d'imitations non décelables par la facture elle-même du monument, si ce n'est par le texte, on doit constater que les fragments de la brique n'ont pas une arête vive, signe indiscutable d'un séjour en terre fort prolongé; les traces d'incendie ne sont pas non plus faciles à imiter, et un faussaire aurait-il enfin livré une inscription si incomplète? On ne peut que se borner à regretter la disparition du journal de fouilles de M. Gervaise, survenue à la suite des tragiques événements de 1939-1945, et sans laquelle aucune de ces questions ne se serait posée.

Il est vrai que la lecture *Fanum Martis*, fondée sur une évaluation trop restreinte des dimensions de la brique, ne peut être maintenue, mais où irait l'épigraphie s'il fallait juger en fonction de ce qui est classique et de ce qui ne l'est pas? Comparant les graphies inhabituelles de M à celles qu'on rencontre en épigraphie monétaire, plusieurs siècles auparavant et qui ne lui offrent rien de semblable, M. Colbert de Beaulieu avait donc raison d'écrire en conclusion: « Nous devons en effet nous en souvenir, l'in vraisemblable peut parfois être vrai » (lettre du 11-12-56). D'autant plus que cet invraisemblable qui motivait le vif scepticisme de M. Pflaum et avait ébranlé quelques convictions, devient extraordinairement simple et vraisemblable à la lecture des quelques observations que notre éminent collaborateur et ami, le Prof. Rudolf Egger a bien voulu faire à notre demande. Le M de l'inscription des sources de la Seine (cf. *Revue des Études Anciennes*, 1956/1-2, tome LVIII, pl. VIII, Michel Lejeune et R. Martin, *Stèle inscrite des sources de la Seine*), ligne 4, ressemble étonnamment au M contesté de notre brique. Et l'inscription des sources de la Seine est du premier siècle p.C.!

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter, si par hasard on voulait contester encore l'explication de *urbis* donnée par le Prof. Egger, que *orb-*, *urb-* est un radical très fréquent en anthroponymie gallo-romaine, soit en composition, soit pourvu d'un suffixe. Et nous aurons là comme références le *CIL*, l'*Altceitischer Sprachschatz* de Holder II, 865 et III 37 et M. J. Vendryes, *Études Celtiques* V/2, p. 244.

La brique inscrite de Corseul reste donc un de ces humbles, authentiques et intéressants témoignages dont l'ensemble finit par donner de temps à autre quelque leur nouvelle. M. Richelot ne pourra que conserver dans ses magnifiques collections d'objets rares et anciens, une pièce qui est parfaitement digne d'y figurer.

## Nouvelle lecture de l'inscription de Corseul

(Côtes-du-Nord)

(planche XLVID)

par

Rudolf EGGER

Professeur h. de  
l'Université de Vienne

J'ai lu attentivement, à la demande de la rédaction d'OGAM, l'article de M. René Richelot in *Ogam* VIII/1, 1956, p. 63 sqq. et j'ajouterai volontiers quelques mots à toutes les opinions déjà émises sur la trouvaille faite dans les ruines du temple de Mars du Haut-Bécherel. L'authenticité ne peut en être mise en doute; l'inscription est d'une main malhabile, probablement d'un ouvrier de la tuilerie, lequel a gravé, au moyen d'une spatule, les lettres dans l'argile avant cuisson: le manque d'habitude a eu pour résultat des lettres dont les formes ne sont pas celles usitées par le lapicide. L'éminent épigraphiste, M. Pflaum a raison de considérer que le M est inhabituel aux inscriptions latines sur pierre, et il a encore raison d'écrire que notre inscription ne commence pas par la lettre N, mais bien plutôt par M ou R. Il est intéressant de constater que la brique a été brisée et porte des traces d'incendie. Comme dans bien d'autres endroits le sanctuaire a été incendié et son inventaire détruit. De la brique subsistent la partie supérieure droite (voir pl. XLVII fig. 1) (fragment 1-6), et les fragments isolés (7-9). Avec environ 6/7 cm d'épaisseur les dimensions normales sont 30x15 cm, ce format est le minimum. Dans l'esquisse ci-jointe je me suis efforcé de pourvoir le texte d'un sens satisfaisant et ce qui est perdu est indiqué en rouge. Il s'agit du don, très modeste, de petites gens, et celui à qui il était destiné était le Mars honoré dans les environs. L'offrande elle-même aura été sans doute une statuette bon marché, le *[simulacrum]* de la première ligne et la dédicace a été faite en faveur d'un certain *[Vale]rius Maximus*, visiblement le *p(atronus)*, maître et propriétaire de la tuilerie. Étant donné que la troisième ligne offre

M(arci) l(ibertus), il est à supposer que, comme à l'habitude, le prénom du maître était aussi M(arcus). Le fragment isolé ne contient pas le mot *urbs*, génitif *urbis*, mais cinq lettres appartenant à un anthroponyme. Pour en rester à d'anciens esclaves tels que l'étaient certainement les auteurs de l'inscription, je citerai comme exemple [B]urbis[ta]. Les esclaves de Dacie, d'où provient le nom étaient d'une qualité appréciée sur le marché. Mais on peut aussi prendre en considération d'autres anthroponymes tels que ceux en -is[cus], is[us], is[ius]. La formule finale a dû être du modèle de *dono dederunt*, ce qui nous donne :

[simulac]rum Martis

[pro M(arco) Vale]rio Maximo p(atrono)

[... M(arcus) Valerius] M(arci) l(ibertus)

[\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_]

[d(ono) d(ederunt)]

L'on obtient ainsi un texte très simple qui correspond très bien à toutes les formules connues, et ne permet aucun doute quant à l'authenticité.

Vienne 1956.

## Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques XV

par  
Paul QUENTEL

83. — *Le nom de Blain, « limite frontière ».*

On admet généralement que *Blain*, petite ville de la Loire-Inférieure, était, chez les Namnètes, une cité de premier plan. Le nom ancien de la ville ne nous est pas connu de façon certaine. Quant au nom actuel, il n'apparaît qu'à une date postérieure aux immigrations bretonnes. Des explications proposées, on retiendra celle qui est empruntée à Joseph Loth et celle de G. Durville. J. Loth, dans sa *Chrestomathie Bretonne* (p. 110) a traduit *blain* par « sommet ». A vrai dire, il ne se réfère pas expressément au nom de la ville de Loire-Inférieure, mais à d'autres toponymes contenant ce même mot qui est, comme on le verra plus loin, la forme ancienne du nom de *Blain*. Mais l'on a, à sa suite, interprété de cette même façon le nom de cette localité. G. Durville, lui, y voit un patronyme, celui d'un certain Bobelen qui v'ait au VI<sup>e</sup> siècle, et ceci parce qu'une charte de Louis le Gros désigne le château de Blain par « *castrum Bablent* » (G. Durville, *Blain et Bobelen au VI<sup>e</sup> siècle*, Vannes 1891).

Les formes anciennes de *Blain*, mise à part celle qui vient d'être citée, sont les suivantes d'après G. Durville (*op. cit.*, p. 16-17 en note) : « *Castrum quod Blaen vocatur* », 1108 ; *G. de Blaino*, fin du XI<sup>e</sup> siècle et 1121 ; *G. de BlainG*, 1128 ; *G. de Blainno*, 1133 ; *G. de Blain*, 1141 ; *I. de BlainG*, 1148 ; *H. de Bleing*, circa 1195 ; *H. de Blain*, 1225 ; *H. de BlainG*, 1236 ; *Bleing*, 1254 ; *Ecclesia de Bleing*, de *Blainno*, de *Bleingno*, 1277 ; *E. de Bleingno*, 1287 ; *Bleing*, 1330 ; *Bleing*, 1416, 1440, 1545, etc... ; *Blain*, 1663, 1702, etc...

Un simple coup d'œil sur ces données montre que le nom de *Bobelen* n'a rien à voir avec *Blain*. *Castrum Bablent* est tout à fait isolé, et postérieur à *Blaen* (1) selon toute vraisemblance. Il s'agit d'une forme aberrante comme on en trouve malheureusement ici et là dans les chartes anciennes. Le nom de *Blain* est sûrement breton, mais n'a pas le sens de « sommet ».

Le vieux breton *Blaen*, dont l'étymologie n'est pas connue, est en bret. mod. *blain*. Le mot se retrouve dans les autres langues néo-celtiques : irlandais *blén* « die Weichen », gallois *blaen* « Spitze », cornique *blyn* « Gipfel » (Pedersen, *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, I, 125). Mais outre le sens de « Spitze » que relève Pedersen, le gallois *blaen* a, dans la langue courante mais surtout en toponymie, le sens de « limite, frontière ». C'est ce que

(1) Louis le Gros commença à régner en 1108. La date exacte de la charte ne m'est pas connue.



= TRÔS, -A, -ON, suffixe adjectival, panceltique, attesté dans d'innombrables anthroponymes gaulois, le plus souvent latinisé en -leus, ce qui le fait correspondre au lat. -leus et rend quelquefois difficile l'identification quand on n'est pas certain de la celticité du radical : Arauricus, Andusianicus, Dandanicus, Ligericus, etc. (cf. Holder II, 21) ; variantes \* ikkos, dans Boudicea, Iltavicus, Sualtecos ; \* -ikios, \* ikkios dans Argiclus, Carsicius, Cassicius, Rodiclus, Sualteclus (cf. Holder II, 17-18) ; v. ir. -ech, m. ir. -each ; v. gall. -ave, ave, gall. -og ; v. bret., m. bret. -eo, leo, bret. mod. ek, -lek éindiquant une qualité propre ou une habitude, une disposition morale » (Ernout) dans lequel se sont confondus ou affaiblis aussi -enk et -ok, encore fréquents en toponymie dérivent de \* akos ; cf. lat. -leus ; vha. -ig, mha. -ie, all. mod. -ig.

YKTIS, nom d'une île de Bretagne rapporté par les écrivains anciens. D'après Diodore de Sicile l'île servait d'entrepôt pour le commerce de l'étain ; Diodore V, 22 d'après Timée : « Ce sont eux (les Bretons) qui préparent l'étain en traitant avec un soin ingénieux la terre où il se trouve. Cette terre est pierreuse avec des filons terreux d'où provient le métal que l'on traite et que l'on épure par la fusion. On le façonne ensuite en manière d'astragales et on le transporte dans une île voisine de la Bretagne nommée Ictis. Par les marées basses, l'espace qui sépare les deux îles étant à sec, on transporte sur des chariots dans la dernière de grandes quantités d'étain... » (Trad. Cougny, II, 368-369). Actuellement l'île de Wight d'après le nom latin Vectis donné par Pline n.h. II, 80, qui donne cependant la forme Ictis dans son texte le plus clair n.h. IV, 104 : Timaeus historicus a Britannia introrsum sex dierum navigatione abesse dicit insulam Ictim, in qua candidum plumbum proveniat. Ad eam Britannos vitilibus navibus corio circumscriptis navigare ; cf. le nom de la Manche en ir. muir na-teth, La Vite s. Declan et la vita S. Albei (citées par Holder II, 24) donnent les formes mare Yeth et mars Ieth.

\* IDO, « maintenant, ici, ce », particule démonstrative et relative dont le néo-celtique a tiré des applications multiples. V. gall. m. gall. e. ed, yd, gall. mod. ydd, y ; corn. ys, yth, ydh, y ; v. bret. it dms it dagette all. gl. coniere, it darneest. gl. agitare, « paraît être une particule verbale employée dans les temps primaires et secondaires » (Loth, Voc. vieux-breton, p. 168), m. bret. es, ech, e, bret. mod. es, ech, e. En bretonique particule verbale à valeur de pronom relatif employée quand la phrase affirmative ne commence ni par le sujet ni par le complément d'objet direct (de breton parlé la remplace souvent par a, par ex. : an den a komzan anezhañ au lieu de an den e komzan (ma komzan) anezhañ « L'homme dont je parle » = « que je parle de lui »). Il est d'ailleurs assez difficile de faire, à l'origine, la différence de sens entre a et e (y) venant de id-. La valeur relative est déjà nette dans le v. gall. ysyd, gall. ysydd, syss, sy ; v. bret. issid, issit où id a été suffixé à iss au lieu de précéder normalement la forme verbale ; en m. bret. issid a été remplacé par so (bret. mod. a zo, hag a zo, a cement zo, la forme ne servant plus que dans des cas syntaxiques où a est obligatoire, sujet en tête de phrase, le sens personnel s'est perdu), sans doute formé de es préfixé à une variante ou à une forme contractée de eo dont l'emploi est actuellement limité à la conjugaison personnelle ; cf. m. bret. mar a so eun Doue « s'il y a un Dieu » (Ernauld, Gloss. m. bret. II, 631) ; sydd et zo sont réservés à la conjugaison impersonnelle : par ex. gall. « y buchgen sydd yn y ty » = bret. « ar bugel a zo en ti » à l'opposé du gall. « nid yw'r buchgen yn y ty » et bret. « n'eo ket ar bugel en ti » ; corn. « an fleghes yns y'n chy et nyne-dy an fleghes y'n chy » (des formes de position, ymae, yma, emañ ont une autre origine, dépendant d'un mot provenant de magos « champ, espace »). Le d préfixé du breton dans les formes conjuguées des verbes bezañ « être » et ment « aller » après mar « si » et ne, na, négations simples ou relatives doit sans doute être expliqué par id ; il en est de même des formes longues du gall. yr ydywyf, yr ydywti, ydyw, etc. ; le m. ir. n'a cependant gardé de cette particule que des traces de plus en plus réduites et accidentelles, sous la forme d- (ou id si la voyelle a été éliminée) dans des pronoms infixes et des copules, après cia « bien que » et ma « si » par ex. cia dod chommas « bien que nous soyons allés » et mañ ebreid « si vous ne croyez pas ». Id existe peut être enfin dans la négation introduisant une subordonnée relative mad à côté de na (gael. bret. na), cf. Thurneyssen, Handbuch des Altirischen, I, 412, 425, Cf. skr. ayam « il », av. ayam, skr. āham « id », skr. iyam, av. īm ; v. pers. iyam « elle », etc. et sous la forme adverbiale skr. iha « ici, maintenant », sans idha ; v. pers. īha ; gr.

-ia « sum, eam », à rapprocher de tout le groupe latin et italique formé sur is ea id ou y étant apparenté, et comme adverbes de l'ib, inde, ita, item, etc. (cf. Meillet-Ernout, 3<sup>e</sup> éd., 577-578), ombr. iŕe « ibi » ; got. is, pronom etc. (cf. Holder II, 21) ; variantes \* ikkos, dans Boudicea, Iltavicus, Sualtecos ; \* -ikios, \* ikkios dans Argiclus, Carsicius, Cassicius, Rodiclus, Sualteclus (cf. Holder II, 17-18) ; v. ir. -ech, m. ir. -each ; v. gall. -ave, ave, gall. -og ; v. bret., m. bret. -eo, leo, bret. mod. ek, -lek éindiquant une qualité propre ou une habitude, une disposition morale » (Ernout) dans lequel se sont confondus ou affaiblis aussi -enk et -ok, encore fréquents en toponymie dérivent de \* akos ; cf. lat. -leus ; vha. -ig, mha. -ie, all. mod. -ig.

= IDOS, -A, -ON, suffixe abstrait, attesté en gaulois dans des anthroponymes, par ex. : Brigida, Ravidus, Savidus, etc., variante -idos, dans Ambridus, Antidius, Epidius, etc. (cf. Holder, II, 26) ; ir. -e ; gall. -ydd ; bret. -es. Cf. lat. -idos.

\* IDV, -ens indéterminé, m. ir. idu, gén. idan, N. Pl. idain « douteux de l'enfantement, mal » ; d'une racine \* pid « engendrer », apparenté à celle ayant produit \* (platr. N'est pas attesté en bretonique. Cf. got. fita « gebären », Pokorny, Idg. Wb. 330 suppose une parenté avec v. angl. fit « Streik », angl. fit « Anfall einer Krankheit ». Le rapprochement reste incertain.

\* ILION, « intestina, entrailles, estomac » ; gall. il « that is motion, ferment », Iliad « fermentation », v. illaw « to ferment, to work ». N'est pas représenté en breton et en cornique et le gaulois n'a que le toponyme v. ir. Ile, écos. mod. Ile, angl. Islay, nom d'une île du comté d'Argyle (cf. Watson, Celtic Place Names 87), Ceann-Ileach « particular kind of sword made by smiths of the name of Mac Eachern », anthroponymes gaulois : Ilius, Iliā, Iliūs, Iliātus, Iliō-marus ou Ilio-marus, Ilio-marius « celui qui a un grand intestin, qui a beaucoup d'appétit », attestés par des inscriptions (cf. Holder II, 31, 33). D'une racine indo-européenne \* li dont le sens général est « gonfler, enfler », m-is dont les acceptions, les plus courantes s'accordent avec celles du céltique. Cf. peut-être gr. Iliā et, avec les côtes jusqu'à la naissance des cuisses ; connu aussi en germ. : v. norr. il « Fusselle » ; v. fris. Ili « durillon » ; v. angl. Ile « plante des pieds » ; v. sax. Iliān, uuidhar-Iliān « entrailles » ; sous-Ille « tumeur » ; suffixe-jellito « boyau, saucisse », chak. olito « intestinum, farcimen » ; serbe jellito « botulus, botellus ».

= ILLOS, -A, -ON, suffixe à valeur diminutive ou simplement dérivative ; ir. -el ; gall. yll ; v. corn. -il, corn. el ; bret. -el ; très fréquent en anthroponymie gauloise et gallo romaine par ex. : Aedilios, Argidilus, Aranplius, Caranmie, Iliūs, Carantilla, etc., variantes -ilos, -a ; Ateplios, Epilios, Pictilios, Mivilla, Senilla, Vimpurilla, etc. ou -illos, -illa, par ex. : Agrillus, Dagillus, Divilla, Iopilla (cf. Holder II, 30-35). Cf. lat. -ellus, -ella.

\* IMBETON, « foule, multitude », attesté en anthroponymie gauloise par des inscriptions : Imbetius, Imbetus (Holder II, 36) ; v. ir. imbed, gl. copia, multitude ; v. gall. Immet mais le sens en est douteux (Loth, Voc. vx. bret. 161) ; n'est plus usité en celtique moderne ; origine et étymologie obscures ; le rapprochement proposé par Stokes du lat. pinguis ne peut convenir, ni pour le sens, ni pour la forme.

\* IMBREKTON et \* EMBREKTON, « sauce », mot galate transmis par Héychius (Thurneyssen, ZCPH, XVI, 293) et dont le sens se déduit du nom du « beurre » \* EMBENEN en celtique cf. Ogam V 123) et de l'emprunt latin

Imbracium « sauce piquante ». Dérivé Imbracarium attesté par un assez grand nombre de graffiti (cf. Hermet, La Graufesenque, passim), sous la forme : Imbrataria (Hermet 21, 8.) etc. Weisgerber BRGK, XX, 202, Oxé, Bonn. Jahrb. 130, 38-99 et Vendryes, Rev. Celt. XLIII, 443). Le suffixe -arium établit que la dérivation est purement latine, mais l'étymologie de J. Loth, Rev. Celt. LXI, 46 par le latin bractea, verbe Imbratiare « qui s'applique à l'orfèvre chargé de dorer ou argenter les bijoux » est manifestement inouventable et caduque. Le mot désigne sans doute une « saucière » ou un vase destiné à contenir une graisse quelconque.

— IMOS, -A, suffixe de dérivation, attesté en anthroponymie gauloise et gallo-romaine par ex : Aximus, Axima, Oxima, Uxellimus ; variante -Imios, -imia, Animia, Duimius, Vindimius, etc. ; (cf. Holder II, 37) ; n'est peut être pas celtique. Cf. sskr. -ima ; gr. -imo ; lat. -imus.

1. IN, EN, ENI-, « dans », préposition gouvernant le datif ou l'accusatif gaulois en, in (forme peut-être due à l'influence du latin), in Alisia dans l'inscription d'Alise Sainte Reine (Dottin, op. cit., p. 168, n° 33, CIL XIII, 10.017, 70 : in Alisie) ; v. iri. in, m. iri, iri. in ; écoss. in, ion ; v. gall. e-n, in, m. gall. yn ; v. corn., corn. in, yn ; v. bret. en, m. bret., bret. mod. en, e (devant consonne) employé aussi comme préfixe ; d'ns ce dernier cas le n peut être muté sous l'influence de la consonne initiale du mot, par exemple : gaul. Indamius, Inderca, Indutus, Indut, Inscriturus, Insabres, mais Imbreton pour \* Imbreton esedum pour \* en + sedum ; ou alors le gaul. emploie parfois la forme ent- : Eniboudius, Enigena (iri. ogamique Inigena) ; en néo-celtique ex. : v. iri. inchin ; écoss. esachainn « cervelle », mais breton empena ; préposition commune à toutes les langues indo-européennes, cf. gr. en ; lat. archaïque en, lat. in ; ombr. en ; got. et toutes les langues germaniques in sauf v. norr. i ; v. pruss. en ; lit. i ; arm. in ; Tokh. A -an (affixe) y- yn-, Tokh. B in-, -ne ; v. slav. on- ; sskr. av. ni-

2. \* IN-, \* EN, préfixes privatifs variantes de \* an- (Ogam 1952, 194) ; v. iri. in-, e-, an- ; gall. corn., bret. an- ; d'un indo-européen \* n- (vocalique) ; cf. sskr. av., v. pers. a-, an- ; gr. an- ; lat. archaïque en-, lat. in- ; oeqq. ombr. an- ; got., vha., v. sax. et westique moderne un-, sauf néerl. un- ; v. norr. o-, u- ; Tokh. A, B a(n)-, am-, e(n)-, em-, on.

INDUTIO-, sens indéterminable ; le mot est attesté uniquement par l'anthroponyme gallo-romain César, De Bello Gallico, V, 3, 2. Indutimarus, nom d'un chef trévère ; cf. iri. Ionat-mar, Ionatmar (Ann. IV Mag), mais aucun rapprochement plausible ne peut être fait avec le vocabulaire néo-celtique et par conséquent mot sans étymologie. On pourrait peut être penser au lat. Indutiae « suspension d'armes, trêve » en suivant l'hypothèse de Maillet : « il semble plus naturel de couper ind-utiae et de rapprocher gr. autos « vainement », assios « vain, inutile », et le groupe de v. isl. audhr « vide, désert » (Diet. étym. lang. lat. 3<sup>e</sup> éd. 594), mais à ce groupe appartient aussi l'iri. uathed, uathed qu'il est impossible de relier à Indutio-(marus) ; dérivés Indutus, Indutius, Indutillus, Indutissa (Holder II, 41-44) ; les autres formes en ind- répertoriées par Holder ne sont pas incontestablement celtiques.

\* INISSIS, « île », mot pan-celtique, à l'exception du gaulois ; v. iri. inis, gén. inise(o), Nom. Acc. Pl. inisi ; m. iri. iri. mod. inis ; écoss. innis, pl. innisachan, à côté de eilean ; maxxi inish ; v. gall. m. gall. ynys, pl. ynysoddi ; corn. enys ; v. bret. inis, enes, m. bret. enesenn, gall. ynys, enesenn, pl. inisi par infection vocalique ; dérivés et composés gall. ynysoddi, m. bret. enesour, enesad, bret. mod. enezour, enezad « ifen, habitant bret. mod. gourenez « presque » dont le pendant gal. est ros, ross ou bret. enezg collectif). Un recensement toponymique complet est impossible dans le présent travail étant donné l'extrême fréquence du terme en topony-

mie celtique ; cf. iri. Inis Bco et Inis Fall (act. Begery près de Wexford) ; v. bret. enes Manac, bret. mod. Enes Yanaeh « l'île aux Moines », dans le golfe du Morbihan ; Enes Mur « la Grande Île » en 931 ; Dant Enes, Cart. Land. 30 ; Eneshir « l'Île Longue » près de Crozon, Cart. L. nd. 10 (Loth Chrest. Bret., 128). Gavr'inis « l'Île de la chèvre », voir Watson. Celtic Place Names, et les fascicules des Annales hydrographiques sur la toponymie de la côte bretonne ; anthroponyme vx. bret. Inisan, m. bret. Inisian. Manque totalement en gaulois, à moins qu'on ne soit fondé à rapprocher le toponyme gaulois Enesio(n), nom d'un monastère dans la vita S. Paterni, act. Saint Jouin de Marnes (Deux-Sèvres) (Holder I, 1437). Le sens précis de \* Inissis en effet n'est pas uniquement maritime et, aussi bien en goidélique qu'en brittonique le mot sert à désigner également un terrain au bord d'une rivière, une île dans une rivière (le m. bret. distingue bien en-essenn mor « île de mer » de enessenn dour « île d'eau » i. e. « de rivière »), un endroit verdoyant ou tranquille, un bon pâturage, cf. écoss. innis nam bo isagh's les nam fladh « choise pasture for milk cows and deer » (Mac Lennan) ; les nam fladh existant à l'intérieur des terres en Bretagne et au Pays de Galles (cf. J. Loth, Rev. Celt. XXXV, 289). Terme complètement isolé et sans autre correspondant indo-européen acceptable ; le rapprochement avec le gr. néos reste conjectural et le latin insula ne convient pas davantage, ni pour la forme, ni pour le sens puisé, outre « île » le mot signifie « pâté de maison », les explications suggérées par V. Henry, Lex. étym. du breton, p. 114, sont donc caduques et inutilles (\* en-isi avec le sens du lat. in-sta-re « se tenir dans l'eau »), cf. Stokes, Urkelt. Spr., p. 46, qui se contentait d'admettre \* en-isi. Vha. Inila Isel (toponyme, nom d'une île du Bodensee) insule, puis all. mod. Insel (fait sur le lat. insula), angl. Isle viennent du roman ; angl. isard, (cf. v. angl. is > -ey dans Anglesey, Jersey, sued. ö « île ») est influencé par le latin et le s. du roman.

— INNOS, -A, thème de suffixes de dérivation attestés en anthroponymie gauloise et gallo-romaine et dont on ne pourrait définir la valeur avec netteté : Boudinna, Maginnus, Fausinnus, Pridinnus, etc. ; variante -INOS, -IA ; Bellinus, Agedinus, Mogoninus, etc. ; variante -INIOS -IA ; Brissinus, Cintusminia, Crucinius, etc. (cf. Holder II, 48-47) ; en néo-celtique suffixes de simple dérivation, le plus souvent singulatifs indicatifs du genre féminin ; iri. -en ; gall. -yn, -en ; v. corn. -in, corn. -yn, -en ; v. bret. -in, -en ; m. bret. graphies très variables répondant au bret. mod. -en ou -enn. Cf. lat. -inus.

INTER, « entre », variante gauloise de ENTER (additions et corrections à Ogam VI, 47). Le théonyme gaulois Entarabus attesté par une inscription de Trèves et une inscription des environs de Bastogne (Holder I.144 et II.56) doit être éliminé du rapprochement ; le mot a une allure de datif pluriel mais les dédicaces sont faites d'ent-Entarabo. Il s'agit donc d'un singulier ; on pourrait le comprendre comme le nom d'une divinité dont on attend une intercession ou une réconciliation, mais ceci reste tout à fait hypothétique puisqu'on ne sait pas exactement comment on doit couper le mot : Entarabus ou Ent-arabus. Ce doit être cependant la deuxième solution qui convient le mieux : Ent- (devenu int. à basse époque) doit être un augment et -arabus doit correspondre au gall. araf « doux, agréable, aimable », hypothèse déjà suggérée par Holder. Il faudrait alors traduire d'ent-Entarabo par « au dieu très doux ». De toute façon le a de Entarabus séparé catégoriquement Entarabus de inter et, de ce fait l'interprétation usuelle du toponyme Intaranum, act. Entrains dans la Nièvre, par « lieu entre les marais », devient elle-même très suspecte ; il faudrait \* Interanum ou mieux \* Enteranum et non le Inter formellement indiqué par la Table de Peutinger. Pan-celtique : v. iri. m. iri. iter, etir, iar ; iri. eidir ; écoss. eadar « entre, parmi » ; m. gall. gall. eithir, eithr « mais » ; corn. ynter « entre » ; v. bret. ithr, ithir, dans i-thri du ail, g. glabellu, medietas ; m. bret. entre, intré ; bret. mod. entre, etre, dial. vann. etre, lire ; composé de en + un dérivé d'une racine \* -TER- qui a donné par ailleurs gael. trush., tre, trid ; gal. trwy « through, by means of », ou bret. des-, tre-, conservé intact dans iremen « passer », et qui apparaît aussi dans EXTER (cf. Ogam, VI, 107) ; bien attesté en indo-iranien, italique et germanique, mais le celtique supporte assez mal des rapprochements poussés : cf. lit. inter « qui est au milieu des deux » où le suffixe n'indique pas une idée de passage mais « l'opposition de deux » (Maillet, 3<sup>e</sup> éd. 538) comme dans uter et alter ; oeq. anter ; ombr.



anter, ander ; skr., v. pers. antar ; got. undaurni-mata « zwischenmahl, Frühstück » ; v. angl. undern-mete ; v. sax. undorn ; v. angl. undern ; vha untorn « Mittagessen », avec suffixation en -n- comme le lat. internus (qui a dû remplacer, d'après Meillet, un \* interus dérivé de inter) ; v. fria. unden, avec assimilation du -n ; vha. untare nous « apparenté au lat. infra ; cf. peut-être v. slav. etri « à l'intérieur ».

ISARA, thème d'hydronyme gaulois ; ancien nom de l'Isère, affluent de la rive gauche du Rhône. Ptol. 3, 49,6 ; Tite-Live 21, 31,3 ; Pline, n.h. 3,33. Rhodanus amnis ex Alpibus se rapiens per Lemannum lacum segnemem deferens Ararem nec minus se ipso torrentes Isaram et Druantiam ; ancien nom de l'Oise, mais la forme latine n'est attestée que par des sources hagiographiques tardives ou des chroniques du haut moyen-âge (Holder II, 74) ; toponyme Briva Isara, act. Pontoise (Seine-et-Oise) par la traduction littérale « ad pontem Yaras » ; ancien nom de l'Isar, Strabon 4, 6, 9 à propos des Vindélices, et enfin nom probable de l'Isar (néerl. IJzer) dans le nord de la France et en Belgique. Origine très discutée car l'hydronyme ne peut s'expliquer uniquement par le celtique continental ou insulaire. On l'a longtemps considéré comme essentiellement ligure (D'Arbois de Jubainville. Les premiers habitants de l'Europe, II, 134, 138 ; Rudolf Much, Idg. Forsch., VIII, 287-290 et Rev. Celt. XIX, 86), et on peut lui accorder une aire d'extension très vaste en même temps que très ancienne celtique. Figure, vénète, illyrienne et balte (Pokorny, Idg. Wb. 300), mais Vénètes Illyriens et Ligures étaient des Indo-Européens. R. Much comparait le nom thrace du Danub. Istros, provenant avec l'épenthétique, d'un indo-européen \* Isros. Il faut supposer alors que le thème préceltique ou protoceltique était \* isros au féminin \* isra et a été celtisé par transformation du chwa en a. Pokorny, op. cit. fait remarquer qu'on a proposé de ramener le thrace Istros à une racine \* Instr à la suite de comparaisons avec le balto-slave. Il est donc à peu près impossible de conclure, dans l'état actuel des recherches, avec une très grande certitude ; mais \* Isros est vraisemblable. On pourrait donc accepter une racine indo-européenne \* eis, \* is « se mouvoir rapidement, brutalement, avec colère » qui aurait fourni entre autres skr. israh « vif » ; gr. hom. ieros « vif » ; lat. ira (graphie eira dans Plaute) malgré l'avis de Meillet « on ne sait même pas si lat. r représente ici s ou r » (Dict. étym. lat. 3<sup>e</sup> éd. 576), v. isl. eisa « se porter violemment en avant ». Pokorny tire même de l'aspect de la racine un apparentement avec le nom du fer, \* isarn-s, Kuhn's Zeitschrift, 46,292 (et aussi Much ZIDA, 42,184) ; cf. Wa/de-Pokorny, s.v. isarno : das Eisen wäre von den Kelten als das « starke, kräftige » Met-Il bezeichnet, in Gegensatz zur weichen Bronze... » apparemment vraisemblable, mais hypothétique, maintenu dans Idg. Wb 300. D'Arbois traduisait de son côté l'hydronyme gaulois Isa, l'Isis affluent de l'Hérault ; l'Isa, affluent de l'Ariège, et l'Ybbs, affluent du Danube, en Basse-Autriche (cf. Holder II, 72) par « celle qui va vite ». Il est fort possible que la racine \* eis soit en rapport avec celle signifiant « aller » (lat. eo, is, ire) en italo-celtique, mais il faudrait être certain que tous les hydronymes Isara ou apparentés désignent effectivement des torrents ou des fleuves au courant rapide, ce qui n'est pas le cas de l'Oise par exemple.

ISARNOS, forme gauloise et celtique continentale de \* EISARNOS. Voir Ogam V, 125-126.

TABLE DES MATIÈRES

du tome huitième d'OGAM

1956

(446 p., 48 pl., 94 fig.)

ARTICLES DE FOND :

Dr. BACHELIER, Traditions antiques au Moyen-Age. Sur un camée de Notre-Dame-du-Puy (Puy-de-Dôme) (1 pl.) . . . . . 255

Fernand BENOIT, Epithètes indigènes des dieux gallo-romains. Nom ou surnom ? . . . . . 351

Octavian BUHOCIU, Thèmes mythiques Carpato-Caucasiens et des régions riveraines de la Mer Noire, . . . . . 259

Maurice DAYET, Les « Guyonis » de Franche-Comte (2 pl.) . . . . . 315

Waldemar DEONNA, Talismans en bois de Ceris . . . . . 3

Rudolf EGGER, A propos de deux armes des Celtes orientaux (2 pl.) . . . . . 171

Arzel EVEN, Notes sur le Mercure Celtique III. Le dieu Celtique LVGVS . . . . . 81

François FALCHUN, Le prétendu gaulois \* Mardos . . . . . 71

Christian GUYONVARCH, A propos de deux armes des Celtes Orientaux. *Adenium* . . . . . 178

Hedwig KENNER, La civilisation et l'art Celtique en Carinthie (8 pl.) . . . . . 181

La religion Celtique en Carinthie (13 pl.) . . . . . 357

Françoise LE ROUX, Que signifie \* Equoranda ? . . . . . 15

\* *Voreidos, réda, Eporedia*. Remarques sur un nom du Cheval en Celtique . . . . . 367

Jean R. MARECHAL, Le problème des origines du bronze (2 pl., 1 carte) . . . . . 379

Gotbert MORO, Présentation du Magdalensberg . . . . . 167

Paul QUENTEL, A propos du prétendu Gaulois \* Mardos . . . . . 74

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques XIII. — 30. Lanreath (Cornouaille Bretonne) . . . . . 155

31. Orthographe et prononciation de la spirante gutturale dans quelques toponymes bretons de zone française .. .. .	156
XIV. — 32. Le nom de <i>Guérande</i> (Loire-Inférieure) et <i>Equoranda</i> .. .. .	329
XV. — 33. Le nom de <i>Blain</i> (Loire-Inférieure) « limite, frontière » .. .. .	437
34. De nouveau le breton <i>Lok</i> « monastère » .. .. .	438
Othmar RUDAN, Introduction à l'étude du Magdalenberg (1 pl.) .. .. .	165
Karl TRELMER, Sur un thème folklorique Breton dans la littérature Slave .. .. .	389
Hermann VETTERS, A propos des <i>Oppida</i> , Celtiques. Contribution à l'étude des caractères de l'implantation des Celtes (26 fig. et cartes, et 2 pl.) .. ..	199

## VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE

\* *Gredsmen*, « force, vigueur » ; \* *Grenda*, « poil, barbe » ; \* *Grendimi* « je marche, je vais » ; \* *Gréna*, « soleil » ; \* *Grendion*, « fagot, fascine, gerbe » .. .. . 79-80

\* *Grinaos*, « sifflement, cri de guerre » ; \* *Gronna*, *Gronna* « marais, tourbière » ; \* *Groudos*, « joue, mâchoire » ; \* *Gruggi*, « ridé, froncé » ; \* *Grutus*, « lait caillé, fromage blanc » ; \* *Gublon*, « épaule » ; \* *Gudtus*, « danger » ; *Gulba*, « bec, aiguillon » ; *Gunna*, « fourrure, robe, perruque » ; *Gurduis*, « épais, lourd, rustique » .. .. . 158-160

\* *Gustimé* « je souhaite, je choisis » ; 1. \* *Gustus* « choix, souhait » ; 2. \* *Gustus* « force, violence, colère » ; \* *Gutus* « voix » (*Gutuater*) .. .. . 349-350

(I. voyelle) : \* *Ibens* « je bois » ; *Ibos* suff. de subst. ; *Ickios*, thème d'anthrop. ; *Ikos* suff. adj. ; *Ictis* nom d'une île de Bretagne ; \* *Ido* « maintenant, là, ce ». (D) : *Idas*, suff. ; \* *Idu* ; \* *Ilon* « intestins, entrailles, estomac » ; *Illus* suff. ; \* *Imbeton* « rouie multitude » ; \* *Imbrekton* « sauce » ; *Imos* suff. ; 1. *In*, « dans » ; 2. *In*, préf. ; \* *Inesma* « île » ; *Inter s. entre* ; *Isara* ; *Isarno* .. .. . 437-442

## CHRONIQUES

*Chronique Anthropologique IV.*

Raymond RIQUET, Anthropologie raciale des Gaulois (1 carte) .. .. . 137

*Notes d'Archéologie Celtique et Gallo-Romaine V, VI.*

Eugène BERGTHOL, Broches-Fibules du Mont Hérapel (Moselle) (1 pl.) .. .. . 413

Jacques GOURVEST, A propos de la civilisation des *Oppida* en Provence occidentale. L'oppidum de Constantine, commune de Lançon (Bouches-du-Rhône) (2 pl. et 2 cartes) .. .. . 51

Jean GRICOURT, Chenets et chaudron votifs en céramique du Musée d'Avesnes (Nord) (1 pl.) .. .. 409

*Notes d'histoire des Religions III.*

Françoise LE ROUX, [6. Waldemar Deonna, Trois superlatif absolu .. .. . 293

7. Pierre Lambrechts, L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes .. .. . 300

Fernand Benoit, Le sanctuaire aux « Esprits » d'Entremont et L'aire méditerranéenne de la tête coupée.] .. .. . 309

*Chronique Epigraphique II, III.*

Rudolf EGGER, Nouvelle lecture de l'inscription de Corseul (Côtes-du-Nord) (1 pl.) .. .. . 433

Françoise LE ROUX, Un milliaire de l'empereur Postume en provenance d'Ydes (Cantal) (3 pl.) .. 343

A propos de l'inscription de Corseul (Côtes-du-Nord) .. .. . 431

René RICHELLOT, Inscription trouvée à Corseul (Côtes-du-Nord) (1 pl.) .. .. . 63

Bulletin de Numismatique Celtique XII, XIII, XIV, XV, XVI.

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notules de Numismatique Celtique :

24. — La localisation d'Alésia et la Numismatique Celtique (3 fig. et 4 pl.) .. . . .	111
25. — Notes sur le monnayage épigraphe du Norique. A. propos de la trouvaille de St Peter im Holz (Carinthie) (1 fig.) .. . . .	243
26. — <i>Boccios</i> et <i>Boccio</i> . A propos d'une légende monétaire commune aux Celtes de Gaule et du Norique (1 pl.) .. . . .	248
27. — Circulation des monnaies du Norique (1 pl.) .. . . .	253
28. — Universalité et ésotérisme de l'art des Celtes ou déformation du type grec .. . . .	254
29. — Considérations sur la circulation et la chronologie des monnaies Gauloises, à propos de la récolte faite sur l'oppidum du Mont Afrique (Côte d'Or) .. . . .	317
30. — Un plomb d'Alesia (1 fig.) .. . . .	322
31. — Le dieu au mallet « <i>Sucellus</i> » est-il figuré sur un denier gaulois ? (1 pl.) .. . . .	417
32. — <i>Cambotre</i> ou <i>Cambo(lec)tre</i> (1 fig.) .. . . .	421
33. — L'attribution du monnayage à la légende <i>Cambotre</i> .. . . .	423
34. — Les monnaies Gauloises du British Museum (1 pl.) .. . . .	425
Maurice DAYET, A propos des monnaies du Mont Afrique (Côte d'Or) .. . . .	323
A. DEROC, Réflexions sur quelques monnaies gauloises (1 fig.) .. . . .	67
A. PHILIPPON, La trouvaille de Fondettes (Indre-et-Loire) .. . . .	32
Pierre-Carlo VIAN, Monnaies Gauloises inédites ou peu connues III, Nouvelles constatations (1 fig.) .. . . .	429

DIVERS

J.-B. COLBERT de BEAULIEU, Les livres .. . . .	341
Maurice DAYET, Le toponyme <i>Jura</i> .. . . .	342
Ogam, Le Magdalensberg .. . . .	143



FIG. 1. [69]. — Tête de la « géante » de Saint-Donat. Photo du Comte Georg Khevenhüller



FIG. 2 [70]. — La « géante » de Saint-Donat



FIG. 3 [71]. — Tête de l'homme au canot du Magdalensberg  
Photo du Comte Georg Khevenhüller

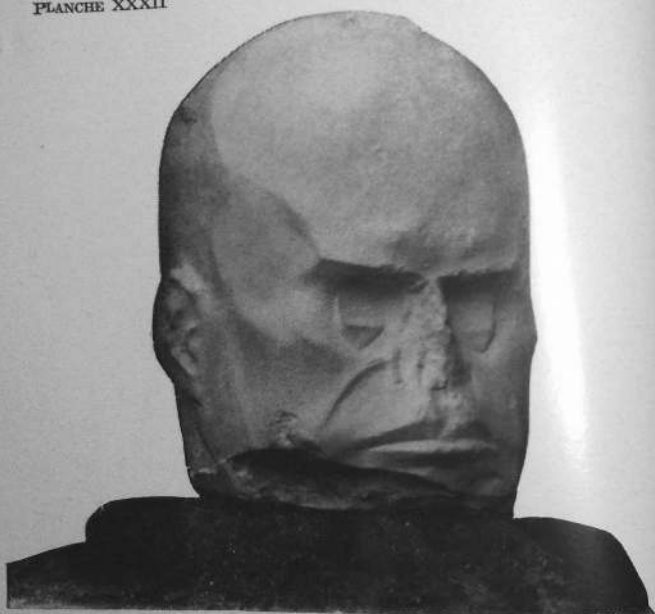


FIG 4. [72] — Tête de Klagenfurt  
Photo du Comte Georg Khevenhüller



FIG 5 [73]. — Bas-relief : le cadavre d'Hector traîné par Achille  
provenant de Mariasaal, Photo Archäol. Inst. Univ. Wien  
HEDWIG KENNER



FIG. 6 [74].  
Relief du portail de la cathédrale de Saint-Veit-  
an-der-Glan, Photo Hammerschlag



FIG. 7 [75]. — Applique de bronze avec le Soleil,  
Sion-Valère (Suisse)



FIG. 8. [76].  
Anse de lampe avec le Soleil du Magdalensberg

HEDWIG KENNER

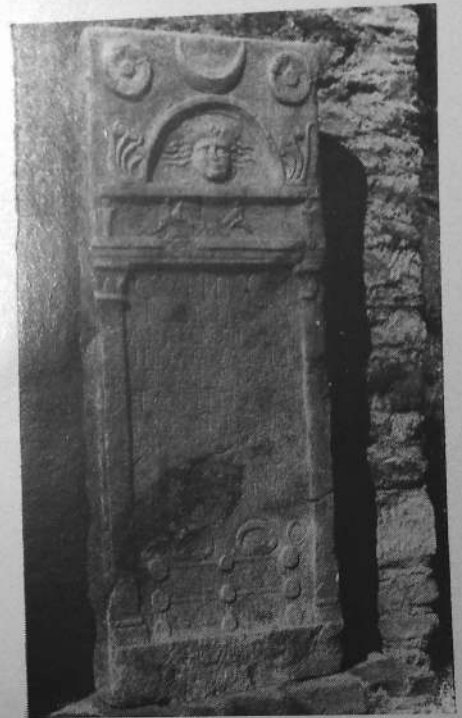


FIG. 9. [77].  
Stèle de Vettius, Magdalensberg. Photo Françoise  
Le Roux

HEDWIG KENNER



FIG. 10. [78].

Le Soleil sur la stèle de Vettius, Magdalensberg.  
Photo du Comte Georg Khevenhüller



Fig. 179]. — Pierre tombale de Caelius-Bonn



FIG. 12. [80]. — Hermès en ivoire, Magdalensberg.  
Photo du Comte Georg Khevenhüller



FIG. 13. [81]. — Graffite, Magdalensberg  
Photo du Comte Georg Khevenhüller



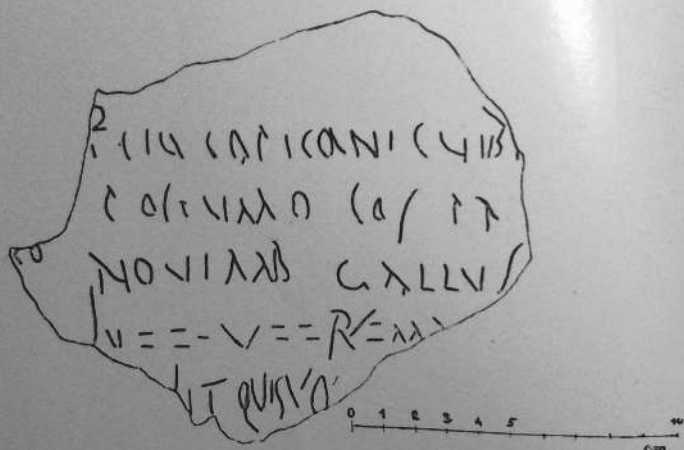


FIG. 14 [82]. — Graffiti du Capricorne, Magdalensberg

HEDWIG KIENNER



FIG. 1, [83]. — Un Guyon typique, près de Mouthier (Doubs)



FIG. 2, [84]. — L'homme de Pierre, dans la vallée de la Valouise (Jura), lithographie tirée de l'Album Franc-Comtois (époque romantique)

MAURICE DAXET



FIG. 3 [85]. — Le Guyon de Pretin à l'extrémité ouest de la Côte du Château près Salins (Jura)



FIG. 4. [86] — Le Tountatrou, dans la vallée de Norvaux, près de Cléron (Doubs), dessin tiré de *Etude Complète sur Alaise* par le président Clerc  
MAURICE DAYET



Fig. 1 [87]. — Chaudron d'Avesnes (Nord)

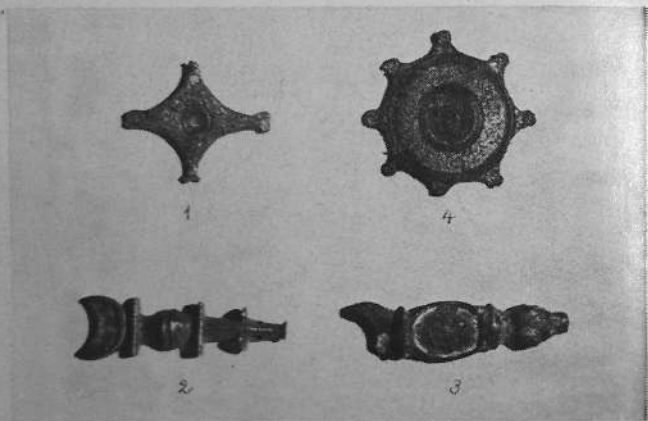


FIG. 1. [88]

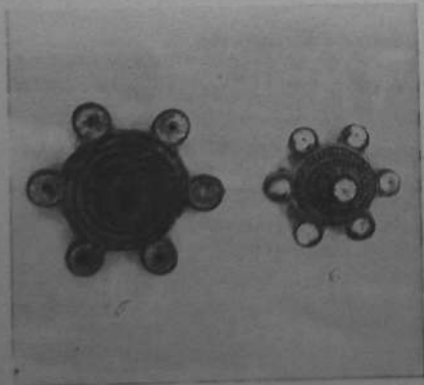


FIG. 2. [89]

Eugène BERTHOL



FIG. 1. [90]. — Agrandissement de M. Lancelot Lengyel, dans *L'art gaulois dans les Médailles* (Paris 1954) pl. X, 114 (B.N. 4484 C) et 115 (B.N. 4491)



FIG. 2. [91]

1  
Le revers du denier à la légende VIIPOTAL vu par Hucher (II, p. 46, fig. 65). Les détails de la cuirasse y sont bien visibles, sans doute un peu interprétés même, mais les trois perles surmontant la haste sont fidèlement notées.  
Agrandissement 3 X.

2  
D'après Hucher (I, pl. 22, 2). Ce dessin montre parfaitement le motif surmontant la haste.  
Agrandissement 3 X.

J. B. COLBERT DE BEAULIEU

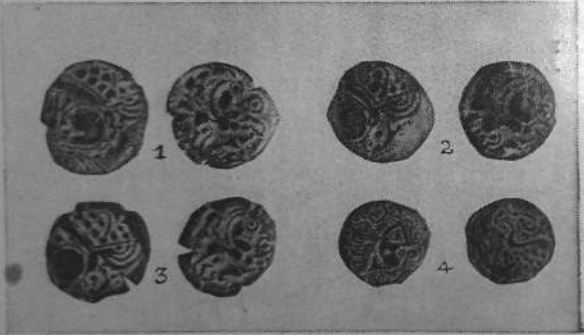


FIG. 1. [92]. — 1 à 3 : statères d'or pâle de la trouvaille de Lens.  
4 : quart de statère des Parisii réputé trouvé près de Durham

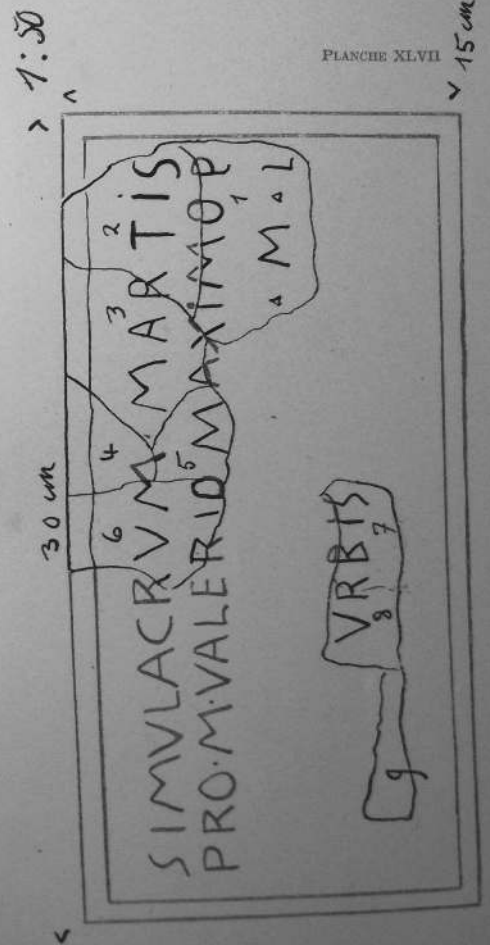


Fig. 1. [94]. — Eba rouge, reconstitution des parties manquantes

# SOMMAIRE

Fernand BENOIT, Epithètes indigènes des deux gallo-romains. Nom ou surnom ?	351
Hedwig KENNER, La religion Celtique en Carinthie (13 pl.)	357
Françoise LE ROUX, * <i>Voreidos, réda, Eporedia</i> . Remarques sur un nom du Cheval en Celtique	367
Maurice DAYET, Les « Guyons » de Franche-Comté (2 pl.)	384
Karl TREIMER, Sur un thème folklorique Breton dans la littérature Slave	389
<i>Notes d'archéologie Celtique et Gallo-Romaine VI :</i>	
Jean GRICOURT, Chenets et chaudron votifs en céramique du musée d'Avesnes (Nord) (1 pl.)	409
Eugène BERGTHOL, Broches-Fibules du Mont-Hérapel (Moselle) (1 pl.)	413
<i>Bulletin de Numismatique Celtique XVI :</i>	
J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notules de Numismatique Celtique :	
31. — Le dieu au maillet « <i>Sucellus</i> » est-il figuré sur un denier gaulois ? (1 pl.)	417
32. — <i>Cambotre</i> ou <i>Cambo(lec)tre</i> (fig.)	421
33. — L'attribution du monnayage à la légende <i>Cambotre</i>	423
34. — Les monnaies gauloises du British Museum (1 pl.)	425
Pierre-Carlo VIAN, Monnaies Gauloises inédites ou peu connues III. Nouvelles constatations (fig.)	429
<i>Chronique Epigraphique III :</i>	
Françoise LE ROUX, A propos de l'inscription de Corseul (Côtes-du-Nord)	431
Rudolf EGGER, Nouvelle lecture de l'inscription de Corseul (Côtes-du-Nord) (1 pl.)	433
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques XV :	
33. — Le nom de <i>Blain</i> « limite, frontière »	435
34. — De nouveau le breton <i>Lok</i> « monastère »	436
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	437-442
(I Voyelle) : * <i>Ibemā</i> « je bois » ; <i>ibos</i> suff. de subst. ; <i>Ikkios</i> thème d'anthrop. ; <i>-Ikos</i> suff. adj. ; <i>Iktis</i> nom d'une île ; * <i>Ido</i> « maintenant, ici, ce ».	
(D) : <i>-Idos</i> , suff. ; * <i>Idu-</i> ; * <i>Ilion</i> « intestins, entrailles, estomac » ; <i>-Illos</i> suff. ; * <i>Imbeton</i> « foule, multitude » ; * <i>Imbrektion</i> « sauce » ; <i>-Imos</i> suff. ; 1. <i>In</i> , « dans » ; 2. <i>In</i> préf. ; * <i>Inissis</i> « île » ; <i>Inter</i> « entre » ; <i>Isara</i> ; <i>Isarnos</i> .	
TABLE ANNUELLE	443-446

## OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)  
2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES (1-et-V)

C. C. P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration ; P. LEROUX, Boîte Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international. Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules de 400 à 500 pages environ. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : Il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1<sup>er</sup> décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.200 fr., abonnements de soutien, 2.000 et 5.000 fr., étranger (et France sous enveloppe) 1.800 fr., étudiant 1.000 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tome I, 800 francs, II, 1.000 francs, (incomplets), III, 1.200 francs ; tome IV, 1.200 francs, V, 1.000 francs ; tome VI, 1.500 francs ; VII, 1.500 francs ; VIII, 1.800 francs.

Ce numéro est mis en distribution au mois de décembre 1956.

Revue bimestrielle. Huitième année.

Le Gérant : Odon de COUASSON, Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 1956. Imprimerie Granvillaise, 3, rue Clément-Désormais, Granville (Manche).